Université Lyon 2
Institut d'Etudes Politiques de Lyon
Dans le cadre du séminaire « Crises et relations internationales »
Mémoire de fin d'études

LA DIMENSION ETHNIQUE DE LA CRISE AU DARFOUR : REALITE OU INSTRUMENTALISATION ?

Noémie LICHON
Sous la direction de Mme Bacot-Decriaud
Soutenance le 27 août 2007

Jury : Mme Bacot-Decriaud, Maître de conférences en Science politique et Mme Le Naour, Maître de conférences en Science politique

Table des matières

Remerciements . . 4

Introduction . . 5

Titre I : La dimension ethnique du conflit peut-elle conduire à la qualification de génocide ? . . 18

Chapitre 1 : La lecture ethnique de la crise au Darfour. . . 18

Section I. La dimension ethnique des combats. . . 19

Section II. Un bilan lourd pour les populations « africaines » du Darfour. . . 27

Chapitre 2 : La dimension ethnique de la crise conduit la communauté internationale à s'interroger sur la notion de génocide et à s'impliquer dans sa résolution. . . 34

Section I. Une communauté internationale divisée quant à la qualification de génocide. . . 34

Section II. Une situation préoccupante au Darfour nécessitant une action de la communauté internationale. . . 42

Titre II. La lecture ethnique ne masque-t-elle pas les enjeux véritables du conflit au Darfour ? . . 52

Chapitre 1 : Les enjeux profonds du conflit sont de nature politique et économique. . . 52

Section I. L'enjeu principal pour la population : l'accès à la terre. . . 53

Section II. L'enjeu principal pour les rebelles : l'accès au pouvoir et aux ressources. . . 61

Chapitre 2 : L'instrumentalisation par Khartoum de cette question ethnique afin de masquer les enjeux profonds du conflit et de maintenir son hégémonie. . . 68

Section I. Cette crise est une menace pour le gouvernement car elle remet en cause le non partage du pouvoir et des ressources. . . 68

Section II. L'enjeu réel pour Khartoum est de masquer sa culpabilité pour échapper à ses responsabilités. . . 76

Conclusion . . 85

Bibliographie . . 88

Ouvrages . . 88

Rapports et documents . . 88

Rapports . . 88

Textes officiels du Conseil de sécurité . . 89

Articles . . 90

Revues . . 90

Presse . . 91

Annexes . . 99

Annexe 1 : Chronologie sommaire de l'histoire contemporaine du Soudan. . . 99

Annexe 2 : Carte du Soudan. . . 102

Annexe 3 : Carte des différents groupes ethniques au Darfour. . . 103

Annexe 4 : Carte de la situation humanitaire au Darfour. . . 103

Annexe 5 : Compte rendu de l'entretien avec Marc Lavergne. . . 104

Annexe 6 . . 105

Résumé . . 105

Liste des sigles et des abréviations . . 105

Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes sans lesquelles ce travail de recherche n'aurait pas été possible.

Je pense tout particulièrement à Madame Bacot-Decriaud, Maître de conférences en Science Politique à l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon et responsable du séminaire « Crises et relations internationales », qui a accepté de diriger ce mémoire, et qui m'a beaucoup aidée grâce à sa disponibilité et à ses nombreux conseils.

Je tiens également à remercier Madame Bennafla, Maître de conférences en géographie à l'IEP de Lyon, qui nous a permis de nous familiariser avec les questions africaines et qui m'a conseillée dans ce travail.

Je souhaite aussi exprimer ma gratitude à Monsieur Lavergne, Directeur de recherche au CNRS, qui m'a aidée à m'orienter vers cette problématique et qui a eu l'amabilité de m'accorder de son temps pour répondre à mes questions.

Je tiens enfin à remercier l'ensemble de l'équipe de documentation de la bibliothèque de l'IEP de Lyon, ainsi que celles des autres bibliothèques affiliées à l'Université Lyon 2.

Je profite de cette occasion également pour exprimer toute ma reconnaissance à ma famille, pour son soutien au cours de l'ensemble de mes études, et en particulier à ma mère, pour son aide précieuse au cours de cette année.

Introduction

Depuis février 2003, le Darfour, province située à l'ouest du Soudan, est le théâtre d'affrontements sanglants entre des mouvements rebelles « africains » et des milices « arabes » soutenues par les forces gouvernementales. Selon les estimations généralement retenues par les différentes organisations internationales et les organisations non gouvernementales, cette crise armée, aggravée par une famine, aurait entraîné la mort d'environ 300 000 Darfouriens, le déplacement de 2 millions de personnes et l'arrivée de 250 000 réfugiés au Tchad voisin[1]. De plus, selon Jan Egeland, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires de l'Organisation des Nations Unies, 4 millions de personnes auraient actuellement besoin d'une assistance humanitaire[2]. Sachant que cette province du Soudan compte 6 millions d'habitants[3], cette estimation révèle l'ampleur des retombées de cette crise. Ainsi, le Darfour constitue la plus vaste opération humanitaire du monde, mobilisant environ 14 000 employés. Néanmoins, 10 000 personnes continuent à mourir chaque mois, toutes causes confondues[4].

Pour comprendre la crise au Darfour, il est important de rappeler, dans un premier temps, les contextes historiques et sociaux de ce pays et de cette région.

Le Soudan est le plus grand pays d'Afrique[5], avec ses 2 505 813 km². Il compte 39 millions d'habitants. Ce pays est situé au nord-est de l'Afrique[6] et a des frontières communes avec l'Ethiopie, l'Erythrée, le Tchad, l'Egypte, la République centrafricaine, le Congo démocratique, l'Ouganda, la Libye et le Kenya[7]. Il bénéficie aussi de 870 kilomètres de côtes sur la Mer Rouge. Il est divisé en 26 régions. La religion majoritaire au nord est l'islam, contrairement au sud du pays qui est principalement chrétien ou animiste. Ce pays est composé de multiples tribus. Il est « au carrefour du monde arabe et de l'Afrique »[8]. Le Soudan appartient à la catégorie des *PMA*, les pays les moins avancés, et, en 2004, il

[1] « Le Soudan accepte sans condition la force hybride ONU-UA, rapporte la délégation du Conseil de sécurité », 18 juin 2007 http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=14322&Cr=darfour&Cr1=soudan LAGRANGE (Marc-André), 2006, « Darfour : des réfugiés indésirables au Sud comme au Nord », *Revue africaine contemporaine,* volume 2006-3, numéro 219, p.151.

[2] « Darfour : 4 millions de personnes ont maintenant besoin d'une assistance humanitaire, selon Jan Egeland », 20 novembre 2006 http://www.un.org/apps/newsFr/printnewsF.asp?nid=13250

[3] LAVERGNE (Marc), 2005, « L'analyse d'une guerre civile en milieu sahélien », *Revue africaine contemporaine*, volume 2005-2, numéro 214, p.129.

[4] « Darfour : 4 millions de personnes ont maintenant besoin d'une assistance humanitaire, selon Jan Egeland », 20 novembre 2006 http://www.un.org/apps/newsFr/printnewsF.asp?nid=13250

[5] Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General, 25 janvier 2005, pp 17-19. http://www.sauverledarfour.org/rapports/com-inq-darfur.pdf

[6] Voir annexe 2, carte du Soudan, p.137.

[7] BASTID (Jean-Pierre), CURY (Maurice), DOGGUI (Sliman), DRWESKI (Bruno), LACROIX (René), LATOUR (Patricia), LOCHON (Christian), VARGAS (Yves), VERNOCHET (Jean-Michel), 2005, *Vivre au Soudan aujourd'hui*, Pantin, L'Appel Franco-Arabe et LE TEMPS DES CERISES, p.25.

[8] Ibidem.

était classé 139 sur 191 selon l'indice de développement humain. Il est récemment entré, en 1999, dans les pays africains producteurs de pétrole. Le développement de ce pays est inégal selon les régions[9], les provinces du Darfour, du Kordofan, des monts Nouba ainsi que l'est et le sud du Soudan[10] souffrent de marginalisation.

Le Soudan est indépendant depuis le 1er janvier 1956[11]. Depuis, ce pays a connu des périodes d'alternance entre des régimes militaires et démocratiques[12]. Mais il faut préciser que sur ces cinquante et un ans de gouvernement national seules dix années ont été démocratiques. Le gouvernement actuel du Soudan est au pouvoir depuis le coup d'Etat du 30 juin 1989. Ce coup de force a été organisé en coopération avec les *Frères musulmans* [13] et mené par un groupe d'officiers dirigé par le général Omar Hassan Al-Béchir, qui est le Président actuel du Soudan. Au lendemain de cette prise de pouvoir, de nombreux soudanais ont été emprisonnés ou contraints à l'exil. Les partis politiques ont été interdits et la propriété confisquée. Le nouveau Président était très influencé par l'idéologue du *Front national islamique* [14], Hassan Al-Tourabi. Le régime s'est quelque peu assoupli en 1998, avec la promulgation d'une nouvelle constitution. L'idéologie reste certes stricte mais certaines libertés fondamentales sont garanties. Aux élections de 1998, le parti au gouvernement, le *Congrès national*, a remporté la victoire, avec 340 des 360 sièges parlementaires. Al-Tourabi est ainsi devenu chef du Parlement. Mais, en 1999, suite à des luttes internes au sein du *Congrès national,* Al-Béchir a déclaré l'état d'urgence et a dissout le Parlement pour écarter l'islamiste Al-Tourabi du pouvoir. Depuis, celui-ci est entré dans l'opposition.

Il est également important de noter que l'histoire récente du Soudan est marquée par le conflit entre le Nord et le Sud du pays. Cette crise est le plus long conflit africain[15]. Elle a duré de 1955 à 2005, avec une interruption entre les années 1972 à 1983. Cette guerre a opposé le gouvernement de Khartoum à des rebelles sudistes, et plus particulièrement au mouvement *Sudan People's Liberation Movement/Army (SLM/A)* [16] de John Garang[17]. Ce

[9] Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General, 25 janvier 2005, p.17. http://www.sauverledarfour.org/rapports/com-inq-darfur.pdf

[10] Voir annexe 2, carte du Soudan, p.137.

[11] Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General, 25 janvier 2005, pp 17-19. http://www.sauverledarfour.org/rapports/com-inq-darfur.pdf

[12] Pour plus de détails voir annexe 1, chronologie sommaire de l'histoire contemporaine du Soudan, pp133-136.

[13] Mouvement fondé au Caire en 1927, arrivé au Soudan en 1944 et se développe surtout après l'indépendance. Dans les années 1960, Hassan Al-Tourabi en devient le secrétaire général. Le but de ce mouvement est de faire du Soudan une République islamique. LAVERGNE (Marc) sous la direction de, 1989, *Le Soudan contemporain : de l'invasion turco-égyptienne à la rébellion africaine,* Paris, Karthala, collection Hommes et société, 638 pages.

[14] Nouvelle appellation des Frères musulmans dès 1985. Après le coup d'Etat ce mouvement change de nouveau de nom pour devenir le Congrès national ou patriotique.

[15] Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General, 25 janvier 2005, p.19. http://www.sauverledarfour.org/rapports/com-inq-darfur.pdf

[16] MARCHAL (Roland), 2004, « Le Soudan d'un conflit à l'autre », *Les Etudes du CERI*, Centre d'études et de recherches internationales Sciences Po, numéro 107-108, 58 pages.

[17] John Garang, 1945-2005, est issu d'une famille chrétienne et de l'ethnie des *Dinka*, de la région du Nil Blanc. Il a fait ses études secondaires en Tanzanie puis aux Etats-Unis. De retour au Soudan, il entre dans le mouvement rebelle *Anyanya*, crée après l'Indépendance. Après l'accord de paix entre le Nord et le Sud en 1972, il entre dans l'armée et devient colonel au début des années

conflit a engendré la mort de 2 millions de soudanais et le déplacement de 4,5 millions de personnes. Il s'est soldé par la conclusion de l'Accord de paix global du 9 janvier 2005.

Le Darfour est une province située au nord-ouest du Soudan[18], bordé par le Tchad à l'ouest, la Libye au nord-est et la République centrafricaine au sud-ouest. Depuis 1994[19], le Darfour est composé de trois Etats régionaux : le Darfour-Sud, le Darfour-Ouest et le Darfour-Nord. Les capitales de ces Etats sont respectivement Nyala, El Geinina et El-Fasher. Chaque Etat a un gouverneur, un *wali,* qui est nommé par le gouvernement central[20]. La superficie du Darfour est équivalente à celle de la France et cette province est peuplée par 6 millions d'habitants. La majorité de la population vit dans des petits villages. Cette région du Soudan est divisée en trois ensembles géographiques[21]. Le désert du nord appartient au Sahara et il est l'ensemble le moins peuplé et le plus fragile écologiquement, en raison de la désertification croissante. Au centre se trouvent les espaces fertiles, et donc les plus riches, qui englobent les montagnes du Jebel Marra. Enfin, la zone sud est aussi soumise aux précipitations irrégulières et à la sécheresse, mais elle est quand même plus stable que la partie nord du Darfour.

Historiquement, le Darfour était un sultanat indépendant, apparu dans les années 1650 dans la région du Jebel Marra[22]. Il est resté autonome jusqu'en 1898, date à laquelle le Darfour est devenu une province du condominium anglo-égyptien[23]. En 1916, il a été incorporé au Soudan.

La composition de la population au Darfour est complexe et consiste en un ensemble de tribus tant « arabes » qu' « africaines » qui s'enchevêtrent[24]. La distinction ne se fait pas au niveau religieux, puisque toutes les populations sont aujourd'hui musulmanes. Aux niveaux linguistique et racial, cette population darfourienne constitue un mélange compliqué. Les populations issues des différentes ethnies ont souvent la même couleur de peau et les mariages interethniques ont brouillé les différences biologiques visibles. Mais la perception de l'autre au Darfour, et plus largement au Soudan, est rarement fondée sur l'objectivité et est influencée par ce que l'on sait de l'appartenance ethnique de l'autre[25].

Au niveau historique, la population native du Darfour est constituée des *Four* [26]. Le terme Darfour signifie d'ailleurs la terre ou le pays des *Four*. C'est de ce groupe ethnique qu'est issue la dynastie des *Keyra,* qui a régi le sultanat indépendant du Darfour du XVIIème siècle à l'incorporation de ce royaume au Soudan anglo-égyptien en 1916. Puis, le Darfour

1980. Mais peu après, il entre en dissidence et devient le chef de file de la rébellion sudiste avec la création du *SPLM/A*. EL TIBI (Zeina), SAINT PROT (Charles) sous la direction de, 2006, *Géopolitique du Soudan,* Paris, Observatoire d'études géopolitiques, p.25.

[18] Voir annexe 3, carte du Soudan, p.137.

[19] Voir annexe 1, chronologie sommaire de l'histoire contemporaine du Soudan, pp133-136.

[20] Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General, 25 janvier 2005, p.20. http://www.sauverledarfour.org/rapports/com-inq-darfur.pdf

[21] Rapport Human Rights Watch, avril 2004, *Soudan. Le Darfour en feu: atrocités dans l'Ouest du Soudan,* volume 16, numéro 4 (A), pp 7-14. http://hrw.org/french/reports/2004/sudan0404/darfur.pdf

[22] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, p.26.

[23] Condominium anglo-égyptien de 1898 à 1956.

[24] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, pp 29-34.

[25] Idem, p.30.

[26] Les noms d'ethnie sont dans la plupart des ouvrages au singulier.

a été peuplé par des mouvements migratoires. Une première vague de migration a eu lieu avant le XIVème siècle, avec l'arrivée de populations considérées aujourd'hui tant comme « arabes » que comme « africaines ». Ensuite, il y a eu une seconde vague au XVIIIème siècle au cours de laquelle sont notamment arrivés les *awlad al-Bahar*, ce qui signifie « les enfants du fleuve »[27] et renvoie aux Arabes venant de la vallée du Nil. Ces Arabes étaient des prédicateurs religieux ou des commerçants, et ils n'ont pas grand-chose en commun avec les anciennes populations arabes du Darfour, ils sont vus comme « les gens de Khartoum »[28]. Malgré cette composition ethnique complexe, historiquement les « Arabes » et les « non-Arabes » ne vivaient pas en état d'affrontements répétés et, jusqu'à son incorporation au Soudan en 1916, le Darfour jouissait d'une très forte cohérence tant aux niveaux historique que géographique.

Cependant, actuellement, les différents groupes ethniques s'identifient en tant qu' « Arabe » ou « non-Arabe », malgré la coexistence entre ces groupes depuis des siècles et en dépit des mariages interethniques. Ainsi, nous pouvons établir une présentation ethnique de la population[29].

D'abord, parmi les principaux groupes se reconnaissant comme « non-arabes » on trouve les *Four*. Ils représentent le principal groupe ethnique du Darfour puisqu'ils constituent un tiers de la population, soit 2 millions d'habitants. Ce sont principalement des cultivateurs de mil. Cette ethnie est présente dans les trois Etats qui constituent le Darfour. Cette division du Darfour en trois Etats est effective depuis 1994 et, à travers cette mesure, Al-Béchir, le Président soudanais, désirait diviser les *Four* afin de diminuer leur importance numérique. De plus, il faut préciser que relativement à leur poids démographique, les *Four* sont sous représentés dans les sphères du pouvoir. Les *Zaghawa* et les *Bideyat* font également partie des « non-Arabes ». On rencontre ces deux ethnies au Darfour mais également au Tchad, ce qui explique leur histoire récente puisqu'elles ont participé à la guerre civile tchadienne aux cotés de Hissène Habré, dans les années 1970. Puis, en 1989, Idriss Déby, un *Bideyat*, a trouvé refuge au Darfour et c'est depuis cette province qu'il a combattu son ancien mentor Habré. Avec l'aide des *Zaghawa* et d'Al-Béchir, Déby s'est emparé du pouvoir en 1990. Cette expérience explique en partie la place incontournable qu'occupent les *Zaghawa* dans la rébellion actuelle[30]. Leurs liens avec le Tchad leur permettent de bénéficier d'une base arrière, ainsi que de soutiens militaires et financiers. Cela explique aussi en quoi la situation actuelle est délicate pour Déby puisqu'il se retrouve partagé entre son ancien allié Al-Béchir et ses frères *Zaghawa* du Darfour. Parmi les autres groupes « non-arabes », on trouve aussi les *Masalit*, les *Berti*, les *Meidob*, les *Jebel*, les *Fellata*…

D'un autre côté, on trouve des groupes qui se revendiquent comme « arabes »[31]. Les Arabes sont en contact avec la région depuis le VIIIème siècle et, selon les sources écrites et la tradition orale, l'arrivée des Arabes dans cette région aurait commencé aux XIIIème et XIVème siècles et aurait perduré jusqu'au XVIIème siècle, ce qui correspond à la période

[27] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, p.33.

[28] Ibidem.

[29] TUBIANA (Jérôme), 2005, « Le Darfour, un conflit identitaire ? », *Revue africaine contemporaine*, volume 2005-2, numéro 214, pp 169-173.

[30] Idem, p.171.

[31] TUBIANA (Jérôme), 2005, « Le Darfour, un conflit identitaire ? », *Revue africaine contemporaine*, volume 2005-2, numéro 214, pp 169-173.

de l'islamisation du sultanat du Darfour. Actuellement, les principaux groupes « arabes » sont les *Rizegat*. Ce groupe constitue une grande fédération dont les branches sont plus ou moins autonomes selon leur localisation géographique. Les principaux sous groupes des *Rizegat* sont les *Mahariya*, les *Mahamid*, les *Eregat* et les *Etefat*. Parmi les groupes arabes, on peut établir une distinction entre les clans selon leur possession ou non de *dar*[32], c'est-à-dire de terres. Cinq groupes arabes possèdent des *dar*. Il s'agit des *Rizegat*, des *Habbaniya*, des *Ta'aisha*, des *Beni Halba* et des *Beni Husein*[33]. En revanche, de nombreux autres groupes « arabes » ne disposent pas de terres propres, ce qui est souvent cause de conflit avec les groupes possédant un *dar*. En effet, il faut préciser que la plupart des groupes arabes sont des éleveurs nomades de chameaux et/ou de bovins alors que la plupart des groupes « non-arabes » sont des cultivateurs de mil[34]. Ainsi, les nomades arabes, au moment des migrations, doivent négocier leur passage sur les terres avec les groupes ethniques qui possèdent un *dar*. Cependant, cette division n'est pas absolue, par exemple les *Zaghawa* sont des pasteurs nomades non arabes. Cette distinction Arabe/non-Arabe a donc une dimension économique dans la mesure où elle renvoie à deux activités économiques différentes, l'éleveur nomade ou l'agriculteur sédentaire. Mais, au cours des deux dernières décennies, la distinction Arabe/non-Arabe a évolué en dépassant cette seule dimension d'activité économique. Ce clivage s'est peu à peu enrichi d'une dimension ethnique.

L'histoire récente du Darfour permet d'éclairer la crise actuelle. Elle montre comment des populations qui vivaient autrefois en relative harmonie[35] ont fini par s'affronter en raison de leur appartenance ethnique. Initialement, la population se reconnaissait dans une identité commune qui transcendait les distinctions ethniques[36]. Mais, les relations interethniques ont profondément changé sous l'influence de deux facteurs : le conflit tchado-libyen et les évolutions climatiques. Ces deux éléments ont contribué à l'exacerbation des tensions entre les différentes tribus « arabes » et « non-arabes » et ont conduit aux premiers affrontements entre la population du Darfour.

Le facteur tchado-libyen constitue un élément fondamental de déstabilisation du Darfour[37]. Pour en comprendre les raisons, il faut revenir sur le déroulement de cette guerre entre la Libye, le Soudan et le Tchad et analyser comment ce conflit, en s'invitant sur le territoire darfourien, a conduit à des tensions interethniques et aux prémices du positionnement arabe/non-arabe actuel.

Depuis 1965, le Tchad a connu une guerre civile entre le Nord et le Sud du pays. Dès le début de ce conflit, le Darfour a joué un rôle essentiel puisqu'il constitue la base arrière des mouvements rebelles tchadiens[38]. En effet, en juin 1966, le mouvement *Frolinat*, *Front de libération national du Tchad*, est fondé au Darfour. Cette organisation rebelle se

[32] Posséder un dar signifie avoir des droits fonciers sur un territoire délimité qui appartient au chef traditionnel de la tribu.

[33] Voir annexe 3, carte des différents groupes ethniques au Darfour, p.138.

[34] TUBIANA (Jérôme), 2005, « Le Darfour, un conflit identitaire ? », *Revue africaine contemporaine*, volume 2005-2, numéro 214, p.168.

[35] Voir annexe 5, compte rendu de l'entretien avec Marc Lavergne, pp 140-144.

[36] TANNER (Victor), 2005, « Darfour : racines anciennes, nouvelles virulences », *Politique étrangère,* volume hiver 2004-2005,numéro 4/2004, p.716.

[37] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour .Un génocide ambigu,* Paris, La Table Ronde, p.83.

[38] Idem, pp 83-92.

caractérise par sa dimension nordiste et musulmane et elle est en lutte contre le régime « chrétien » sudiste du Président tchadien Tombalbaye. Ce mouvement a pu utiliser cette province comme base arrière dans la mesure où il est composé de tribus également présentes au Darfour. Il s'est installé au Darfour avec l'aval de Sadiq al-Mahdi, au pouvoir au Soudan à cette époque[39]. A la suite de cette guerre civile tchadienne s'est ouvert un conflit triangulaire entre la Libye, le Soudan et le Tchad, conflit qui a duré un quart de siècle. En 1969, le colonel Kadhafi arrive au pouvoir en Libye et, dès novembre 1969, *Frolinat* obtient également des bases arrière en Libye. Kadhafi est particulièrement hostile au régime de Tombalbaye, hostilité teintée de racisme à l'encontre d'un régime noir africain chrétien[40]. En effet, durant cette période, Kadhafi milite pour la suprématie de la culture arabe en Afrique, en menant une politique arabiste dans le Sahel, politique qui allait avoir des conséquences très lourdes sur les relations interethniques au Darfour. Ainsi, le soutien de Kadhafi aux rebelles tchadiens relève d'une politique raciste envers les « Zurga »[41], terme péjoratif désignant les Africains. De même, il apporte son appui au régime de Nimeiry, qui prend le pouvoir au Soudan par un coup d'Etat le 25 mai 1969, car il le considère comme un régime nationaliste arabe révolutionnaire. Cependant, son soutien à Nimeiry est ébranlé par le refus de celui-ci de faire fusionner la Libye et le Soudan. Pour atteindre son objectif de grande union arabe, Kadhafi décide donc d'employer la manière forte. C'est pourquoi il créé, en 1972, une légion islamique, la *Faïlaka al-Islamiyya*[42], dont la fonction est de parvenir à une unification arabe révolutionnaire du Sahel. Dans cette même optique, il soutient au Darfour le *Tajammu al-Arabi*[43], « L'Union des Arabes », qui est une organisation darfourienne militant pour l'arabisation du Darfour et pour la réduction des tribus noires à un statut d'inférieurs. Il souhaite, à l'aide de cette légion islamique, prendre le contrôle de N'Djamena et de Khartoum. Pour servir ces desseins, Kadhafi propose à Sadiq al-Mahdi de l'aider à reprendre le pouvoir à Khartoum. Il faut préciser que dans ces différents projets le Darfour, de part sa situation géographique, constitue une zone stratégique.

Durant cette même période, au Tchad, Tombalbaye est assassiné et remplacé par Malloum. Les alliances entre les différents acteurs évoluent de nouveau puisque Nimeiry, inquiet face au projet de Kadhafi et de Sadiq al-Mahdi, décide d'adopter une attitude amicale envers Malloum. Cela déclenche une véritable haine de Kadhafi à l'encontre de Nimeiry et, en juillet 1976, des affrontements armés ont lieu entre les milices libyennes et Khartoum, affrontements à l'avantage du pouvoir soudanais. Parallèlement, une répression très violente est menée au Darfour et de nombreux civils sont tués, car ils sont suspectés de soutenir Sadiq al-Madhi. Elle fait au moins 3000 morts et le Darfour est en état de choc. Cette animosité entre le dirigeant libyen et Nimeiry pousse le dirigeant soudanais à soutenir, dans la guerre civile tchadienne, les rebelles les plus anti-libyens. C'est pourquoi, il se tourne vers Hissène Habré, dont l'armée, *les Forces armées du Nord (FAN),* est invitée à s'installer au Darfour et reçoit le soutien inconditionnel de l'armée soudanaise. Au début, les *FAN* sont perçues au Darfour comme étant « arabes ». A cette époque, Nimeiry ne se rend pas encore compte des conséquences de son soutien à Habré sur les relations sociales et politiques locales du Darfour.

[39] Voir annexe 1, chronologie, pp 133-136.

[40] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour .Un génocide ambigu,* Paris, La Table Ronde, p.85.

[41] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour .Un génocide ambigu,* Paris, La Table Ronde, p.87.

[42] Ibidem.

[43] Ibidem.

Néanmoins, cette crise, à travers les différentes alliances passées entre les dirigeants des trois pays et les rebelles, conduit à l'apparition d'une forte différenciation ethnique au Darfour. « Ces manipulations répétées du paysage etnopolitique darfourien étaient profondément malsaines. Des tribus qui depuis des siècles se percevaient elles-mêmes et les unes les autres en termes traditionnels faiblement conflictuels furent désormais obligées d'entrer dans des ensembles « arabes » ou « zurga » assortis de clichés très lourds »[44]. Les « Arabes » sont considérés comme progressistes et révolutionnaires alors que les « Africains » sont présentés comme de mauvais musulmans réactionnaires. Depuis le Darfour, la CIA apporte son aide à Habré. En 1979, Malloum, avant de démissionner, appelle Habré au Tchad pour qu'il devienne Premier ministre. Puis, le Tchad sombre dans l'instabilité complète et Kadhafi en profite pour envahir ce pays, ce qui a pour conséquence de pousser de nouveau Habré à l'exil au Darfour. La population darfourienne finit par être exaspérée par l'installation de la guerre civile tchadienne sur son territoire mais Khartoum ne réagit pas à ce ras le bol général.

Dans les années 1980, une dégradation climatique s'ajoute à cette situation historique complexe[45]. Le Darfour entre dans une période de sécheresse intense, qui touche surtout le nord de la région. En 1982, Habré prend le pouvoir au Tchad et, à partir de cet événement, les autorités soudanaises se désintéressent totalement du sort du Darfour. La conséquence première de cette négligence est que cette région connaît une grande famine en 1984-1985, qui engendre 95 000 morts[46]. Pendant cette période, la Libye conserve ses vues sur le Darfour, où elle maintient sa présence afin de renverser le régime d'Habré au Tchad.

Au niveau local, la sécheresse a bouleversé l'équilibre traditionnel existant entre les nomades et les sédentaires[47]. La sécheresse pousse les nomades à rejoindre plus tôt le Sud et à envahir les terres alors que les agriculteurs n'ont pas encore ramassé leurs récoltes. Ceci amène les sédentaires à repousser les nomades des terres qu'ils ont autrefois fréquentées, au moment où ceux-ci en ont le plus besoin. Ce refus des agriculteurs de laisser les nomades accéder à leurs *dar* condamne ces pasteurs à une mort certaine. C'est pourquoi, les nomades « arabes », emportés par le désespoir et la colère, ont commencé à attaquer les paysans, généralement « africains », et à forcer leur passage sur les terres. De leur côté, les paysans s'organisent pour se défendre.

A cette même période, la guerre civile tchadienne s'invite de nouveau sur le territoire darfourien, et il devient impossible de savoir ce qui relève de la guerre civile tchadienne et de la guerre civile au Darfour[48]. A cette époque, le gouvernement soudanais a pratiquement perdu le contrôle du Darfour, soumis à l'influence libyenne. En 1988, tout le monde reconnaît enfin que le Darfour est en guerre. C'est à ce moment qu'apparaissent les premières milices *janjawid*, terme signifiant « les cavaliers de l'enfer »[49].

En 1989, au Tchad, deux officiers *zaghawa*, Idriss Déby et Hassan Djamoun, tentent de tuer Habré pour prendre le pouvoir. Cette tentative échoue et Déby part se réfugier au Darfour, car il souhaite obtenir l'aide de la Libye. Les combats reprennent donc sur

[44] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour .Un génocide ambigu,* Paris, La Table Ronde, p.90.

[45] Idem, pp 92-100.

[46] Idem, p.104.

[47] TUBIANA (Jérôme), 2005, « Le Darfour, un conflit identitaire ? », *Revue africaine contemporaine*, volume 2005-2, numéro 214, pp 165-206. pp 186-188.

[48] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour .Un génocide ambigu,* Paris, La Table Ronde, pp 107-121.

[49] Idem, p.117.

le territoire du Darfour. Habré a en effet fini par accepter d'aider les tribus « africaines » du Darfour pour sa propre sécurité, tribus qui se battaient contre les milices « arabes » du Darfour, soutenues par Tripoli. Le conflit tchado-libyen mène donc aux premiers affrontements entre les populations « africaines » et « arabes » du Darfour.

Entre-temps, au Soudan, en juin 1989, un groupe d'officiers du *Front national islamique,* conduit par le général Omar Hassan Al-Béchir, s'empare du pouvoir. Ainsi, un nouveau régime apparaît au Soudan, régime de nature islamiste. Face aux débordements de la crise tchado-libyenne au Darfour, l'attitude de Khartoum n'est pas neutre. Lorsque les milices « arabes » du Darfour se mettent à attaquer des villages « africains », Khartoum multiplie les arrestations de jeunes *Four*, tribus considérées comme « africaines ». Le gouvernement se positionne donc en faveur des « Arabes » du Darfour. Finalement, cette guerre de 30 ans se termine en 1990 par la prise du pouvoir de Déby à N'Djamena, avec l'aide soudanaise. Ainsi, ce conflit se clôture par une apparente victoire de Kadhafi, puisque Habré est renversé. Après cette victoire, le Darfour ne constitue plus une zone stratégique au niveau régional et il est donc abandonné à son triste sort.

Ce conflit triangulaire entre le Tchad, la Libye et le Soudan laisse néanmoins de nombreuses séquelles au Darfour. En effet, cette province a été le théâtre d'affrontements meurtriers pendant près de trente ans et cela a conduit à une exacerbation des identités ethniques. La population du Darfour a dû se positionner selon sa prétendue appartenance à des tribus « arabes » ou « africaines », en raison du contexte géopolitique régional. Donc, le facteur tchado-libyen, facteur extérieur à la province du Darfour, a aggravé les relations interethniques et a amorcé une fracture identitaire Arabes/non-Arabes. De plus, à cette même époque, le facteur climatique contribue également à déstabiliser l'équilibre qui régnait jusqu'à présent au Darfour entre les nomades, principalement « arabes », et les agriculteurs, généralement « africains ». Cette dégradation climatique révèle l'enjeu que constitue l'accès à la terre dans cette région du monde, enjeu central dans le conflit actuel. Dans ces affrontements pour l'accès à la terre, ce ne sont pas tant des ethnies qui s'opposent que des modes de vie devenus concurrentiels. Les affrontements au sein de la population se multiplient donc à cette époque.

Plusieurs tribus du Darfour considèrent que les origines de la crise actuelle sont à chercher dans ces premiers affrontements[50].

La plupart des *Four* affirme que la guerre actuelle a débuté en 1987. A cette époque, un conflit a opposé les *Four* aux milices *janjawid* car des éleveurs nomades avaient dégradé des champs appartenant à des agriculteurs sédentaires. Ce conflit prenait place dans un contexte de sécheresse qui avait exacerbé les rivalités existantes entre les agriculteurs, possédant des terres, et les nomades arabes, qui en étaient dépourvus. Ainsi, pour les *Four*, la crise actuelle résulte de la non résolution du problème en 1989 et donc du pourrissement de cette situation.

Dans la même optique, selon les *Masalit*, cette guerre est la conséquence des affrontements entre *Masalit* et « Arabes » dans leur région en 1994-1995, pour des questions liées à la terre. Les *Zaghawa* évoquent également ce motif. Donc, pour les ethnies « africaines », l'émergence de la rébellion puise ses racines dans la multiplication d'incidents, depuis les années 1980, autour de la question du contrôle de la terre.

En revanche, les groupes « arabes » attribuent la responsabilité totale de la guerre actuelle aux rebelles « africains », qui seraient seulement avides de pouvoir et dont le

[50] TUBIANA (Jérôme), 2005, « Le Darfour, un conflit identitaire ? », *Revue africaine contemporaine*, Bruxelles, Boeck Université, volume 2005-2, numéro 214, pp 184-186.

seul but serait d'obtenir des postes à Khartoum[51]. Pour le gouvernement soudanais, ces affrontements seraient le fruit de rivalités tribales ancestrales, ils échapperaient totalement à son contrôle et ne relèveraient en aucun cas de sa responsabilité[52]. Les différentes parties au conflit ont donc des interprétations différentes à la fois des causes et de la nature du conflit actuel.

La plupart des auteurs[53] s'accordent sur la date de février 2003 comme point de départ de la crise actuelle. En effet, le 26 février 2003, un groupe d'environ 300 hommes attaque la petite ville de Golu, massacrant environ 200 soldats et forçant les survivants à s'enfuir[54]. A cette époque, le gouvernement de Khartoum est focalisé sur les négociations en cours avec le Sud-Soudan et, jusque là, il ne se préoccupait pas des violences au Darfour. Néanmoins, les autorités décident d'envoyer une mission au Darfour chargée de négocier avec ce nouveau groupe armé, jusqu'alors inconnu. Le gouvernement déclare que ces événements ne perturberont pas les négociations Nord-Sud, qualifie les auteurs de cette attaque de « bandits »[55], et non de rebelles, et nie l'occupation de Golu.

Cet événement constitue cependant un tournant car, pour la première fois, une organisation, le *Front de libération du Darfour*, revendique la responsabilité de cet incident armé. Un autre mouvement rebelle émerge également à cette époque, le *Justice and Equality Movement (JEM).* En effet, le 5 mars 2003, Khalil Ibrahim, militant islamiste qui avait été ministre de l'Education au Darfour dans les années 1990, revendique depuis Londres le lancement de cette révolte au nom d'un mouvement jusqu'alors inconnu, le *JEM*. Il affirme que cette action a été menée en coopération avec le *Front de libération du Darfour*, qui prend ensuite le nom de *Sudan Liberation Movement /Army (SLM/A).* Khartoum tente alors de négocier avec les rebelles mais cette tentative échoue. En avril 2003, ces mouvements prennent, pendant quelques heures, le contrôle de l'aéroport d'El-Fasher[56], la capitale du Darfour-Ouest, où ils se livrent au vol et à la destruction d'équipements militaires et capturent le général qui commandait la base aérienne. En mai 2003, ils réussissent à prendre la seconde ville de cet Etat fédéral, Mellit. Aux environs de Kutum, les rebelles tuent environ 500 soldats gouvernementaux et le 1er août ils s'emparent de cette ville et tuent une bonne partie de la garnison.

Ces actions ont révélé au gouvernement de Khartoum que ces mouvements constituent une menace réelle pour le régime. En effet, après l'attaque d'El-Fasher, il semble évident que la situation est devenue préoccupante au niveau militaire. De plus, 150 notables

[51] TUBIANA (Jérôme), 2005, « Le Darfour, un conflit identitaire ? », *Revue africaine contemporaine*, Bruxelles, Boeck Université, volume 2005-2, numéro 214, p.186.

[52] BASTID (Jean-Pierre), CURY (Maurice), DOGGUI (Sliman), DRWESKI (Bruno), LACROIX (René), LATOUR (Patricia), LOCHON (Christian), VARGAS (Yves), VERNOCHET (Jean-Michel), 2005, *Vivre au Soudan aujourd'hui*, Pantin, L'Appel Franco-Arabe et LE TEMPS DES CERISES, pp 143-150.

[53] LAVERGNE (Marc), 2005, « L'analyse d'une guerre civile en milieu sahélien », *Revue africaine contemporaine*, volume 2005-2, numéro 214, p.131. MARCHAL (Roland), 2004, « Le Soudan d'un conflit à l'autre », *Les Etudes du CERI*, Centre d'études et de recherches internationales Sciences Po, numéro 107-108, p.48. PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, p.158.

[54] Historique issu de l'ouvrage de PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, pp 157-170.

[55] Idem, p.160.

[56] Voir annexe 3, carte du Darfour, p.138.

darfouriens résidant à Khartoum envoient une lettre[57] au Président Al-Béchir, en lui demandant d'ouvrir un dialogue politique avec la rébellion, de décréter un cessez-le-feu, de déployer une aide humanitaire et de mettre fin à la répression confiée aux milices irrégulières. En réponse à cette demande de dialogue, le gouvernement choisit au contraire de proclamer l'état d'urgence au Darfour et de multiplier les arrestations. Fin avril-début mai, le gouvernement opte donc pour une solution militaire afin de régler rapidement le problème. Mais le gouvernement doute de la loyauté de l'armée soudanaise, en raison du nombre important de soldats originaires du Darfour. C'est pourquoi, il décide de faire appel aux milices armées[58]. La plupart des tribus « africaines » du Darfour n'ont pas répondu à cet appel général de Khartoum pour combattre les rebelles, contrairement aux ethnies « arabes ». Ainsi, les *janjawid* étaient nés. Ces milices sont donc composées en grande majorité de petites tribus arabes chamelières provenant du nord du Darfour[59].

Au mois de juillet 2003, un changement radical s'opère, avec l'apparition de nouveaux schémas de répression[60]. L'action contre insurrectionnelle de Khartoum se radicalise. Le processus opératoire consiste en des bombardements de villages par l'armée puis, une fois que les attaques aériennes cessent, les milices *janjawid* arrivent sur les lieux, parfois avec des soldats de l'armée régulière, et se livrent à des meurtres, des viols, des pillages[61]. Ces attaques visent donc les civils, et principalement les populations issues des ethnies « africaines »[62]. Malgré cette complicité attestée par de nombreux témoignages[63] entre le gouvernement et les milices *janjawid*, les autorités maintiennent qu'elles ne participent pas à ces attaques et continuent à réduire ces exactions à de simples affrontements tribaux ancestraux.

Cette crise au Darfour semble avoir pris une tournure ethnique dans la mesure où elle oppose des acteurs se revendiquant comme « arabes », le gouvernement soudanais et les milices *janjawid*, à d'autres qui se revendiquent comme « non-arabes », *le SLM /A, le JEM* et les civils victimes des attaques. Ainsi, l'ancienne identité « darfourienne », qui transcendait le fait ethnique, semble avoir disparu au cours de cette crise et c'est pourquoi on peut se demander si cette guerre est un « conflit identitaire »[64]. En effet, dans son article, Jérôme Tubiana explique qu' : « un signe fort de radicalisation de la division Arabe/non-Arabe est que désormais les non-Arabes se posent comme « indigènes » ou « africains » par rapport aux Arabes. »[65]. La population darfourienne s'affronte selon cette fracture ethnique. Ces

[57] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour .Un génocide ambigu,* Paris, La Table Ronde, p.165.

[58] TANNER (Victor), 2005, « Darfour : racines anciennes, nouvelles virulences », *Politique étrangère,* volume hiver 2004-2005,numéro 4/2004, pp 715-728. p.222.

[59] Ibidem.

[60] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour .Un génocide ambigu,* Paris, La Table Ronde, p.170.

[61] AYAD (Christophe), 2005, « Le Soudan entre guerre et paix », *Politique internationale,* numéro 108, p.152.

[62] Rapport Human Rights Watch, avril 2004, *Soudan. Le Darfour en feu: atrocités dans l'Ouest du Soudan,* volume 16, numéro 4 (A), p.1. http://hrw.org/french/reports/2004/sudan0404/darfur.pdf

[63] Témoignages recueillis par exemple par la Commission internationale d'enquête sur le Darfour. Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General, 25 janvier 2005, 176 pages. http://www.sauverledarfour.org/rapports/com-inq-darfur.pdf

[64] TUBIANA (Jérôme), 2005, « Le Darfour, un conflit identitaire ? », *Revue africaine contemporaine*, Bruxelles, Boeck Université, volume 2005-2, numéro 214, p.165.

[65] Idem, p.167.

combats ont déjà causé la mort de 300 000 Darfouriens, le déplacement de 2 millions de personnes et l'arrivée de 250 000 réfugiés au Tchad voisin[66]. L'ampleur de cette crise la distingue donc des affrontements des années 1980-1990.

Face à cette violente répression du gouvernement soudanais et compte tenu de la dimension ethnique des affrontements à l'échelle locale, la communauté internationale et les médias se sont interrogés sur le caractère génocidaire de ce conflit. Durant l'année 2003, les médias ne s'intéressent pas vraiment à la situation au Darfour. Ce sont les ONG qui ont été les premières à dénoncer les crimes commis dans cette région[67]. Puis, il y a eu un tournant dans la couverture médiatique et dans la perception de la communauté internationale de cette crise quand Mukesh Kapila, coordinateur des Nations Unies pour les droits de l'homme au Soudan, déclare, au moment des dix ans du génocide rwandais, que la seule différence entre le Darfour et le Rwanda est le nombre de victimes[68]. En juillet 2004, les Etats-Unis emploient le mot génocide pour qualifier cette crise[69]. La communauté internationale est embarrassée par ce qualificatif[70] car cela impliquerait que ces dirigeants soudanais, avec lesquels ils sont engagés dans un processus de négociation de paix pour le Sud-Soudan, se rendraient coupables dans leur pays d'un génocide. Ceci explique pourquoi initialement les Nations Unies sont intervenues dans cette crise de manière timide et ont préféré réduire ce conflit à sa dimension humanitaire pour pouvoir poursuivre les négociations de paix du Sud-Soudan, avec ces mêmes dirigeants. Ainsi, un rapport de la Commission internationale d'enquête de l'ONU, chargé de déterminer s'il s'agit d'un génocide ou non au Darfour, conclut qu'il ne s'agit pas d'un génocide, mais que les crimes commis constituent néanmoins des violations massives au droit international des personnes et qu'ils sont commis par des acteurs qui peuvent agir avec des intentions génocidaires[71].

Ainsi, nous pouvons nous interroger sur la dimension ethnique de ce conflit. En effet, le fait que les acteurs de cette guerre se positionnent selon leur appartenance ethnique, le fait que la population du Darfour se soit scindée en un camp « africain » et en un camp « arabe » et le fait que le gouvernement arabe réponde avec tant de violence à cette révolte « africaine » peuvent amener à la conclusion que ces affrontements sont avant tout d'ordre ethnique et peuvent conduire à s'interroger sur la notion de génocide. Néanmoins, cette lecture ethnique du conflit ne permet pas de comprendre pourquoi des populations, qui ont vécu en paix pendant des siècles, se mettent soudain à s'entretuer. Sans nier la réalité de cette dimension ethnique, il convient de l'interroger afin d'en déterminer les limites. Pour répondre à cette problématique, il faut se demander quelle est la nature profonde de cette crise et quels sont les enjeux pour les différentes parties au conflit, à savoir les mouvements rebelles, la population darfourienne et le gouvernement soudanais, et s'ils agissent pour des motifs ethniques.

[66] « Le Soudan accepte sans condition la force hybride ONU-UA, rapporte la délégation du Conseil de sécurité », 18 juin 2007 http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=14322&Cr=darfour&Cr1=soudan LAGRANGE (Marc-André), 2006, « Darfour : des réfugiés indésirables au Sud comme au Nord », *Revue africaine contemporaine,* volume 2006-3, numéro 219, p.151.

[67] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour .Un génocide ambigu,* Paris, La Table Ronde, pp 208-216.

[68] Idem, p.212.

[69] DECAUX (Emmanuel), 2004, « La crise au Darfour. Chronique d'un génocide annoncé », *Annuaire français de droit international,* p.739.

[70] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour .Un génocide ambigu,* Paris, La Table Ronde, pp 12-16.

[71] Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General, 25 janvier 2005, 176 pages. http://www.sauverledarfour.org/rapports/com-inq-darfur.pdf

En ce sens, on peut se demander si ces affrontements constituent un génocide[72]. Cette dimension raciale est certes présente dans le conflit, cependant on peut se demander si elle est la motivation première de ces affrontements. Dans cette crise, l'ethnisme n'occulterait-il pas en fait une lutte pour l'accès aux ressources et au pouvoir, comme souvent dans les conflits africains et comme par exemple au Sud-Soudan. Les enjeux véritables de cette crise ne seraient-ils pas plutôt le pouvoir, auquel les rebelles souhaitent être associés et que les dirigeants de Khartoum souhaitent conserver dans son intégralité. Et, dans cette crise, la population arabe locale ne serait-elle pas instrumentalisée par le gouvernement soudanais.

Bien que cette guerre prenne des aspects de conflit identitaire, peut-on réduire ce conflit à sa dimension ethnique, au risque d'occulter les raisons profondes de cet affrontement. Néanmoins, le gouvernement arabe répond à cette rébellion avec une violence qui semble largement disproportionnée, ce qui peut conduire certains observateurs à parler de génocide. De plus, Khartoum instrumentalise ces oppositions tribales pour masquer son monopole du pouvoir et des ressources. Ainsi, on peut se demander si cette dimension ethnique est une réalité ou si elle est une instrumentalisation du gouvernement.

Cette problématique apparaît lorsque l'on confronte les différentes interprétations de la crise au Darfour. En effet, il semble y avoir un certain décalage entre le traitement de cette question par les médias, par les institutions internationales et les constats faits par les chercheurs spécialistes du Soudan comme Gérard Prunier[73], Roland Marchal[74] ou Marc Lavergne[75]. Les médias présentent ce conflit soit comme le prochain génocide africain, soit comme une crise humanitaire sans précédent. Dans le même esprit, la communauté internationale a tendance à focaliser son attention sur la dimension ethnique ou humanitaire de cette crise. Ainsi, ils délaissent souvent les enjeux véritables de ce conflit, à savoir les dimensions politiques et économiques, éléments d'explication qui sont au contraire mis en avant par les spécialistes, dans leurs ouvrages et leurs articles. Il nous a donc semblé intéressant d'étudier cette lecture ethnique de la guerre au Darfour afin de montrer sa part de véracité mais aussi les limites de cette explication et d'analyser comment elle masque les enjeux profonds de cette crise.

Néanmoins, cette problématique ne fut pas aisée à dégager dans la mesure où peu d'ouvrages traitent réellement de cette guerre. Mis à part le livre de Gérard Prunier *Le Darfour. Un génocide ambigu* [76], aucun ouvrage français ne traite de cette crise en tant que sujet principal, compte tenu de son caractère récent. Il existe des articles parus sur cette question dans les revues spécialisées mais ils sont souvent axés sur un point particulier, comme par exemple l'aspect géographique de cette crise, et donc ils ne correspondent pas toujours à la problématique choisie, même s'ils permettent de mieux comprendre le contexte général du conflit.

De plus, les causes et les origines de cette crise sont particulièrement complexes c'est pourquoi, au début, nous avons eu quelques difficultés à nous familiariser avec

[72] La définition juridique du crime de génocide, d'après le statut de la Cour pénale internationale, est donnée dans son intégralité dans la partie du mémoire traitant de cette question, à savoir le chapitre 2 du titre I, pp 46-47 du mémoire.

[73] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, 257 pages.

[74] MARCHAL (Roland), 2004, « Le Soudan d'un conflit à l'autre », *Les Etudes du CERI*, Centre d'études et de recherches internationales Sciences Po, numéro 107-108, 58 pages.

[75] LAVERGNE (Marc), 2005, « L'analyse d'une guerre civile en milieu sahélien », *Revue africaine contemporaine*, volume 2005-2, numéro 214, pp 129-163.

[76] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, 257 pages.

ces problématiques africaines, comme l'ethnisme ou le régime agro-pastoral en zone sahélienne, qui semblent a priori plutôt abstraites et complexes. Mais la lecture d'ouvrages et d'articles permet de réaliser que ces problématiques ne sont pas si compliquées à partir du moment où l'on fait l'effort de vouloir en comprendre la rationalité. Par exemple, concernant ce sujet de mémoire, la lecture ethnique de la crise peut sembler au premier abord très opaque et abstraite. Chaque ethnie a un nom différent, qui nous est totalement inconnu, et qu'on a du mal à retenir. Mais, en fait, il suffit de comprendre qu'au Darfour, comme ailleurs, les gens ne se tuent pas de manière irrationnelle, parce qu'ils sont « arabes » ou « africains », mais qu'au contraire des raisons politiques et économiques poussent une partie de la population à se rebeller contre l'oppression exercée par une minorité au pouvoir.

Ainsi, la difficulté réside dans le fait de démontrer que cette dimension ethnique est à la fois vraie, dans la mesure où la population darfourienne vit ce conflit comme quelque chose d'ethnique, et fausse, dans la mesure où le motif premier des affrontements n'est pas ethnique mais politique et économique.

Nous étudierons d'abord la dimension ethnique du conflit en nous demandant si cette lecture peut conduire à la qualification de génocide. Ensuite, nous nous demanderons si cette lecture ethnique ne masque pas en fait les enjeux véritables du conflit.

Titre I : La dimension ethnique du conflit peut-elle conduire à la qualification de génocide ?

Dans un premier temps, il s'agit d'étudier la part de véracité de l'analyse ethnique du conflit au Darfour. En effet, on peut parler de dimension ethnique dans la mesure où les mouvements rebelles se définissent comme « africains » et ils affrontent les milices *janjawid*, composées d'ethnies arabes, soutenues par le gouvernement arabe. De plus, la population, bien que ne prenant pas directement part aux combats, s'est scindée en un camp « africain », qui soutient les rebelles, et un camp « arabe », qui se veut le relais du gouvernement. Ainsi, on peut parler de fracture identitaire et ethnique au sein de la population. De plus, la lecture ethnique semble être valable puisque les attaques contre les civils prennent toujours la même forme. Il s'agit de l'attaque de villages « africains » par les milices *janjawid* et l'armée régulière, dans le but de faire fuir la population « africaine » et de la terroriser. Ces attaques de civils ont fait de la crise au Darfour l'une des plus graves crises humanitaires et elles ont conduit la communauté internationale à s'interroger sur la dimension génocidaire de l'attitude du gouvernement dans ce conflit. En effet, bien que le gouvernement nie soutenir les milices *janjawid*, la partialité de son attitude a été démontrée par de nombreux observateurs de la communauté internationale, qui se sont rendus sur place ou qui ont rencontré des réfugiés. La communauté internationale n'est pas unanime sur la question de savoir si le gouvernement commet ou non un génocide au Darfour. Cependant, l'Onu a conclu que ces crimes ne constituent pas un génocide, mais n'en sont pas moins des crimes de guerres et des crimes contre l'humanité. Ce constat a poussé l'organisation internationale à intervenir de manière plus franche dans cette crise, après avoir eu une politique plutôt timide jusqu'à la conclusion des accords entre le gouvernement de Khartoum et les rebelles du Sud-Soudan.

Chapitre 1 : La lecture ethnique de la crise au Darfour.

La crise au Darfour est souvent présentée dans les médias comme étant un nettoyage ethnique où les milices arabes, soutenues par le gouvernement, tentent de se débarrasser des populations civiles africaines. Nous analyserons donc en quoi ces affirmations sont fondées. D'abord, il s'agit de montrer que cette crise a conduit à une fracture ethnique au sein de la population et des acteurs engagés dans le conflit armé, puisque ces différents groupes se positionnent maintenant en fonction de leur appartenance à des tribus « arabes » ou « africaines ». Ensuite, dans un second temps, nous étudierons la stratégie utilisée par Khartoum et les *janjawid* pour faire des populations civiles africaines les principales victimes de cette crise militaire et humanitaire en les forçant à quitter le Darfour.

Section I. La dimension ethnique des combats.

L'affrontement au Darfour semble prendre une tournure ethnique. D'abord, car les différents acteurs du conflit armé se présentent comme les représentants des « Africains » ou les défenseurs des « Arabes ». Ensuite, car cette division ethnique des parties au conflit a engendré une fracture identitaire au sein de la population civile. Ainsi, les Darfouriens, contrairement à leur tradition historique, s'affrontent en tant qu' « Arabes » contre « Africains ».

A. La composition ethnique des acteurs du conflit.

Tout en présentant les différentes parties au conflit, nous étudierons d'abord en quoi les mouvements rebelles peuvent être considérés comme des représentants des « Africains » puis, nous verrons quelles sont les raisons qui poussent les milices et le gouvernement à se revendiquer comme « Arabes ».

1. Les mouvements rebelles : représentants des « Africains ».

La rébellion débute au Darfour en février 2003. Les premières attaques lancées contre le gouvernement sont revendiquées par deux mouvements rebelles. Il s'agit du *Sudan Liberation Movement/Army (SLM/A)* et du *Justice and Equality Movement (JEM).* Le *SLM/A* est, au début du conflit, le principal mouvement rebelle[77]. Cet organisme a été crée en 2001 principalement par des *Zaghawa* du Soudan et du Tchad et avec le soutien de la *Sudan People's Liberation Army (SPLA)* de John Garang, mouvement rebelle du Sud-Soudan. Au niveau ethnique, ce mouvement est principalement composé de *Zaghawa* et de *Four*, et dans une moindre mesure de *Masalit*, de *Berti* et de *Meidob*, c'est-à-dire des ethnies qui sont considérées par la population comme « africaines ». Il est dirigé par Minni Minawi, le secrétaire général, et Abdel Wahid Al Nur, le président. Ce mouvement rebelle, avant les accords de paix de 2006, se présentait comme l'interlocuteur incontournable des organisations internationales et des ONG et il était réticent à négocier car il se sentait en position de force, au niveau diplomatique. Le *Justice and Equality Movement* est le second mouvement rebelle en terme d'importance[78]. Il est moins présent sur le terrain mais bénéficie d'un poids médiatique et politique. Ses membres sont originaires de différentes ethnies qui se définissent comme « non-arabes », comme les *Zaghawa Kobe*, les *Meidob* ou les *Masalit*. Il est dirigé par le Docteur Khalil Ibrahim Mohamed, un ancien ministre d'Etat qui s'est rangé du côté d'Hassan Al-Tourabi quand celui-ci a été chassé du gouvernement[79]. Ce mouvement semble être très lié à l'islamiste fondamentaliste Al-Tourabi[80]. Cet islamiste était le guide spirituel des militaires qui ont pris le pouvoir lors d'un coup d'Etat au Soudan en 1989 et qui ont mis en place un régime islamique. Néanmoins, en 1999, Tourabi est écarté du pouvoir et il entre donc dans l'opposition, tant au niveau de la guerre au Sud-Soudan, qu'au niveau du Darfour, où il dénonce la marginalisation de cette région. Ces liens entre

[77] TUBIANA (Jérôme), 2005, « Le Darfour, un conflit identitaire ? », *Revue africaine contemporaine*, volume 2005-2, numéro 214, pp 177-179.

[78] Idem, pp 180-181

[79] Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General, 25 janvier 2005, p.39. http://www.sauverledarfour.org/rapports/com-inq-darfur.pdf

[80] MARCHAL (Roland), 2004, « Le Soudan d'un conflit à l'autre », *Les Etudes du CERI*, Centre d'études et de recherches internationales Sciences Po, numéro 107-108, pp 140-141.

ce mouvement rebelle et Tourabi ont eu pour conséquence d'accentuer la violence de la répression gouvernementale, aussi bien déterminée à se débarrasser de ce mouvement rebelle que du vieil idéologue devenu trop encombrant[81]. Le *SLM/A* aurait proposé une fusion entre les deux mouvements mais le *JEM* aurait refusé en raison de la dimension laïque du *SLM/A.* Selon des estimations, en 2004-2005, le *SLM/A* comptait environ 10 000 combattants et le *JEM* un millier[82].

Dès 2004, de nouveaux groupes rebelles sont apparus, au moment de la signature des premiers cessez-le-feu. On peut citer par exemple le *National Movement for Reconstruction/ Reform and Development (NMRD)*, qui est principalement composé d'une tribu appartenant à l'ethnie des *Zaghawa* [83] . D'autres groupes ont également revendiqué des attaques contre le gouvernement, mais ils sont difficiles à identifier.

Depuis la signature de l'accord de paix pour le Darfour, le 5 mai 2006 à Abuja (Nigeria), les mouvements rebelles se sont divisés pour former une multitude d'acteurs. Les négociations de paix d'Abuja ont débuté en août 2004, sous l'égide de l'Union africaine[84]. Elles ont finalement abouti en mai 2006 à un accord de paix global, portant sur les aspects de sécurité et sur le partage du pouvoir et des richesses. Cet accord a été signé par le gouvernement mais seulement par un mouvement rebelle, la branche Minni Minawi du *SLM/ A.* Suite à cela, les rebelles ont éclaté en de nombreuses formations.

Ainsi, actuellement, on recense environ sept groupes rebelles[85]. Le *SLM/A* a éclaté en trois fractions. D'abord, il y a *le Sudan Liberation Movement – Fraction Abdel Wahid Al Nur (SLM-AWN)* qui est dirigé par Al-Nur, le fondateur historique du *SLM/A*. Cette fraction est essentiellement composée de *Four*, ethnie « africaine ». C'est la fraction la plus importante numériquement. Ensuite, on peut citer *le SLM – Fraction Minni Minawi (SLM-MM)*, dirigée par Minawi. Cette fraction s'est séparée du *SLM* originaire en novembre 2005. Elle est presque entièrement composée de *Zaghawa*, ethnie à laquelle appartient le dirigeant de ce mouvement. Cette fraction se singularise car elle est la seule à avoir signé l'accord de paix d'Abuja. En conséquent, ce mouvement ne prend plus part à la rébellion et coopère même de manière étroite avec le gouvernement. Minawi est devenu conseiller présidentiel sur le Darfour et le *SLM-MM* assiste Khartoum aux niveaux politique et militaire. Ce changement radical a provoqué le départ de nombreux combattants. Enfin, le troisième groupe est *le SLM Al-Ikhtyar Al-Hur (SLM-Libre choix)* qui est essentiellement composé de membres d'autres tribus noires du Darfour, les *Tunjurs* et les *Dajjus*, et il est dirigé par Abderahmane Moussa, l'ancien porte-parole du *SLM-AWN* aux négociations d'Abuja. Cette fraction est peu importante numériquement. Elle s'est ralliée à l'accord de paix. Cependant, il faut préciser que ce choix a été plus dicté par la nécessité que par l'adhésion volontaire. Le *SLM-Libre choix* s'est associé à cet accord pour permettre aux populations membres de ces ethnies d'avoir accès à l'aide humanitaire. Moussa a été nommé ministre d'Etat, mais les tribus n'ont pas eu accès à l'aide promise. *Le Justice and Equality Mouvement (JEM)* constitue toujours un mouvement autonome et il n'a pas subi les mêmes divisions que le *SLM*. On peut également citer *Le groupe des 19*, qui est formé de dix-neuf commandants, ainsi que

[81] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, pp 143-153.

[82] TUBIANA (Jérôme), juin 2007, « Les rebelles, combien de divisions ? », *Alternatives internationales Libération,* numéro 35, pp 6-9.

[83] Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General, 25 janvier 2005, p.40. http://www.sauverledarfour.org/rapports/com-inq-darfur.pdf

[84] http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/rubrique.php3?id_rubrique=1091

[85] « Les protagonistes du conflit », mars 2007 http://www.monde-diplomatique.fr/2007/03/A/14504

de leurs hommes, qui ont choisi de rester en dehors de tous les mouvements préexistants. Mais cette formation rebelle a en fait apporté son soutien au *Front national de la rédemption (NRF)*. Ce dernier est dirigé par Ahmed Ibrahim Diraige, un ancien gouverneur de Darfour appartenant à l'ethnie « africaine » des *Four*, et par l'intellectuel *zaghawa* Sharif Harir, qui avait mené les négociations de paix à Abuja pour le *SLM/A*. Cette organisation vise à rassembler tous les rebelles des différentes fractions qui refusent l'accord de paix d'Abuja. Enfin, il est intéressant de noter qu'un autre mouvement est apparu en novembre 2006, *les Forces de combats populaires (FCP),* qui est le premier mouvement rebelle qui ne soit pas « africain » mais composé de membres de la tribu arabe des *Rizegat*.

Ces différents mouvements ont des ambitions communes : lutter contre la pauvreté, le sous-développement et la marginalisation de leur province ; et c'est pour cela qu'ils ont pris les armes. Mais les perpétuelles querelles internes pour le pouvoir ont conduit à cet éclatement de la rébellion, ce qui empêche toute négociation et favorise ainsi la position du gouvernement[86]. Ces luttes politiques ont aussi conduit à l'aggravation des clivages entre ethnies, voire entre clans au sein d'une même ethnie. Selon l'auteur Jérôme Tubiana : « la région court le risque de se « somaliser »[87]. Jusqu'à présent, toutes les tentatives d'unification de ces mouvements ont échoué. Ces divisons à la suite de la signature par Minawi des accords d'Abuja ont même entraîné des affrontements meurtriers entre rebelles, jusque dans des camps de réfugiés, et ont avivé les tensions entre son ethnie *zaghawa* et les ethnies *four* et *masalit* de ses anciens alliés[88]. Cela constitue donc le scénario idéal pour Khartoum.

Ces différents mouvements rebelles, composés de combattants issus des tribus « africaines » du Darfour, affrontent le gouvernement soudanais et ses milices, acteurs qui se revendiquent comme « arabes ».

2. Les janjawid et le gouvernement : représentants des « Arabes ».

Les combats opposent cette multitude de rebelles aux forces gouvernementales et aux *janjawid*. Ces deux groupes d'acteurs mettent en avant leurs origines arabes et, c'est pourquoi, dans le cadre d'une lecture ethnique du conflit, ils peuvent être présentés comme les représentants des « Arabes ».

L'actuel gouvernement de Khartoum a pris le pouvoir lors d'un coup d'Etat le 30 juin 1989, dirigé par le général Omar Hassan Al-Béchir. Il s'agissait, en fait, d'un coup de force organisé par les Frères musulmans. Le nouveau régime mis en place au Soudan est de nature islamiste[89].

Les forces armées du gouvernement sont impliquées dans les combats au Darfour, officiellement pour mettre fin à la rébellion. Le commandant en chef de l'armée est le Président. Il dispose de forces militaires traditionnelles mais il peut également mobiliser les

[86] TUBIANA (Jérôme), juin 2007, « Les rebelles, combien de divisions ? », *Alternatives internationales Libération,* numéro 35, pp 6-9.

[87] TUBIANA (Jérôme), juin 2007, « Les rebelles, combien de divisions ? », *Alternatives internationales Libération,* numéro 35, p.9.

[88] HUGEUX (Vincent), semaine du 12 au 18 avril 2007, « Darfour. Le malheur au long cours », *L'Express,* numéro 2910, pp 78-82.

[89] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, p.120.

citoyens, qui se battent alors au sein des *Forces populaires de défense* [90] . Mais le recours massif aux forces armées dans cette guerre posait problème car beaucoup de soldats sont originaires du Darfour et donc le gouvernement ne pouvait pas être certain de leur fidélité[91]. Le gouvernement décide donc de recourir aux milices armées, conformément à la stratégie qu'il avait déjà adopté auparavant pour mater la révolte du Sud-Soudan[92]. Les principales tribus africaines n'ont pas répondu à l'appel du gouvernement, contrairement à certaines tribus arabes. Ainsi, les *janjawid* étaient nés.

Le terme *janjawid* est un terme arabe signifiant « un homme/démon à cheval »[93]. Il a été utilisé, dans le passé, pour désigner les bandits sévissant au Darfour. Il a également été employé pour désigner les milices arabes en conflit avec les *Four* dans les années 1987-1989[94]. Cette désignation est donc ambiguë puisque, pour les populations « non-arabes », elle renvoie à l'ensemble des Arabes du Darfour. Or, il faut préciser que toutes les tribus arabes ne participent pas aux *janjawid*. En conséquent, le terme *janjawid* ne saurait être assimilé au terme arabe et, les *janjawid* eux-mêmes préfèrent s'appeler les « *Fursan* », les cavaliers, ou les Moudjahidins[95]. Cependant, le fait de ne pouvoir assimiler les *janjawid* à l'ensemble des Arabes du Darfour ne signifie pas pour autant que les membres de ces milices n'appartiennent pas à des ethnies arabes. En effet, d'après les enquêtes menées par la Commission internationale des Nations Unies au Darfour en 2004[96], le gouvernement a fait appel à des tribus arabes pour combattre les rebelles[97]. Le terme *janjawid* renvoie donc aux milices arabes, recrutées par le gouvernement, qui attaquent les villages. Selon les victimes interrogées par la Commission, les *janjawid* appartiennent à des tribus arabes, attaquent à cheval ou à chameau et disposent d'armes automatiques. Au-delà de ces caractéristiques, rien ne permet de décrire plus précisément ces milices. Les *Forces populaires de défense* sont parfois assimilées par les victimes aux *janjawid*, puisque les *janjawid* portent les mêmes uniformes et disposent des mêmes armes que les membres de l'armée régulière. Donc, quand les victimes parlent des *janjawid*, elles peuvent aussi bien désigner les milices arabes tribales, les *Forces populaires de défense* ou encore d'autres entités de l'armée. Cela explique la difficulté de décrire précisément ces milices.

[90] Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General, 25 janvier 2005, p.28. http://www.sauverledarfour.org/rapports/com-inq-darfur.pdf

[91] TANNER (Victor), 2005, « Darfour : racines anciennes, nouvelles virulences », *Politique étrangère,* volume hiver 2004-2005,numéro 4/2004, p.222

[92] AYAD (Christophe), 2005, « Le Soudan entre guerre et paix », *Politique internationale,* numéro 108, p.152.

[93] Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General, 25 janvier 2005, p.31. http://www.sauverledarfour.org/rapports/com-inq-darfur.pdf

[94] TUBIANA (Jérôme), 2005, « Le Darfour, un conflit identitaire ? », *Revue africaine contemporaine*, volume 2005-2, numéro 214, pp 174-176.

[95] Ibidem

[96] Conformément à la résolution du Conseil de sécurité numéro 1564 du 18 septembre 2004, une Commission d'enquête a été envoyée au Darfour par le Secrétaire général afin d'enquêter sur les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et devant déterminer l'existence éventuelle d'un génocide.

[97] Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General, 25 janvier 2005, p.32. http://www.sauverledarfour.org/rapports/com-inq-darfur.pdf

Néanmoins, l'origine des membres de ces milices est connue[98]. La grande majorité est issue des petites tribus arabes chamelières du Nord du Darfour, tribus appauvries qui souffrent actuellement de la dégradation climatique du Darfour, puisqu'elles ne possèdent pas de terres propres. En revanche, les grandes tribus arabes du Darfour-Sud, plus riches et plus puissantes, ne participent presque pas aux *janjawid*. Ces milices comportent aussi des Arabes « hors la loi » et des combattants venant principalement du Tchad et de la Libye.

Les *janjawid* ne sont pas organisés en une seule structure cohérente[99]. La Commission des Nations Unies a identifié trois catégories, en fonction de leur affiliation au gouvernement soudanais. D'abord, il y a les miliciens qui sont seulement affiliés de manière approximative aux autorités soudanaises. Ils ont reçu des armes mais ne sont pas sous commandement direct de Khartoum. Ils entreprennent des attaques décidées par les autorités mais ils agissent également de leur propre initiative, dans le but de s'enrichir. Ensuite, il y a les miliciens qui sont organisés en structures paramilitaires et qui combattent aux côtés et sous l'autorité des forces régulières. Enfin, il y a les *Forces populaires de défense*.

La Commission a établi qu'il existe des liens entre ces milices et Khartoum[100]. Elles ont reçu des uniformes et des armes du gouvernement. Les *Forces populaires de défense*, lorsqu'elles conduisent des attaques contre les villages, reçoivent des ordres directs de l'armée. Elles reçoivent également des salaires et agissent en toute impunité, puisque les officiers de police ont reçu l'ordre de ne pas enregistrer les plaintes des victimes de ces attaques. Selon des estimations faites en 2004, Khartoum aurait recruté 20 000 *janjawid* [101]. Le gouvernement nie ces accusations et considère officiellement les milices comme des bandits armés qui seraient incontrôlables. Ainsi, le ministre de la Défense déclarait, lors d'une conférence de presse en 2004, qu'il fallait différencier les *Forces populaires de défense*, des volontaires aidant le gouvernement, et les *janjawid*, qui sont des « gangs de bandits armés » avec lesquels le gouvernement n'entretiendrait aucune relation. Dans d'autres déclarations, des membres du gouvernement ont reconnu que Khartoum avait fait appel aux *janjawid* en expliquant que ces milices ont maintenant échappé à leur contrôle. Cet argument d'impossibilité de contrôle des milices arabes permet ainsi au gouvernement de se dégager de ses responsabilités[102]. Cependant, rien ne prouve que le gouvernement ait essayé de reprendre le contrôle sur les *janjawid* ou de mettre fin à leurs exactions. Selon *Human Rights Watch* : « Le recrutement par le gouvernement des milices *janjawid*, leur armement et le soutien dont elles bénéficient ont édifié et considérablement accru la polarisation ethnique dans le Darfour »[103].

[98] TANNER (Victor), 2005, « Darfour : racines anciennes, nouvelles virulences », *Politique étrangère,* volume hiver 2004-2005,numéro 4/2004, pp 722-723.

[99] Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General, 25 janvier 2005, pp 33-34. http://www.sauverledarfour.org/rapports/com-inq-darfur.pdf

[100] Idem, pp 34-35.

[101] Rapport Human Rights Watch, avril 2004, *Soudan. Le Darfour en feu: atrocités dans l'Ouest du Soudan,* volume 16, numéro 4 (A), p.27. http://hrw.org/french/reports/2004/sudan0404/darfur.pdf

[102] Communiqué de presse, mars 2006, "Questions et réponses à propos du Darfour" http://hrw.org/french/docs/2006/03/10/darfur13051.htm

[103] Rapport Human Rights Watch, avril 2004, *Soudan. Le Darfour en feu: atrocités dans l'Ouest du Soudan,* volume 16, numéro 4 (A), p.2. http://hrw.org/french/reports/2004/sudan0404/darfur.pdf

Cette identification ethnique des acteurs du conflit armé se retrouve également au sein de la population puisque les différentes communautés soutiennent les rebelles ou le gouvernement en fonction de leurs origines africaines ou arabes.

B. La fracture identitaire « arabe/non-arabe » au sein de la population.

Nous verrons d'abord, qu'a priori, cette distinction entre des populations « arabes » ou « africaines » n'est pas correcte. Pourtant, la population, dans le conflit actuel, se positionne en fonction de ses origines « ethniques » et cela montre la radicalisation des représentations identitaires.

1. Cette distinction « Arabes/non-Arabes » est peu valable aux plans historique et ethnique.

Les auteurs spécialisés sur l'Afrique de l'est et le Soudan, tels que Gérard Prunier[104], Marc Lavergne[105] ou Roland Marchal[106], s'accordent sur le fait que le

conflit au Darfour ne peut être réduit à sa dimension ethnique ou raciale, dans la mesure où la population du Darfour constitue un ensemble ethnique complexe, composé tant par des tribus « arabes » qu' « africaines » qui sont étroitement enchevêtrées. Comme nous l'avons vu en introduction, le Darfour a été peuplé par des vagues migratoires successives. Ces différentes périodes de migration correspondent à l'islamisation du sultanat indépendant du Darfour. Il est important de préciser que, jusqu'à l'incorporation du Darfour au Soudan en 1916, ces populations « arabes » et « non-arabes » n'étaient pas en état de conflit perpétuel. Lorsqu'il y avait des affrontements, ils ne correspondaient pas à des oppositions entre « Arabes » et « Africains ». A cette époque, le Darfour n'était pas un simple rassemblement de tribus anarchique. Au contraire, ce sultanat jouissait d'une forte cohérence tant aux plans historiques que géographiques et les différents groupes cohabitaient relativement en paix. Durant le sultanat, les différents groupes ethniques ont tissé entre eux des liens familiaux, économiques, commerciaux et politiques, liens renforcés par une foi islamique commune. Ces liens ont perduré depuis l'incorporation du Darfour au Soudan. Les populations ne sont donc pas a priori enclines à s'opposer en raison de leurs origines ethniques.

De plus, les mariages interethniques ont contribué à brouiller les repères biologiques visibles. Ainsi, au Darfour, l'ensemble de la population est noir. Cette complexité an niveau ethnique se retrouve également au niveau linguistique[107]. Certaines tribus « africaines » ont abandonné leur langue traditionnelle pour l'arabe alors que d'autres l'ont conservée. De plus, il faut préciser que l'ensemble de la population est de confession musulmane, donc ce conflit n'a aucune dimension religieuse[108].

Ainsi, l'usage du terme « arabe » au Darfour peut être particulièrement ambigu, dans la mesure où il renvoie à des concepts fondés aussi bien sur l'appartenance raciale, sur la langue, sur le mode de vie… Ainsi, en un sens, n'importe quel habitant du Darfour peut se

[104] Chercheur au CNRS, directeur du centre français des études éthiopiennes.

[105] Directeur de recherche au CNRS, spécialiste du Soudan.

[106] Chargé de recherche au CNRS/CERI, spécialiste de la Corne de l'Afrique. Rédacteur en chef de Politique africaine.

[107] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, pp 29-34.

[108] MARCHAL (Roland), 2004, « Le Soudan d'un conflit à l'autre », *Les Etudes du CERI*, Centre d'études et de recherches internationales Sciences Po, numéro 107-108, 58 pages.

considérer comme « arabe ». Selon Gérard Prunier : « Quand on parle « d'Arabes » ou de « Noirs » au Darfour, il faut bien garder à l'esprit que ces termes n'ont qu'une très vague pertinence biologique et à peine plus de sens culturel. Cela ne veut cependant pas dire que cette dichotomie est dénuée de pertinence dans le contexte actuel mais simplement qu'il s'agit d'une classification ré-organisée selon un système de perceptions essentiellement politiques d'origine assez récente»[109].

Malgré cette coexistence historique entre les différentes ethnies et les divers liens qui les unissent, la population darfourienne s'affronte actuellement en raison de son appartenance à des groupes « arabes » ou « non-arabes ».

2. Le clivage actuel entre les « Arabes » du Darfour, instrument du centre, et les « non-Arabes », en lutte contre le centre.

En dépit de ces mouvements migratoires complexes et du brouillage des différences biologiques par les mariages interethniques, les différents groupes se positionnent actuellement selon une fracture arabe/non-arabe. Selon Jérôme Tubiana, cette fracture est clairement identitaire. « Du point de vue de l'ethnologue, on assiste au Darfour à une exacerbation de l'identité arabe créant, par opposition à celle-ci, une identité « africaine ». Cette nouvelle identité non-arabe unissant différents groupes ethniques ne remet cependant en cause ni l'islam, ni la pratique de la langue arabe comme seconde langue ou parfois langue maternelle des non-Arabes, ni les nombreux éléments de culture arabe bien ancrés dans les cultures locales. La fracture est clairement identitaire avec la part de construction fictionnelle que cela suppose, elle n'est pas vraiment culturelle »[110]. Ainsi, cette fracture n'est fondée ni sur la religion, ni sur la couleur de la peau, ni sur la langue, ni sur la culture. Ce qui fonde le clivage, c'est la revendication ou l'absence de revendication d'une identité arabe. Il s'agit en grande partie de constructions fictives mais elles sont considérées comme authentiques par leurs dépositaires.

Un autre signe fort de radicalisation de cette représentation ethnique au sein de la population est, qu'actuellement, les « non-Arabes » se considèrent comme les « indigènes » ou les « Africains » par rapport aux Arabes. Pourtant, ces derniers sont également présents au Darfour depuis des siècles. Dès le début de la crise, les populations *four, zaghawa* et *masalit* ont commencé à se présenter d'elles-mêmes comme des « Africains » et des « marginaux », alors qu'avant elles se désignaient comme Soudanais ou Darfouriens[111]. De plus en plus, ces ethnies considèrent que les attaques perpétrées par le gouvernement et les *janjawid* contre leur communauté sont « ethniquement et racialement motivées »[112]. La population s'est donc positionnée dans le conflit autour de cette fracture. Ceux qui se considèrent comme « arabes » soutiennent le gouvernement, et donc parfois ses milices, alors que ceux qui se reconnaissent comme « africains » s'identifient aux groupes rebelles « africains ». Selon *Human Rights Watch*, cette évolution est l'élément révélateur des différences entre le conflit actuel et les affrontements précédents, ponctuels depuis les années 1980. « Le conflit, dans sa forme actuelle, a pris une grave tournure

[109] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, p.31.

[110] TUBIANA (Jérôme), 2005, « Le Darfour, un conflit identitaire ? », *Revue africaine contemporaine*, volume 2005-2, numéro 214, p.196

[111] Rapport Human Rights Watch, avril 2004, *Soudan. Le Darfour en feu: atrocités dans l'Ouest du Soudan,* volume 16, numéro 4 (A), p.8. http://hrw.org/french/reports/2004/sudan0404/darfur.pdf

[112] Ibidem.

raciale et ethnique et menace clairement de mettre en péril le fragile modèle traditionnel de coexistence. Plusieurs groupes ethniques, neutres auparavant, prennent maintenant position pour ou contre les Arabes ou les Africains, s'alignant et coopérant soit avec les groupes rebelles soit avec le gouvernement et ses milices »[113].

Selon l'essayiste et ancien Premier ministre de la République centrafricaine Jean-Paul Ngoupandé, la situation actuelle au Darfour illustre la confrontation historique entre l'Afrique noire et l'Afrique arabe et, tant que le passé de la traite négrière ne sera pas officiellement reconnu, les tensions continueront[114]. Il déclare : « Je ne comprend donc pas les cris d'orfraie qui sont poussés dès qu'est soulignée la dimension raciale du conflit au Darfour. Il est pourtant aisé de comprendre que le mépris affiché pour la vie du Noir est une survivance de l'époque de l'esclavage à visage découvert. La traite moyen-orientale fut, comme le commerce triangulaire, une activité très lucrative fondée sur la chosification du Noir. En quoi le comportement des *janjawid* prouve-t-il que leur regard sur leurs compatriotes négro-africains a changé ? »[115]. Gérard Prunier, dans son ouvrage, souligne en effet l'existence au Soudan d'une forme de racisme, d'ordre culturel, qui a engendré une distinction forte entre les « *Zurga* », terme péjoratif renvoyant aux « Noirs », et les « Arabes », même lorsqu'ils ont la même couleur de peau[116]. La perception de l'autre au Darfour est donc rarement fondée sur des critères objectifs mais, au contraire, elle est influencée par ce que l'observateur connaît de l'appartenance ethnique de l'autre. Il explique : « C'est ainsi qu'un *Rizegat* aux traits négroïdes demeurera pour tout le monde un « Arabe » alors qu'un *Zaghawa* à la peau pâle et aux lèvres minces sera néanmoins perçu comme « Africain »[117].

Cette partition de la population s'explique par des raisons à la fois culturelle et religieuse. Au lieu de s'opposer en bloc contre le gouvernement, comme ce fut le cas au Sud-Soudan, les Darfouriens ont préféré s'accuser les uns les autres plutôt que remettre en cause l'idée, prônée par le gouvernement, d'une unité entre tous les « Arabes » du Soudan[118]. Les « Arabes » du Darfour ne veulent pas renier l'existence de l'*oumma*, le concept de communauté mondiale des croyants en l'islam, qui les relie aux Arabes du gouvernement. Ainsi, bien que tout autant négligés et marginalisés que les « Africains » du Darfour, les « Arabes » du Darfour ont décidé de se ranger du côté du gouvernement central au nom de cette prétendue unité autour de la notion d'arabité. C'est pourquoi, s'est superposée aux conflits entre les rebelles et le gouvernement une guerre civile à l'échelle locale. Elle oppose ceux qui se perçoivent comme les ennemis des Arabes dirigeant le pays et les « Arabes » du Darfour qui acceptent de devenir le relais de ce centre, au nom de cette soi disant appartenance commune et en raison de promesses de bénéfices économiques. Ainsi, on pourrait conclure en disant que : « Comme dans nombre de conflits en Afrique, les identités ethniques, relativement floues et mouvantes, ont été figées et radicalisées par l'état de belligérance »[119].

113 Idem, p.10.

114 NGOUPANDE (Jean-Paul), 28 février 2007, « L'impossible unité africaine », *Le Monde,* p.20.

115 Ibidem.

116 PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, p.30.

117 PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, p.30.

118 Idem, p.140.

119 AYAD (Christophe), 2005, « Le Soudan entre guerre et paix », *Politique internationale,* numéro 108, p.152.

Ainsi, les différentes parties au conflit se positionnent en raison de leurs origines ethniques. De plus, la forme des attaques et les cibles choisies semblent également répondre à une logique ethnique, visant principalement les civils identifiés comme « africains ».

Section II. Un bilan lourd pour les populations « africaines » du Darfour.

La thèse d'une dimension ethnique du conflit semble être également confirmée par le fait que les attaques de l'armée et des *janjawid* contre les civils visent essentiellement les populations « africaines » et que le gouvernement tente d'empêcher qu'une aide humanitaire efficace soit apportée à ces populations sinistrées. Ainsi, le bilan humanitaire de cette crise est particulièrement lourd pour les ethnies « africaines » et cela ne semble pas être le fruit du hasard. Nous étudierons d'abord la stratégie adoptée par Khartoum et ses milices contre les populations « africaines ». Puis, nous analyserons les conséquences humanitaires de la réponse disproportionnée du gouvernement à cette crise.

A. La radicalisation de la contre insurrection de Khartoum.

Au nom de la lutte contre les rebelles, le gouvernement soudanais mène une contre insurrection particulièrement violente. Cependant, nous verrons d'abord que cette réponse disproportionnée des autorités vise autant, si ce n'est plus, les civils « africains » que les rebelles. De plus, nous montrerons ensuite, qu'au-delà des combats, le gouvernement utilise une autre stratégie pour affaiblir au maximum les populations « africaines», le piège humanitaire.

1. Des attaques meurtrières menées conjointement par les janjawid et le gouvernement, principalement contre des villages et civils « africains ».

La situation s'est radicalisée dès juillet 2003, alors que les rebelles connaissaient des succès militaires. L'armée et les *janjawid* se sont lancés dans le bombardement et l'attaque de villages, prenant ainsi les civils pour cibles[120]. Contrairement aux dires de Khartoum, ces assauts ont été menés conjointement par les forces armées et les milices arabes et ne sont donc pas le fait de « bandits armés incontrôlables » ni de « violences tribales spontanées ».

D'après le rapport d'*Human Rights Watch*, l'armée et les *janjawid* « mettent en œuvre au Darfour une stratégie fondée sur les meurtres à caractère ethnique, les viols et les déplacements forcés de populations civiles »[121]. Les communautés « africaines » en sont les principales victimes, notamment les *Four*, les *Masalit* et les *Zaghawa*. Concernant les attaques, on en distingue deux formes principales[122]. Dans la région du Darfour-Nord, le processus consiste en des bombardements aériens, effectués par des Antonov de l'armée, suivis par des attaques terrestres, menées par l'armée soudanaise et les milices arabes. Cette région est principalement peuplée de *Zaghawa*. Selon des témoignages recueillis

[120] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, pp 170-186.

[121] Rapport Human Rights Watch, avril 2004, *Soudan. Le Darfour en feu: atrocités dans l'Ouest du Soudan,* volume 16, numéro 4 (A), p.1. http://hrw.org/french/reports/2004/sudan0404/darfur.pdf

[122] Idem, p.17.

en 2004 dans des camps de réfugiés[123], les Antanov du gouvernement aurait largué des centaines, si ce n'est des milliers, de bombes sur le Darfour-Nord. Des hélicoptères d'attaques sont aussi utilisés pour des frappes plus précises contre des hôpitaux ou des écoles. En revanche, dans les régions du Darfour-Sud et du Darfour-Ouest, les bombardements sont beaucoup moins fréquents et les milices occupent une place centrale dans la stratégie d'attaque. Ces assauts terrestres sont surtout dirigés contre les *Four* et les *Masalit* qui occupent ces régions, puisque d'autres villages à proximité, des villages arabes, n'ont pas été visés. Les civils craignent particulièrement les attaques des *janjawid* car, bien que les principales cibles soient les hommes qui ont entre 20 et 45 ans, des rebelles potentiels, dans de nombreux cas des femmes et des enfants ont également été tués sans distinction[124]. Le viol et les autres formes de violence sexuelle sont également récurrents lors des attaques de villages. D'après les témoignages recueillis par *Human Rights Watch* en février 2004 dans des camps de réfugiés au Tchad[125], lors d'une attaque autour de Tawila, 67 personnes ont été tuées et 41 écolières et enseignantes ont été violées, parfois par un groupe de 14 hommes et devant leurs familles, puis marquées comme du bétail. Un autre témoignage atteste que ces violences sexuelles sont teintées de racisme. Une jeune femme de 18 ans a été attaquée par les *janjawid* qui ont inséré un couteau dans son vagin en lui disant : « Voilà ce que tu mérites parce que tu es noire »[126].

Ces attaques ont pour principal objectif le déplacement des populations civiles « africaines ». En effet, la destruction des sources d'eau, l'incendie des cultures, des habitations et le vol du bétail constituent des éléments clés de la stratégie gouvernementale, dans la mesure où l'absence de ressources entraîne inévitablement le départ des civils ou la famine[127]. Les *janjawid* sont donc autorisé à piller librement et à occuper les terres désertées, terres qui leur font tant défaut.

Tous ces crimes, le fait qu'ils soient principalement dirigés contre les ethnies « africaines », ainsi que la complicité entre le gouvernement et les milices arabes ont également été constatés par des organismes de l'ONU. Le rapport de la Commission d'enquête mandatée par le Secrétaire général des Nations Unies, établi en janvier 2005, prouve l'existence de l'ensemble de ces crimes, atteste du caractère indiscriminé des meurtres de civils et confirme que ces attaques sont principalement dirigées contre les tribus « africaines »[128]. Cette commission fournit, en une cinquantaine de pages, de nombreux détails sur les formes des attaques et étudie plusieurs cas concrets. Par exemple, pour illustrer l'implication de l'armée et des *janjawid* dans des meurtres massifs de civils,le rapport cite le cas de l'attaque du village de Surra de 1 700 habitants, situé au Darfour-Sud, en janvier 2004. Durant cette attaque, 250 personnes ont été tuées, dont des femmes et de nombreux enfants[129]. Cet assaut a été mené conjointement par l'armée gouvernementale et les milices arabes. Ces attaques, justifiées par l'armée par la présence de rebelles dans ces

[123] Idem, pp 19-20.

[124] Idem, p.31.

[125] Idem, p.35.

[126] Ibidem.

[127] Rapport Human Rights Watch, avril 2004, *Soudan. Le Darfour en feu: atrocités dans l'Ouest du Soudan,* volume 16, numéro 4 (A), p.18. http://hrw.org/french/reports/2004/sudan0404/darfur.pdf

[128] Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General, 25 janvier 2005, 176 pages. pp 53-108. http://www.sauverledarfour.org/rapports/com-inq-darfur.pdf

[129] Idem, p.74.

villages, apparaissent largement disproportionnées. De plus, dans de nombreux cas, aucun rebelle ne se cachait dans le village. De même, la mission mandatée par le Conseil des droits de l'homme, en mars 2007, recense également ces violations graves au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme et conclut à la coordination de ces actions entre l'armée et les *janjawid* [130] .

Face à cette stratégie gouvernementale, les rebelles semblent disposer de peu de moyens. Lorsque Bernard-Henri Lévy s'est rendu au Soudan en février 2007, il a été accueilli par les rebelles du *SLM/A* et il a assisté à leur entraînement. D'après son témoignage, ils étaient environ cent hommes armés seulement de deux mortiers, trois lance-roquettes RPG et de kalachnikovs, en nombre insuffisant pour tous les hommes[131]. De même, des jeunes issus des communautés *four*, *masalit* et *zaghawa* ont mis en place des comités d'autodéfense pour protéger leurs familles et leurs biens mais, ils disposent rarement de plus de cinq fusils par village et ne peuvent donc lutter contre les *janjawid,* équipés d'armes automatiques modernes, de lance-roquettes et de mortiers[132].

Parallèlement à ces attaques directes contre les villages « africains », la stratégie gouvernementale, consistant à affaiblir et faire fuir les civils « africains », vise aussi à ce que ces populations ayant quitté leurs villages n'accèdent pas à l'aide humanitaire, indispensable à leur survie. Ainsi, il n'est plus nécessaire de tuer les civils puisqu'il suffit de les laisser mourir de faim.

2. L'instrumentalisation du « piège humanitaire » par Khartoum.

Au moment de l'intensification de la contre insurrection de Khartoum, entre octobre 2003 et janvier 2004, le gouvernement a presque totalement bloqué l'accès du personnel humanitaires aux civils. Khartoum a considérablement restreint les permis d'entrée et les mouvements des organismes humanitaires présents dans la région[133]. Comme justification, le gouvernement invoque l'insécurité. En réalité, cette stratégie gouvernementale vise à limiter la présence de la communauté internationale au Darfour, autrement dit les potentiels témoins, et à anéantir toute possibilité de soutien de la population civile aux rebelles. Avec l'évolution du conflit, cette stratégie prend également une nouvelle dimension. En effet, après les attaques massives de 2003 et début 2004, le gouvernement a annoncé sa victoire contre les rebelles le 9 février 2004[134] et a décidé de changer de tactique pour atteindre les populations « africaines » du Darfour[135]. Il a compris que pour se débarrasser de ces civils il n'était pas forcément nécessaire de les tuer et qu'il était plus sage, compte tenu de l'attention internationale, de les laisser mourir de faim. Ainsi, les entraves au bon fonctionnement des organismes humanitaires et les attaques contre eux se sont multipliées.

Lors de sa visite au Darfour en novembre 2006, Jan Egeland, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires à l'ONU, a constaté qu'environ 4 millions de personnes,

[130] Report of the High-Level Mission on the situation of human rights in Darfur pursuant to Human Rights Council decision S-4/101, mars 2007, pp 14-16. http://tempsreel.nouvelobs.com/file/218744.doc

[131] LEVY (Bernard-Henri), 13 mars 2007, « Choses vues au Darfour », *Le Monde,* pp 24-25.

[132] Rapport Human Rights Watch, avril 2004, *Soudan. Le Darfour en feu: atrocités dans l'Ouest du Soudan,* volume 16, numéro 4 (A), p.32. http://hrw.org/french/reports/2004/sudan0404/darfur.pdf

[133] Idem, pp 39-43.

[134] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, p.191.

[135] Idem, p.204.

sur 6 millions de Darfouriens, avaient besoin d'une assistance humanitaire[136]. Cependant, les attaques de *janjawids* rendent 95% des routes impraticables et la population est donc de plus en plus coupée d'une aide pourtant indispensable[137]. Face à ce constat, Jan Egeland a appelé la communauté internationale à assumer son devoir en matière de responsabilité de protéger et, il a souligné l'aggravation de la situation humanitaire. En effet, lors de sa précédente visite en 2004, un million de personnes avaient besoin de secours humanitaire, ce qui signifie que ce chiffre a été multiplié par quatre en seulement deux ans. Il est également important de préciser que le gouvernement soudanais, conformément à sa stratégie d'instrumentalisation du piège humanitaire, a obligé Jan Egeland à écourter sa visite au Darfour et ne lui a pas permis de circuler librement. Sur les six sites choisis par Jan Egeland pour mener à bien son évaluation, les autorités soudanaises l'ont seulement autorisé à se rendre dans deux d'entre eux.

Les autorités soudanaises tentent également d'intimider le personnel humanitaire. Par exemple, le 19 janvier 2007, la police darfourienne a mené un raid lors d'une cérémonie rassemblant des humanitaires et a arrêté une vingtaine de personnes, dont des membres de l'ONU et de l'UA[138]. Ils ont été amenés au commissariat et passés à tabac. De même, une série d'agressions a contraint les organisations humanitaires à restreindre leur champ d'intervention et donc à réduire les zones dans lesquelles l'aide alimentaire et médicale peut être apportée[139]. Le personnel humanitaire constate unanimement que la situation n'a jamais été aussi grave qu'actuellement[140], en raison d'une radicalisation des conflits et des attaques dont ces organisations sont les cibles. Depuis juillet 2006, une trentaine d'attaques contre les ONG et l'ONU ont eu lieu, douze travailleurs humanitaires ont été tués et trois autres agressés sexuellement[141]. En conséquent, depuis décembre 2006, presque toutes les ONG ont gelé leurs interventions dans les zones rurales du Darfour et cela pourrait entraîner une nouvelle vague de déplacement de la population. C'est pourquoi, le personnel humanitaire pense que ces agressions relèvent d'une stratégie de Khartoum et des rebelles pour limiter les actions humanitaires à certaines zones, tout en vidant d'autres espaces de leur population, afin de pouvoir récupérer les terres. Face à ce danger, le 29 janvier 2007, *Médecins sans frontières (MSF)* a annoncé la suspension de ces activités. Le *Comité international de la Croix-Rouge (CICR)*, quant à lui, a cessé ses activités en novembre 2006 après une attaque à l'arme automatique. En avril 2007, les organisations humanitaires *Oxfam*, *Save the children Espagne* et *Mercy Corps* ont aussi suspendu leurs activités au Darfour[142]. Plusieurs ONG et agences de l'ONU tentent donc actuellement d'alerter la communauté internationale sur la nécessité du déploiement d'une force internationale permettant la protection du personnel humanitaire. Cette stratégie peut également être

[136] « Darfour : 4 millions de personnes ont maintenant besoin d'une assistance humanitaire, selon Jan Egeland », 20 novembre 2006 http://www.un.org/apps/newsFr/printnewsF.asp?nid=13250

[137] Voir annexe 4, carte de la situation humanitaire au Darfour, p.139.

[138] « Soudan. Des membres de l'ONU arrêtés par la police au Darfour », 24 janvier 2007, *Le Monde,* p.6.

[139] NOUGAYRIDE (Nathalie), 9 février 2007, « Darfour : les attaques armées contre les ONG et les agences de l'ONU aggravent la crise humanitaire », *Le Monde,* p.5.

[140] Voir annexe 4, carte de la situation humanitaire au Darfour, p.139.

[141] Report of the High-Level Mission on the situation of human rights in Darfur pursuant to Human Rights Council decision S-4/101, mars 2007, p.14. http://tempsreel.nouvelobs.com/file/218744.doc

[142] « Soudan. Des ONG suspendent leurs activités au Darfour », 25 avril 2007, *Le Monde*, p.6.

considérée comme une manière, pour le gouvernement, de résister aux menaces d'une intervention internationale en prenant en otage les humanitaires[143].

Oxfam rapportait récemment que la situation ne s'est pas améliorée puisque plus d'un tiers des populations affectées par le conflit au Darfour sont hors d'atteinte de tout secours en raison de cette tactique d'harcèlement des humanitaires[144]. Selon le Docteur Jacky Mamour, Président du collectif *Urgence Darfour*, le gouvernement soudanais peut ainsi : « achever par la faim et l'épuisement les rescapés des massacres »[145]. Al-Béchir a d'ailleurs déclaré qu'il considérait les ONG comme les ennemis du Soudan.

Face à cette situation, Ban Ki-moon, lors d'un discours prononcé au sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba le 29 janvier 2007, a qualifié la situation au Darfour comme étant « la plus grave crise humanitaire dans le monde »[146].

B. Les conséquences de cette réponse disproportionnée : une crise humanitaire désastreuse.

En raison des attaques répétées contre les civils et de l'entrave aux secours humanitaires, la situation au Darfour est particulièrement préoccupante, comme en attestent les chiffres et les témoignages recueillis dans les camps.

1. Les chiffres relatifs à la crise.

Même si les chiffres ne sont pas les seuls indicateurs permettant de déterminer la gravité des crimes commis au Darfour, ils constituent des données intéressantes pour prendre conscience de la situation et ils donnent un ordre de grandeur des souffrances des populations. Les chiffres ont également un intérêt dans la mesure où ils permettent souvent, à tort ou à raison, d'amener l'opinion mondiale à se mobiliser[147]. D'abord, il faut préciser qu'il n'existe pas de chiffres exacts qui feraient consensus. Néanmoins, on peut se référer à des documents émanant des Nations Unies ou d'ONG, qui s'accordent sur des estimations similaires. Il est également intéressant de consulter les chiffres avancés par les autorités soudanaises afin de constater le décalage entre ceux-ci et les estimations faites par la communauté internationale. Enfin, il est important de noter que les différentes données disponibles renvoient à des observations diverses. En effet, des chiffres ont été avancés sur le nombre de morts depuis le début du conflit. Ceux-ci renvoient donc à la fois aux personnes qui ont été tuées mais aussi à celles qui sont mortes en raison des conséquences de la criseet du déplacement, c'est-à-dire qui sont mortes de faim, de maladie ou d'épuisement. D'autres évaluations tentent de dresser un constat du nombre de personnes réfugiées ou déplacées. La notion de réfugié désigne les personnes qui, en raison de la crise, sont parties s'installer dans des pays étrangers, généralement limitrophes. En revanche, le concept

[143] WEISSMAN (Fabrice), 3 novembre 2006, « Darfour, l'ONU impuissante. La communauté internationale hésite à s'engager militairement. Le risque est réel, le résultat incertain », *Le Monde,* p.6.

[144] MAMOU (Jacky), avril 2007, « Agir pendant qu'il est encore temps ! », *La Chronique le mensuel d'Amnsety international France,* numéro 245, p.9.

[145] Ibidem.

[146] « Darfour : Ban Ki-moon appelle au déploiement « urgent » d'une force de maintien de la paix », 29 janvier 2007, http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=13569&Cr=soudan&Cr1=darfour

[147] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, p.244.

de déplacé renvoie aux populations qui ont quittées leurs lieux de résidence mais qui se trouvent toujours à l'intérieur du pays.

Selon les derniers chiffres de l'ONU, le conflit au Darfour aurait causé la mort d'au moins 200 000 personnes et le déplacement de 2,5 millions de Darfouriens[148]. Les 4/5ème des personnes mortes auraient péri des conséquences de la crise en raison du manque de nourriture, de soins…[149]. Le Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU, le *OCHA*[150], a constaté qu'en 2006 plus de 450 000 nouvelles personnes ont été déplacées[151] et la mission mandatée par le Conseil des droits de l'homme a constaté que 25 000 nouvelles personnes ont fui leurs villages en janvier 2007[152]. Quant au nombre de réfugiés, la mission du Conseil des droits de l'homme indique dans son rapport que 233 000 réfugiés du Darfour se trouvent actuellement dans des camps à l'est du Tchad. Selon d'autres estimations de la communauté internationale, le conflit aurait engendré en trois ans le départ de 2,4 millions de déplacés et de réfugiés et fait plus de 300 000 morts[153]. L'ensemble de ces chiffres est contesté par Khartoum. Selon le gouvernement soudanais, la crise au Darfour aurait causé la mort de 9 000 personnes[154].

L'ensemble de ces chiffres révèle l'ampleur de la crise humanitaire au Darfour. Pour remédier à cette situation, de nombreux camps se sont développés, et la question du retour des réfugiés sur leurs terres reste problématique.

2. La population dans les camps de réfugiés et la question du retour au Darfour.

Le Darfour constitue actuellement la plus vaste opération humanitaire du monde, avec 14 000 employés. Il existe environ 40 camps dans les trois Etats du Darfour[155]. Le plus grand camp de déplacés du monde se trouve d'ailleurs dans l'Etat du Darfour-Sud, à El-Gereida, où l'on recense 120 000 personnes[156]. Des civils attaqués ont également fui le pays pour se réfugier à l'est du Tchad. Ce sont principalement des *Four*, des *Masalit* ou des *Zaghawa*, cette dernière ethnie étant également présente au Tchad. Fin 2006, on compte 12 camps où les réfugiés du Darfour et les déplacés tchadiens peuvent bénéficier de la protection

[148] « Le Soudan accepte sans condition la force hybride ONU-UA, rapporte la délégation du Conseil de sécurité », 18 juin 2007 http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=14322&Cr=darfour&Cr1=soudan

[149] HUGEUX (Vincent), semaine du 12 au 18 avril 2007, « Darfour. Le malheur au long cours », *L'Express,* numéro 2910, p.81.

[150] *OCHA :* United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs.

[151] « Jan Eliasson, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Darfour, est arrivé à Khartoum », 9 janvier 2007 http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=13471&Cr=Soudan&Cr1=darfour

[152] Report of the High-Level Mission on the situation of human rights in Darfur pursuant to Human Rights Council decision S-4/101, mars 2007, p.16. http://tempsreel.nouvelobs.com/file/218744.doc

[153] LAGRANGE (Marc-André), 2006, « Darfour : des réfugiés indésirables au Sud comme au Nord », *Revue africaine contemporaine,* volume 2006-3, numéro 219, p.151.

[154] « Des « faux avions » de l'ONU pour armer le Darfour », 18 avril 2007 http://www.sauverledarfour.org/articles_analyse_lire.php?id=242

[155] METAOUI (Faycal), 18 juin 2007, « Que faire pour le Darfour ? » http://www.sauverledarfour.org/articles_analyse_lire.php?id=270

[156] HUGEUX (Vincent), semaine du 12 au 18 avril 2007, « Darfour. Le malheur au long cours », *L'Express,* numéro 2910, p.80.

des Nations unies[157]. Plus récemment, les réfugiés commencent également à affluer en République centrafricaine. Le *Haut commissariat aux réfugiés (HCR)* et d'autres agences de l'ONU s'organisent pour apporter l'aide nécessaire en RCA. Entre mai et juin 2007, 2650 réfugiés en provenance du Darfour sont arrivés dans le camp de Sam Ouandja[158]. La moitié des réfugiés a moins de 18 ans et les adultes sont majoritairement des femmes, dont 64 sont enceintes et on compte 147 nouveaux-nés.

Face à l'aggravation de la situation humanitaire, des initiatives françaises se dessinent pour porter secours aux populations. Le nouveau ministre des Affaires étrangères français, Bernard Kouchner, a d'abord proposé d'ouvrir un « couloir humanitaire sécurisé » pour fournir une aide à partir du Tchad[159]. Mais son projet a été accueilli avec scepticisme par plusieurs ONG, qui craignent une militarisation de l'humanitaire et donc que cela compromette la sécurité des populations et les efforts d'assistance[160]. Cette initiative a donc été abandonnée et, en remplacement, un pont aérien a été installé à l'est du Tchad, entre Abéché et Goz Beida, afin de porter secours aux réfugiés du Darfour et aux déplacés tchadiens présents dans cette partie du Tchad[161]. Cette opération est menée en collaboration avec le *HCR* et avec le *Programme alimentaire mondial (PAM)*. Elle a débuté le 17 juin. Le but de ce pont est d'acheminer, avant le début de la saison des pluies une quinzaine de jours plus tard, une vingtaine de tonnes de vivres, de médicaments, de couvertures, d'habits… chaque jour. Dans cette partie du Tchad, en plus des 240 000 réfugiés du Darfour, se trouvent 150 000 déplacés tchadiens[162].

Une fois dans les camps, les populations civiles ne sont cependant pas à l'abri des attaques des *janjawid*. Par exemple, selon le rapport de la mission du Conseil de sécurité, de juin 2006, les viols et les autres formes de violence sexuelle se poursuivent quotidiennement dans les camps puisque entre 60 et 70% des femmes qui quittent les zones sécurisées pour aller chercher du bois en sont victimes[163]. De plus, la question du retour des réfugiés reste problématique. Le gouvernement incite les populations à rentrer chez elles. Cependant, en raison des destructions des villages, les civils ne peuvent pas rentrer sur leurs terres car ils ne sont pas en mesure d'y survivre. De plus, les personnes ayant tenté ce retour ont souvent été de nouveau attaquées par les *janjawid*, aidés ou non de l'armée, et elles ont dû repartir dans les camps[164]. Pour les *janjawid*, les terres prises aux populations « africaines » sont désormais les leurs et ils ne permettent donc pas aux déplacés et réfugiés de revenir.

[157] LAGRANGE (Marc-André), 2006, « Darfour : des réfugiés indésirables au Sud comme au Nord », *Revue africaine contemporaine,* volume 2006-3, numéro 219, p.151.

[158] « République centrafricaine : l'aide emmenée d'urgence aux nouveaux réfugiés du Darfour », 12 juin 2007 http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=14283&Cr=republique

[159] NOUGAYRIDE (Nathalie), 31 mai 2007, « Bernard Kouchner propose « un couloir humanitaire sécurisé » pour acheminer l'aide à partir du Tchad », *Le Monde,* p.4.

[160] SANJURJO (Dante), 16 mai 2007, « Divergences sur l'intervention au Darfour » http://www.sauverledarfour.org/articles_analyse_lire.php?id=258

[161] « Darfour. Aide humanitaire. La France installe un pont aérien dans l'est du Tchad », 17-18 juin 2007, *Le Monde,* p.5.

[162] REMY (Jean-Philippe), 19 juin 2007, « Les initiatives internationales en faveur du Darfour se multiplient », *Le Monde,* p.20.

[163] Rapport sur la mission du Conseil de sécurité au Soudan et au Tchad, juin 2006, p.14. http://daccessdds.un.org/UNDOC/GEN/N06/388/66/PDF/N0638866.pdf?OpenElement

[164] TUBIANA (Jérôme), 2005, « Le Darfour, un conflit identitaire ? », *Revue africaine contemporaine*, volume 2005-2, numéro 214, p.192.

Cela arrange le gouvernement qui pense que les « Arabes » du Darfour seront plus fidèles que les « Africains », dont la rébellion est issue.

Face à la violence des combats, au nombre de victimes, à la dimension ethnique de cette crise et à la partialité du gouvernement soudanais, la communauté internationale s'est interrogée sur la question de savoir si Khartoum commet ou non un génocide au Darfour. Parallèlement, elle s'est engagée de manière croissante dans la résolution de cette guerre.

Chapitre 2 : La dimension ethnique de la crise conduit la communauté internationale à s'interroger sur la notion de génocide et à s'impliquer dans sa résolution.

Cette présentation de la crise comme un conflit ethnique, aux conséquences désastreuses pour les populations civiles « africaines », a suscité la mobilisation de l'opinion internationale. Nous analyserons donc ici comment la communauté internationale a réagi. D'abord, nous montrerons en quoi la dimension ethnique des combats a conduit les différents acteurs de la société internationale à s'interroger sur la possible qualification de la crise de génocide, ainsi que les diverses réponses apportées à cette thèse. Ensuite, nous étudierons comment les organisations internationales interviennent pour tenter de mettre fin à cette guerre.

Section I. Une communauté internationale divisée quant à la qualification de génocide.

En vertu de l'article 6 du Statut de la Cour pénale internationale, le crime de génocide bénéficie d'une définition bien précise : « Aux fins du présent Statut, on entend par crime de génocide l'un des actes ci-après commis dans l'intention de détruire, en tout ou partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

a) meurtre de membres du groupe ;

b) atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ;

c) soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;

d) mesures visant à entraver les naissances au sein d'un groupe ;

e) transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe »[165].

Cette définition reprend exactement celle donnée par l'article II de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide du 9 décembre 1948. Ce crime est considéré de nature internationale et il relève donc de la compétence de la Cour pénale internationale[166].

[165] BOUDON (William), 2000, *Cour Pénale Internationale. Le statut de Rome,* Paris, Editions du Seuil, collection Points, p.40.

[166] BOUDON (William), 2000, *Cour Pénale Internationale. Le statut de Rome,* Paris, Editions du Seuil, collection Points, p.36.

Depuis le début du conflit, la thèse du génocide des populations « africaines » par les Arabes du Soudan est avancée pour expliquer cette crise. Nous verrons d'abord qui sont les partisans de la thèse du génocide et les réserves que suscite cette qualification. Puis, nous analyserons les conclusions de la Commission internationale d'enquête, mandatée par le Conseil de sécurité, concernant la qualification juridique des crimes commis au Darfour. Cette démarche permettra ainsi de révéler les contradictions entre la « surenchère médiatique », la nécessité de mobiliser l'opinion publique, et la « rigueur juridique »[167].

A. Les partisans de la thèse du génocide.

Dès 2004, des accusations de génocide sont lancées. Cette thèse est rapidement reprise par les médias car elle semble donner plus de lisibilité au conflit. Elle est également défendue par les Etats-Unis et par certains responsables onusiens. Pourtant, cette qualification est loin de faire l'unanimité au sein des chercheurs et du milieu associatif présent sur le terrain.

1. La couverture médiatique présente la crise au Darfour comme le premier génocide du XXIème siècle.

Au début du conflit, la crise a été largement négligée par les médias, pour lesquels il ne s'agissait que de querelles tribales sans intérêt particulier[168]. Durant toute l'année 2003, l'actualité internationale ne mentionne pas l'existence de cette guerre. Les journalistes sont à cette époque totalement focalisés sur les négociations de paix entre le Nord et le Sud du Soudan. Puis, quand finalement les médias commencent à évoquer cette crise fin 2003, ils en font une crise purement humanitaire, où les raids des *janjawid* sont cités parmi de nombreuses autres causes.

Mais ce désintérêt pour cette crise lointaine a totalement disparu lorsque Mukesh Kapila, coordinateur des Nations unies pour les droits de l'homme au Soudan, explique que « la seule différence entre le Rwanda et le Darfour, c'est le nombre de victimes »[169]. Cette déclaration, au moment de la commémoration des dix ans du génocide rwandais en avril 2004, a déclenché l'explosion de la couverture médiatique du conflit. Le 31 mars 2004, le New York Times, dans son éditorial, qualifie la crise au Darfour de génocide[170]. Depuis, de nombreux articles présentent le Darfour comme le possible premier génocide du XXIème siècle[171].

Cette couverture médiatique a été si tardive pour plusieurs raisons. D'abord, car le Darfour est une région difficile d'accès où peu de journalistes et d'humanitaires se rendent en temps normal. De plus, au début du conflit, Khartoum a rendu l'entrée au Darfour pour les

[167] DECAUX (Emmanuel), 2004, « La crise au Darfour. Chronique d'un génocide annoncé », *Annuaire français de droit international,* p.731.

[168] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, pp 208-216.

[169] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, p.212.

[170] Ibidem.

[171] CHETRIT (Mike), CHICHE (Mahor), 29 mai 2007, « Darfour : Dépasser les divisions » http://www.sauverledarfour.org/articles_analyse_lire.php?id=261 LEVY (Bernard-Henri), 13 mars 2007, « Choses vues au Darfour », *Le Monde,* pp 24-25. PRIER (Pierre), 5 septembre 2006, « Génocide au Darfour : le calcul économique du gouvernement soudanais », *Le Figaro.* http://www.lefigaro.fr/debats/20060905.FIG000000057_genocide_au_darfour_le_calcul_econmique_du_gouvernement_soudanais.htlm

étrangers particulièrement difficile et il a ainsi imposé le silence[172]. Ensuite, cette négligence première s'explique par le manque de lisibilité de la crise. En effet, pour les médias internationaux, Khartoum était jusqu'en 2003 un gouvernement de « méchants musulmans » qui tuaient de « pauvres chrétiens » au Sud-Soudan[173]. Lorsque ce gouvernement a commencé à être impliqué dans des massacres de musulmans au Darfour, la grille de lecture musulman contre chrétien et arabe contre africain, appliquée au conflit du Sud-Soudan, était devenue plus dure à exploiter. Mais à partir du moment où les premières accusations de génocide ont été lancées, la crise redevenait compréhensible. Pour les médias, bien que l'ensemble de la population soit de confession musulmane, la fracture se situe au niveau ethnique, entre des tribus arabes et d'autres africaines, et le fait que tous partagent la même religion n'empêche pas la qualification de génocide. Cela permettait donc aux médias d'aborder une crise très complexe sous un angle simple : celui du potentiel premier génocide du XXIème siècle. L'emploi de ce terme semble être aussi une bonne stratégie pour mobiliser l'attention de l'opinion publique sur cette crise africaine.

Cette thèse du génocide, avancée par les médias, est également reprise par des responsables politiques, notamment américains, et par des membres de l'Organisation des Nations Unies.

2. Une thèse soutenue par les Etats-Unis et des représentants onusiens.

Les appels de responsables onusiens concernant le Darfour se sont multipliés dès le début de l'année 2004[174]. Le 19 mars, coordinateur des Nations unies pour les droits de l'homme au Soudan, Mukesh Kapila, déclare : « le conflit au Darfour est aujourd'hui la plus grande catastrophe mondiale au plan humanitaire et pour les droits de l'homme. Le conflit se situe à une échelle comparable à des situations historiques, y compris le Rwanda (…). J'étais au Rwanda au moment du génocide. Le niveau de violation des droits de l'homme au Darfour y est semblable. C'est davantage qu'un simple conflit. C'est une tentative organisée de se débarrasser d'une population. Le 2 avril, Jan Egeland, le responsable du Bureau des affaires humanitaires, qualifie les violences de « nettoyage ethnique »[175].

Cette thèse du génocide a aussi été avancée dès 2004 par les Etats-Unis. En mai, le comité de gestion du Mémorial de l'Holocauste à Washington a été le premier organisme à « oser » qualifier la situation au Darfour de génocide[176] et, le 22 juillet, la Chambre des représentants a adopté une résolution déclarant que les atrocités au Darfour constituent un génocide. Enfin, l'adhésion américaine à cette thèse a été officialisée le 9 septembre lorsque Colin Powell, alors Secrétaire d'Etat, parle de génocide à propos du Darfour devant la commission des Affaires étrangères du Sénat américain[177]. Les Européens se montrent plus prudents, mais le porte-parole du ministère allemand des Affaires étrangères évoque le 10 septembre un « potentiel génocide » et le ministre allemand de la Défense qualifie

[172] Rapport Human Rights Watch, avril 2004, *Soudan. Le Darfour en feu: atrocités dans l'Ouest du Soudan,* volume 16, numéro 4 (A), p.54. http://hrw.org/french/reports/2004/sudan0404/darfur.pdf

[173] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, p.215.

[174] DECAUX (Emmanuel), 2004, « La crise au Darfour. Chronique d'un génocide annoncé », *Annuaire français de droit international,* p.736.

[175] Ibidem.

[176] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, p.157.

[177] Idem, p.231.

expressément de génocide les violences commises au Darfour le 18 septembre[178]. Le Parlement européen, quant à lui, adopte le 16 septembre une résolution reconnaissant que les exactions commises peuvent « être interprété(e)s comme constituant un génocide »[179]. Dans ce contexte, le Conseil de sécurité adopte, le 18 septembre 2004, la résolution 1564 dans laquelle il demande au Secrétaire général de créer une commission internationale d'enquête devant identifier les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et déterminer si des actes de génocide ont eu lieu[180]. Les rebelles affirment que c'est le cas[181]. Des associations défendent aussi cette thèse, comme « Sauver le Darfour »[182] ou le collectif « Urgence Darfour », qui rassemble 120 associations françaises et 250 personnalités[183].

Cependant, la plupart des chercheurs spécialistes de cette région sont divisés sur la question ou ne se prononcent pas. Par exemple, pour Gérard Prunier, certains éléments de la crise au Darfour peuvent être assimilés à une tentative de génocide. Les victimes constituent un groupe clairement identifié et les formes des attaques visent à créer les conditions pour la destruction du groupe. Néanmoins, cette tentative de destruction n'est pas *totale* et, en ce sens, la situation au Darfour n'est pas comparable, par exemple, au génocide rwandais[184]. De même, pour Roland Marchal, il n'y a pas de comparaison possible entre le Rwanda et le Darfour[185]. Il faut rappeler, en effet, que le génocide au Rwanda a duré du 6 avril au 4 juillet 1994 et l'ONU estime que 800 000 Rwandais auraient trouvé la mort durant ces trois moins, principalement des Tutsis. Les deux crises semblent donc bien différentes, dans leur nature même.

Certains responsables humanitaires n'adhèrent pas non plus à cette qualification, à l'instar de Thierry Allafort-Duverger, responsable du programme d'urgence de *MSF* ou de Michael Clough, d'*Human Rights Watch*.[186]Cependant, comme le note Gérard Prunier, la mort de 300 000 personnes sans l'étiquette « génocide » n'est pas moins grave pour autant.

Le fait que la communauté scientifique ne s'engage pas en faveur de cette qualification permet à Christophe Ayad, journaliste spécialiste du monde arabe et de l'Afrique, d'affirmer que : « le terme de génocide, qui entraîne des obligations internationales d'intervention, a été instrumentalisé dans le cadre de la campagne électorale américaine (pour complaire au Black Caucus mobilisé pour la cause des Africains opprimés du Darfour) et par quelques

178 DECAUX (Emmanuel), 2004, « La crise au Darfour. Chronique d'un génocide annoncé », *Annuaire français de droit international,* p.739.

179 Ibidem.

180 Résolution 1564 du 18 septembre 2004, « Rapport du Secrétaire général sur le Soudan » http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N04/515/48/PDF/N0451548.pdf?OpenElement

181 Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General, 25 janvier 2005, p.60. http://www.sauverledarfour.org/rapports/com-inq-darfur.pdf

182 http://www.sauverledarfour.org/appel.php

183 http://www.urgencedarfour.info/index.php

184 PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, pp 253-257.

185 MARCHAL (Roland), propos recueillis par VERNOCHET Jean-Michel, 8 juillet 2004, « Darfour, un nouveau Rwanda ? » http://www.lecourrier.ch/index.php?name=NewsPaper&file=article&sid=38020

186 EL TIBI (Zeina), SAINT PROT (Charles) sous la direction de, 2006, *Géopolitique du Soudan,* Paris, Observatoire d'études géopolitiques, pp 79-80.

fonctionnaires onusiens désireux de se couvrir après le désastre rwandais »[187]. Il note d'ailleurs qu'après le dixième anniversaire du génocide rwandais et après la réélection de Bush, ces accusations ont largement diminué.

Ce débat autour de la qualification du conflit a conduit les Nations Unies à mandater une Commission internationale d'enquête pour déterminer si, conformément à la définition juridique du crime de génocide, de telles exactions sont commises ou non dans cette province.

B. La réponse onusienne écarte la qualification de génocide sans toutefois nier l'existence de crimes contre l'humanité.

Les enquêtes menées par la Commission internationale concluent à l'absence de génocide, même si certains aspects des crimes commis correspondent à sa définition juridique. Néanmoins, la mission des Nations unies affirme que des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ont bien lieu au Darfour, en précisant que cette qualification juridique différente n'amoindrit en rien la gravité des exactions commises.

1. Le rapport d'enquête émanant des Nations Unies conclut à l'absence de génocide.

D'après la Commission, il ne fait aucun doute que la situation au Darfour, par certains aspects, correspond à la définition de génocide[188], cités précédemment[189]. D'abord, conformément à l'alinéa a) de l'article 6 du Statut de la CPI, la Commission a rassemblé de nombreuses preuves incontestables qui démontrent le caractère systématique des « meurtres » de civils appartenant à des tribus particulières, considérées comme « africaines ». Ensuite, conformément à l'alinéa b) de l'article 6, d'autres éléments prouvent que des « atteinte(s) grave(s) à l'intégrité physique ou mentale » ont été commises à l'encontre de civils qui appartiennent à certaines tribus. Enfin, conformément à l'alinéa c) de l'article 6, des preuves attestent de la « soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle », avec la destruction systématique des villages et des troupeaux. Ces crimes commis au Darfour correspondent donc à la définition du génocide.

Néanmoins, ces éléments ne reprennent qu'une partie de cette définition et la Commission d'enquête, pour arriver à sa conclusion, doit la reprendre dans son intégralité[190]. D'abord, la Commission tente de déterminer si les groupes tribaux visés par les attaques constituent un groupe protégé par le droit international. Selon Marc Lavergne, la tribu est l'unité de parenté la plus vaste à laquelle s'identifie tout Soudanais du Nord[191]. Les membres de la tribu sont considérés comme les descendants d'un seul et même ancêtre. Ils forment donc un groupe de filiation, un lignage, ils se désignent par un nom

[187] AYAD (Christophe), 2005, « Le Soudan entre guerre et paix », *Politique internationale,* numéro 108, p.155.

[188] Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General, 25 janvier 2005, p.129. http://www.sauverledarfour.org/rapports/com-inq-darfur.pdf

[189] BOUDON (William), 2000, *Cour Pénale Internationale. Le statut de Rome,* Paris, Editions du Seuil, collection Points, p.40.

[190] Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General, 25 janvier 2005, pp 124-132. http://www.sauverledarfour.org/rapports/com-inq-darfur.pdf

[191] LAVERGNE (Marc) sous la direction de, 1989, *Le Soudan contemporain : de l'invasion turco-égyptienne à la rébellion africaine,* Paris, Karthala, collection Hommes et société, p.68.

et parlent la même langue. En droit international, les groupes tribaux sont protégés du génocide dans la mesure où ils constituent aussi : « un groupe national, ethnique, racial ou religieux »[192] distinct. Autrement dit, les tribus ne constituent pas en soi un groupe protégé[193]. Au Darfour, les groupes tribaux qui sont l'objet d'attaques et de meurtres, c'est-à-dire principalement les *Four*, les *Masalit* et les *Zaghawa*, ne semblent pas constituer des groupes ethniques distincts de ceux qui les attaquent. En effet, ils parlent tous la même langue, l'arabe, et partagent tous la même religion musulmane. De plus, les mariages interethniques et la coexistence depuis des siècles ont contribué à brouiller les distinctions objectives entre les groupes. Ainsi, ces tribus ne constituent pas objectivement un groupe ethnique distinct. Cependant, cela ne veut pas dire qu'ils ne se considèrent pas, et ne sont pas considérés, comme un groupe distinct de manière subjective. La Commission souligne que cette opposition identitaire entre les Arabes et les Africains, fondée sur des critères subjectifs, est bien réelle. Comme nous l'avons vu précédemment, elle résulte du soutien des populations aux rebelles « africains » ou au gouvernement « arabe » et à ses milices. Cette polarisation était déjà présente lors du conflit entre les *Four* et les milices arabes, pour la possession de terres, dans les années 1987-1989. Cela explique pourquoi la population a tendance maintenant à se percevoir et à s'identifier comme « africaine » ou « arabe ». De plus, l'existence de cette perception de deux groupes distincts est aussi prouvée par les propos racistes tenus durant les attaques des villages « africains », les civils étant traités de « Noirs », « esclaves » ou « *Zurga* » ; et le terme *janjawid* est utilisé par les victimes pour désigner les milices « arabes », perçues comme appartenant à un groupe distinct[194]. Ainsi, la Commission conclut que les tribus victimes des attaques peuvent être considérées comme constituant un groupe protégé par la législation internationale en matière de répression du crime de génocide, dans la mesure où ce groupe est bien perçu comme distinct d'après des critères subjectifs.

Un autre aspect de la définition fait référence à la nécessité de prouver « l'intention » génocidaire. Les éléments démontrant le caractère systématique des attaques contre des civils « africains » pourraient indiquer l'existence d'une intention génocidaire. Mais, d'autres éléments contredisent cette théorie. En effet, le fait que l'ensemble de la population ne soit pas automatiquement tué lors des assauts prouve que les attaquants ne cherchent pas à éradiquer l'ensemble du groupe[195]. Les hommes restent les principales cibles des meurtres, les civils ne sont pas systématiquement tués mais déplacés dans des camps, parfois gérés par le gouvernement. Ainsi, il n'y a pas une stratégie visant à détruire totalement ou partiellement un groupe identifié. Les meurtres sont d'avantage motivés par la volonté de se débarrasser de potentiels rebelles ou par le désir de piller les populations. Les témoignages montrent que les personnes tuées sont souvent celles qui ont résisté pour protéger leurs biens. Compte tenu de ces éléments, la Commission conclut que le gouvernement soudanais ne mène pas une politique génocidaire, puisque l'intention génocidaire n'est pas avérée. Selon Jacques Sémelin[196], dans l'identification d'un génocide, la notion d'intentionnalité est centrale car « c'est, précisément, ce qui distingue le crime contre l'humanité du génocide. Dans le crime de génocide, il y a le projet de détruire

[192] BOUDON (William), 2000, *Cour Pénale Internationale. Le statut de Rome,* Paris, Editions du Seuil, collection Points, p.40.

[193] Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General, 25 janvier 2005, p.126. http://www.sauverledarfour.org/rapports/com-inq-darfur.pdf

[194] Idem, p.130.

[195] Idem, pp 130-131.

[196] Directeur de recherche au CNRS rattaché au CERI, spécialisé sur les génocides et massacres au XXème siècle.

entièrement un groupe en tant que tel. Pas dans le crime contre l'humanité, dont les auteurs peuvent « se contenter » d'éliminer une partie précise d'un groupe - par exemple une population présente sur un territoire donné - , sans pour autant avoir l'intention d'assassiner tous les membres de ce groupe »[197].

Néanmoins, l'enquête de la Commission identifie ces crimes comme étant des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité et elle rappelle que, dans certaines circonstances, et c'est le cas au Darfour, ces types de violations ne sont pas moins « graves » ni « haineuses » qu'un génocide[198].

2. Cependant, l'ONU ne nie pas l'implication de Khartoum dans des crimes de guerres et des crimes contre l'humanité.

La Commission internationale avait également pour mandat, en vertu de la résolution 1564 du Conseil de sécurité, d'enquêter sur les violations du droit international humanitaire[199] et du droit international des droits de l'homme[200]. Elle a ainsi conclu à l'existence de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Un crime de guerre est un crime de nature international résultant de violations graves au droit international humanitaire, commises au cours d'un conflit international ou d'un conflit interne armé. Les attaques indiscriminées contre des civils, les mauvais traitements ou la torture des prisonniers de guerre, le viol de civils, l'usage de méthodes ou de moyens de guerre illégaux constituent des crimes de guerre[201]. Les crimes contre l'humanité se définissent comme une atteinte sérieuse à la dignité humaine. Ce qui distingue ces crimes des crimes de guerre est qu'ils sont pratiqués dans des proportions massives et de façon systématique contre des civils[202]. Selon le Statut de la Cour pénale internationale: « …on entend par crime contre l'humanité l'un des actes cités ci-après commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre une population civile et en connaissance de cette attaque :

1. meurtre ;
2. extermination ;
3. réduction en esclavage ;
4. déportation ou transfert forcé de population ;
5. emprisonnement (…) ;
6. torture ;
7. viol, esclavage sexuel (…)
8. persécution de tout groupe ou de toute collectivité identifiable pour des motifs d'ordre politique, racial, national, ethnique, culturel, religieux ou sexiste (…)
9. disparitions forcées ;
10. apartheid ;

[197] SEMELIN (Jacques), 2004, entretien conduit par HOFNUNG Thomas, « Génocides et autres massacres… », *Politique internationale,* numéro 103, p.390.

[198] Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General, 25 janvier 2005, p.132. http://www.sauverledarfour.org/rapports/com-inq-darfur.pdf

[199] Le droit international humanitaire s'applique durant les conflits armés

[200] Le droit international des droits de l'homme s'applique aussi bien en temps de guerre qu'en temps de paix.

[201] Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General, 25 janvier 2005, p.52. http://www.sauverledarfour.org/rapports/com-inq-darfur.pdf

[202] Ibidem.

11. autres actes inhumains de caractère analogue causant intentionnellement de grandes souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé physique ou mentale »BOUDON (William), 2000, Cour Pénale Internationale. Le statut de Rome, Paris, Editions du Seuil, collection Points, pp 41-42..

Le gouvernement soudanais est lié par plusieurs traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, comme le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ou encore la Convention relative aux droits de l'enfant[203]. Il est aussi lié par plusieurs accords relatifs au droit international humanitaire[204], par exemple par les quatre Conventions de Genève de 1949[205]. En revanche, l'Etat soudanais n'a pas adhéré aux deux Protocoles additionnels de 1977[206]. Le Soudan a signé, mais pas encore ratifié, le Statut de la Cour pénale internationale. En vertu de ces obligations juridiques, les crimes commis au Darfour par le gouvernement constituent des violations graves.

Dans son rapport, la Commission recense et analyse l'ensemble des crimes commis par le gouvernement et les *janjawid*, ainsi que par les rebelles[207]. D'abord, la Commission explique que les attaques de civils et la destruction de villages, par l'armée et les *janjawid,* constituent des crimes de guerre en raison de leur caractère disproportionné par rapport à la menace rebelle. La complicité du gouvernement dans ces assauts est avérée. Ensuite, les massacres de masse des civils, par ces mêmes acteurs, ont été effectués à grande échelle et de manière systématique et sont donc des crimes contre l'humanité. Ces mêmes caractéristiques s'appliquent aux viols et autres formes de violence sexuelle commis par les soldats et les milices, et ils constituent donc également des crimes contre l'humanité. Les actes de torture à l'encontre de civils, les déplacements forcés, les enlèvements, commis à grande échelle et de manière systématique, constituent aussi des crimes contre l'humanité. Tous ces crimes, s'appliquant principalement aux tribus « africaines » des *Four*, des *Masalit* et des *Zaghawa,* relèvent ainsi de la persécution, ce qui est également un crime contre l'humanité. Ce rapport met donc directement en cause le gouvernement soudanais pour des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis au Darfour.

La Commission énumère également les violations commises par les rebelles, et principalement par le *SLM/A* et le *JEM*. Ces mouvements sont responsables de crimes de guerre, incluant le meurtre de civils et le pillage. Ils auraient aussi perpétré des viols et des

[203] Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General, 25 janvier 2005, p.41. http://www.sauverledarfour.org/rapports/com-inq-darfur.pdf

[204] Idem, p.44.

[205] La Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne. La Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés, des malades et des naufragés des forces armées sur mer. La Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre. La Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

[206] Le premier Protocole concerne la protection des victimes lors des conflits internationaux ou lors des conflits armés dans lesquels les peuples luttent contre la discrimination coloniale et l'occupation étrangère et contre les régimes racistes. Le second Protocole concerne la protection des victimes lors des guerres civiles, c'est-à-dire lors de conflit armé non international.

[207] Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General, 25 janvier 2005, pp 52-107. http://www.sauverledarfour.org/rapports/com-inq-darfur.pdf

actes de torture[208]. Néanmoins, ces exactions n'ont pas été généralisées ni systématiques. Les attaques des rebelles visent principalement des représentants de l'Etat soudanais, et de nombreuses violations ont été commises à la suite de la division des rebelles et des combats entre ces différents mouvements.

Face à ces preuves de violations massives et compte tenu de l'augmentation de l'attention internationale à la suite des premières accusations de génocide, la société internationale ne pouvait pas rester en dehors de la résolution de cette crise.

Section II. Une situation préoccupante au Darfour nécessitant une action de la communauté internationale.

Depuis le début du conflit, plusieurs accords ont été conclus[209]. Le 3 septembre 2003, un premier cessez-le-feu a été signé par le gouvernement et le *SLM/A.* Mais il n'a pas été respecté. De nouveau, le 8 avril 2004, le gouvernement, le *SLM/A* et le *JEM* ont accepté un accord de cessez-le-feu humanitaire ainsi qu'un protocole sur la mise en place de l'assistance humanitaire. Ils n'ont pas été plus appliqués que le précédent. Puis des discussions ont commencé à Addis-Abeba et à Abuja, avec toutes les parties au conflit et sous l'égide de l'Union africaine. Elles ont abouti à l'Accord de paix du 5 mai 2006. Cependant, cet accord n'a été signé que par le gouvernement et une faction rebelle du *SLM/A*, celle de Minni Minawi.

La violation systématique des accords de paix par les parties au conflit a contraint la communauté internationale à s'impliquer dans la résolution de la crise. Mais, durant les deux premières années, l'ONU est engagée dans des pourparlers concernant le conflit du Sud-Soudan et la volonté de conclure cet accord l'amène à minimiser la situation du Darfour. Néanmoins, à partir de 2005, date de la conclusion des accords Nord-Sud, la communauté internationale est libre d'adopter une politique plus offensive à l'égard de Khartoum, concernant le Darfour.

A. A l'origine, une action timide de l'ONU en raison de son implication dans des négociations avec Khartoum.

L'éclatement du conflit au Darfour, au moment de la négociation des accords Nord-Sud, provoque l'embarras de la communauté internationale. Nous analyserons d'abord pourquoi la résolution du conflit vieux de 21 ans a primé sur l'intervention au Darfour. Puis, nous étudierons la solution trouvée par l'ONU pour continuer à négocier avec le gouvernement soudanais, solution consistant à réduire la crise à sa dimension humanitaire et à transférer le dossier encombrant du Darfour à l'UA.

1. La crise au Darfour apparaît au moment où l'ONU négocie avec Khartoum pour résoudre le conflit au Sud-Soudan.

[208] Report of the High-Level Mission on the situation of human rights in Darfur pursuant to Human Rights Council decision S-4/101, mars 2007, p.19. http://tempsreel.nouvelobs.com/file/218744.doc

[209] Idem, pp 12-13.

Le premier conflit entre le Sud-Soudan et le nord du pays se déroule de 1955 à 1972, puis un seconde crise éclate dès 1983[210]. Cette guerre a fait 2,5 millions de morts, un million de réfugiés et 4 millions de déplacés[211]. Le Sud-Soudan est une entité administrative forgée par les Britanniques dans les années 1920, lors de la colonisation, composée de trois régions administratives. En 1955[212], avant l'indépendance du Soudan en 1956, la première révolte sudiste débute à l'annonce du remplacement dans l'armée d'officiers britanniques par des officiers arabes. Cette rébellion dure jusqu'en février 1972 où les Accords d'Addis-Abeba concèdent une relative autonomie aux trois provinces du Sud, dans un cadre confédéral. Mais, dans les années 1979-1980, les tensions réapparaissent avec la découverte de pétrole au Sud et la décision du gouvernement de percer un canal pour récupérer l'eau du Nil au profit de l'Egypte. Ce projet est contesté par le Sud car il entraîne des déplacements de population et parce qu'il assèche les marais. Cette décision est donc considérée comme un coup de force « nordiste » et le conflit éclate de nouveau en mai 1983, mené par le mouvement rebelle *Sudan People's Liberation Army (SPLA)* de John Garang. Il reprend à cette date car, cette année là, le gouvernement soudanais décide d'appliquer la charia, d'établir une nouvelle division administrative du Sud en créant une nouvelle province, *Unity,* correspondant à la zone pétrolifère, qui serait exclue de la zone négociable avec les rebelles et cela annonce donc la décision du Nord de ne pas partager les futurs revenus pétroliers avec la population du Sud. En 1989, suite au coup d'Etat mené par un groupe d'officiers, le général Al-Béchir, qui a pris le pouvoir, met en place un Etat islamique et applique la charia dans sa version la plus dure. Il utilise également un discours djihadist à l'encontre du Sud et le conflit prend ainsi une dimension religieuse, puisqu'une majeure partie de la population sudiste est chrétienne ou animiste. Avec l'arrivée d'Al-Béchir, les Etats-Unis soutiennent la *SPLA*. Le Soudan est suspecté par les Etats-Unis d'avoir accueilli des terroristes, et notamment Ben Laden, à la fin des années 1990. Lorsqu' après les attentats du 11 septembre 2001 les Etats-Unis mettent le Soudan sur la liste des pays appartenant à « l'Axe du Mal », Khartoum accepte d'ouvrir des négociations sérieuses avec le Sud-Soudan, car il craint une possible intervention militaire américaine[213].

Les négociations inter-soudanaises, engagées depuis 1993, n'ont donné aucun résultat. Le processus est donc relancé, sous l'impulsion des Etats-Unis, au début des années 2000. Des pourparlers s'ouvrent au Kenya en 2002. Divers accords sont signés de 2002 à 2004 et ils aboutissent à l'Accord de paix global de Naivasha du 9 janvier 2005. Le gouvernement soudanais accepte ainsi de partager une partie du pouvoir et des richesses[214].

Le fait que la communauté internationale soit déjà engagée dans les négociations Nord-Sud lorsque le conflit au Darfour débute en 2003 explique son intervention « timide » dans la résolution de la crise darfourienne. Il était en effet difficile d'accepter à la fois de négocier avec le gouvernement soudanais et de l'accuser de crimes graves au Darfour[215]. La société internationale venait de saluer l'évolution de Khartoum, d'en faire « des bâtisseurs

[210] MONNOT (Jacques), 1994, Le drame du Sud Soudan : chronique d'une islamisation forcée, Paris, l'Hamarttan, 221 pages.

[211] Ibidem.

[212] Pour plus de détails, voir annexe 1, chronologie, pp 133-136.

[213] PRUNIER (Gérard), février 2005, « Paix fragile et partielle au Soudan » http://www.monde-diplomatique.fr/2005/02/PRUNIER/11917

[214] Ces accords seront étudiés plus en détail dans une autre section, dans le chapitre 2 du titre 2.

[215] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, pp 12-16.

de la paix » et les négociations étaient en train d'aboutir. Il était donc très délicat pour la communauté internationale de changer radicalement de discours sur ces dirigeants, comme l'exigeait la situation au Darfour. Cela revenait, en un sens, à remettre en question les accords Nord-Sud. La réaction internationale a donc été lente au début de la crise au Darfour. Les Etats-Unis, particulièrement, ne souhaitent pas mettre en danger la conclusion des accords Khartoum-*SPLA* en accordant trop d'attention au Darfour[216]. Comme nous l'avons souligné précédemment, ce n'est qu'au début 2004, à l'approche du dixième anniversaire du génocide rwandais, que l'opinion internationale, et particulièrement aux Etats-Unis, a commencé à se mobiliser pour une intervention en faveur du Darfour.

Cependant, les premières actions des Nations Unies en faveur du Darfour ont été plutôt timides et principalement axées sur la dimension humanitaire de la crise. Durant l'année 2003, le Conseil de sécurité n'a pris aucune résolution concernant le Darfour.

2. L'ONU décide donc d'intervenir à travers l'Union africaine en réduisant ce conflit à sa dimension humanitaire.

Pour le reste du monde, la crise au Darfour est perçue comme la « crise africaine par excellence »[217] car elle est lointaine, violente et difficilement compréhensible, puisqu'elle résulte de réalités historique et ethnique complexes. De plus, elle semble dénuée d'intérêts stratégiques pour les pays occidentaux. Les médias en ont également fait une crise humanitaire qui semble perdue d'avance. Les Nations unies se trouvent donc dans une situation délicate, puisque cette organisation est consciente qu'elle doit intervenir tout en sachant que les Etats ne lui donneront pas les moyens techniques de le faire. La décision de transférer ce dossier à l'Union africaine a donc été prise en 2004[218] et cela correspond d'ailleurs à la nouvelle politique onusienne consistant à trouver « des solutions africaines aux problèmes africains »[219].

Cet engagement au Darfour est un test de crédibilité pour l'Union africaine[220], puisque c'est la première crise majeure que l'organisation traite depuis la transformation de l'ancienne OUA. L'Union africaine est intervenue comme médiateur afin de mettre en place un cessez-le-feu en avril 2004[221]. Une fois cet accord conclu le 8 avril, elle a envoyé une équipe en mai pour surveiller l'application de cet accord. Cette équipe a été renforcée le 6 juillet quand Alpha Oumar Konaré, le président de la Commission de l'UA, a annoncé l'envoi de 132 observateurs et de 300 soldats au Darfour. Selon Alpha Oumar Konaré, l'aspect racial de cette crise doit être minimisé afin de pouvoir négocier avec Khartoum, et pour ne pas provoquer de crise grave entre les pays arabes et les pays africains membres de l'UA. Cette solution de recourir à l'UA arrange parfaitement Khartoum car cela correspond à son souhait de n'avoir que des troupes africaines sur son territoire. De plus, le mandat confié

[216] TANNER (Victor), 2005, « Darfour : racines anciennes, nouvelles virulences », *Politique étrangère,* volume hiver 2004-2005,numéro 4/2004, p.727.

[217] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, p.207.

[218] Résolution 1556 du 30 juillet 2004, « Rapport du Secrétaire général sur le Soudan » http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/NO4/446/03/PDF/N0444603.pdf?OpenElement

[219] CAHIN (Gérard), 2001, « Les Nations Unies et la construction de la paix en Afrique : entre désengagement et expérimentation », *Revue générale de droit international public*,tome 104/2001/1, pp 73-105.

[220] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, pp 238-244.

[221] http://www.operationspaix.net/-MUAS-

à la mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) cantonne le rôle des soldats africains à l'observation du respect du cessez-le-feu et à la protection des civils immédiatement menacés[222]. Cette mission n'a donc qu'un faible effet dissuasif sur les *janjawid.* Cette solution arrange également les pays occidentaux qui n'ont pas à fournir de soldats. L'UA dispose actuellement d'environ 7 000 soldats au Darfour[223]. L'OTAN et l'UE apportent un soutien logistique à cette force africaine[224]. Cependant, l'effectif et le mandat de la MUAS semblent insuffisants pour régler cette crise complexe, qui se déroule sur un territoire de la taille de la France.

Parallèlement à l'action de l'Union africaine, le Conseil de sécurité a tendance, au début de la crise, à réduire ce conflit à sa dimension humanitaire. En effet, dans ses résolutions[225], l'accent est mis sur les dangers que courent les civils et sur la nécessité de permettre une aide humanitaire efficace. Les reproches faits au gouvernement soudanais concernent uniquement l'accès humanitaire et le non désarmement des *janjawid.* Le Conseil de sécurité déplore aussi les violations du cessez-le-feu du 8 avril 2004. Mais, à aucun moment, les résolutions ne mentionnent la coopération entre le gouvernement et les milices arabes, et donc la participation de Khartoum aux attaques contre les civils.

Face à cette relative inaction de la communauté internationale, Kofi Annan, lors d'une déclaration en décembre 2006, appelle à une intervention au Darfour « avant qu'il y ait effectivement un génocide »[226]. Il rappelle que le respect de la souveraineté nationale ne doit pas constituer une excuse à l'inaction face aux crimes d'une telle gravité et il dénonce la « passivité honteuse de la plupart des gouvernements ». Il va même plus loin en déclarant : « Comment une communauté internationale qui prétend faire respecter les droits de l'homme peut-elle tolérer que ces horreurs continuent ? »[227]. Selon lui, la dégradation de la situation au Darfour relève certes des parties au conflit, et en premier lieu il pointe la responsabilité du gouvernement soudanais, mais il souligne également la part de responsabilité de la communauté internationale : « Si on avait réagi un peu plus tôt on aurait pu sauver la situation. (…) Mais au début, personne n'a voulu envoyer de troupes. On a poussé l'Union africaine à déployer ses troupes, sachant qu'elle n'avait pas la capacité de le faire »[228].

Ainsi, au début de la guerre au Darfour, l'ONU réduit cette crise à sa dimension humanitaire. Mais, compte tenu de l'aggravation des violations commises par Khartoum et les *janjawid* et de la multiplication des accusations émanant de la communauté internationale, l'organisation mondiale décide de s'impliquer davantage dans la résolution du conflit.

[222] Ibidem.

[223] Ibidem.

[224] AYAD (Christophe), 2005, « Le Soudan entre guerre et paix », *Politique internationale,* numéro 108, p.157.

[225] Résolution 1564 du 18 septembre 2004, « Rapport du Secrétaire général sur le Soudan » http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N04/515/48/PDF/N0451548.pdf?OpenElement Résolution 1556 du 30 juillet 2004, « Rapport du Secrétaire général sur le Soudan » http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/NO4/446/03/PDF/N0444603.pdf?OpenElement

[226] « Droits de l'homme : l'ONU n'a pas toujours été à la hauteur de ses responsabilités », 8 décembre 2006 http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=13337&Cr=droits&Cr1=annan

[227] Ibidem

[228] « Le Secrétaire général nomme Jan Eliasson Envoyé spécial pour la crise au Darfour », 19 décembre 2006 http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=13389&Cr=Soudan&Cr1=annan

B. La conclusion des accords Nord-Sud au Soudan laisse entrevoir la possibilité d'une intervention plus franche de l'ONU.

A partir de 2005, alors que la situation au Darfour s'aggrave et que l'opinion internationale se mobilise de manière croissante, les Nations unies décident d'opter pour une politique plus offensive. Les accords de paix avec le Sud-Soudan ayant été conclus le 9 janvier 2005, la communauté internationale peut maintenant se montrer plus ferme à l'égard de Khartoum. Mais le gouvernement soudanais reste toujours hostile à une intervention onusienne et cela risque d'entraver les initiatives de la société internationale.

1. Des résolutions onusiennes plus offensives dénonçant la responsabilité de Khartoum et proposant des interventions concrètes.

A partir de la signature des accords de paix Nord-Sud, les Nations Unies adopte une attitude plus offensive à l'encontre du gouvernement soudanais. Cela est notamment démontré par le ton des résolutions du Conseil de sécurité. Trois résolutions clés ont été adoptées en mars 2005. Le 24 mars, la résolution 1590[229] met en place une mission des Nations unies au Soudan (MINUS), composée de 10 000 militaires et d'environ 700 policiers civils, devant aider à l'application de l'Accord de paix global au Sud-Soudan. Le 29 mars, la résolution 1591[230] « déplore » le non respect par les parties au conflit de leurs engagements concernant le Darfour et décide donc de créer un comité de sanctions. Cette résolution renforce également l'embargo sur les ventes d'armes au gouvernement soudanais et prévoit l'interdiction des vols militaires à caractère offensif du Darfour, ainsi que des sanctions individuelles. Quelques jours après, la résolution 1593[231], du 31 mars, marque une nouvelle étape avec l'invocation du chapitre VII : « Constatant que la situation au Soudan continue de faire peser une menace sur la paix et la sécurité internationale (…) décide de déférer au Procureur de la Cour pénale internationale la situation au Darfour depuis le 1er juillet 2002 ». La saisine de la CPI par le Conseil de sécurité avait d'ailleurs été recommandée par le rapport de la Commission internationale d'enquête en janvier 2005. En effet, cette Commission avait notamment pour mission d'identifier les auteurs des crimes commis au Darfour et a donc établi une liste de 51 suspects, dont plusieurs sont membres du gouvernement[232]. Cette liste de noms n'a pas été rendue publique mais la commission a recommandé la saisine de la CPI pour enquêter en fonction de cette liste et des preuves recueillies.

Suite à ces résolutions, la Cour pénale internationale a identifié, en février 2007, deux hauts responsables impliqués dans des crimes au Darfour. Ils seraient responsables de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Il s'agit d'Ahmad Muhammad Harun, ancien ministre de l'Intérieur de 2003 à 2005 et actuel ministre en charge des Affaires humanitaires,

[229] Résolution 1590 du 24 mars 2005, « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan » http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/NO5/284/09/PDF/N0528405.pdf?OpenElement

[230] Résolution 1591 du 29 mars 2005, « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan » http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/NO5/287/90/PDF/N0528790.pdf?OpenElement

[231] Résolution 1593 du 31 mars 2005, « Rapport du Secrétaire général sur le Soudan » http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N05/292/74/PDF/N0529274.pdf?OpenElement

[232] Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General, 25 janvier 2005, pp 135-143. http://www.sauverledarfour.org/rapports/com-inq-darfur.pdf

et d'Ali Adb-Al-Rahman, l'un des commandants des milices *janjawid* [233] . Cinquante et une charges pèsent contre les deux hommes, dont des meurtres, des exécutions sommaires, des viols et des déplacements forcés. D'après l'enquête des juges, Ahmad Muhammad Harun aurait recruté, armé et payé des *janjawid,* tout en sachant qu'ils attaquent des civils. Ali Abd-Al-Rahman est accusé d'avoir commandé des dizaines de milliers de miliciens. Ces deux personnes ne sont cependant sûrement pas les principaux organisateurs des massacres au Darfour. Mais Harun est un proche de Ali Osman Taha, l'ancien Vice-président du Soudan, qui est considéré comme le véritable architecte de la campagne de contre insurrection au Darfour[234]. Un autre homme est également suspecté d'être le concepteur des crimes au Darfour. Il s'agit du major général Salah Abdullah Abu Digin « Gosh », chef des renseignements soudanais, mais, en raison de son aide aux Etats-Unis dans la lutte contre le terrorisme, il n'est pas accusé officiellement par la CPI. Les juges de la CPI ont émis, le 2 mai 2007, des mandats d'arrêts internationaux contre Ahmad Muhammad Harun et Ali Adb-Al-Rahman et ont sommé Khartoum de les arrêter[235]. Selon Khartoum, la CPI n'a aucune compétence car le Soudan n'a pas ratifié le Statut de la Cour. Néanmoins, pour la communauté internationale et en vertu de la saisine du Procureur de la CPI[236] par le Conseil de sécurité, les Etats sont tenus de coopérer avec la Cour même s'ils ne sont pas parties au traité fondateur, conformément à l'article 13 du Statut de la CPI[237].

Parallèlement à cette action de la Cour pénale internationale et compte tenu de la permanence du conflit, le Conseil de sécurité a pris d'autres mesures plus offensives en 2006. La résolution 1706[238] du 31 août 2006 autorise le déploiement au Darfour d'une force onusienne, composée de 17 300 soldats et 3 300 membres de la police civile, dans le but de relayer la MUAS et de soutenir l'accord de paix conclu le 5 mai 2005. Ainsi, le mandat de la MINUS au Soudan est élargi, afin de permettre son déploiement au Darfour et à l'est du Tchad, et cette résolution prévoit le passage de la MUAS à une mission de l'ONU au plus tard le 31 décembre 2006. En vertu du chapitre 7, la MINUS serait autorisée « à intervenir par tous les moyens nécessaires » pour protéger les locaux et le personnel onusiens ainsi que les travailleurs humanitaires et les civils. Jusqu'à cette résolution, le mandat de la MINUS était d'assurer l'application des accords Nord-Sud du 9 janvier 2005. Elle était composée de 9 000 soldats présents au Sud-Soudan[239]. L'adoption de cette résolution montre la volonté du Conseil de sécurité d'intervenir de manière plus directe dans la résolution de la crise et de mettre fin aux violations de l'accord de paix de mai 2006. Cette résolution a été adoptée sous l'impulsion notamment des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne et il est important de préciser que la Chine, la Russie et le Qatar se sont abstenus lors du vote[240]. Cependant, le

[233] MAUPAS (Stéphanie), 28 février 2007, « Darfour : la CPI désigne les criminels de guerre », *Le Monde,* p.4.

[234] REMY (Jean-Philippe), 28 février 2007, « Un responsable politique et un exécutant sont visés par les enquêtes », *Le Monde,* p.4.

[235] MAUPAS (Stéphanie), 4 mai 2007, « La Cour pénale internationale somme Khartoum « d'arrêter » deux suspects de crimes au Darfour », *Le Monde,* p.6.

[236] Luis Moreno Ocampo

[237] BOUDON (William), 2000, *La Cour Pénale Internationale. Le statut de Rome,* Paris, Editions du Seuil, collection Points, p.81.

[238] Résolution 1706 du 31 août 2006, « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan » http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N06/484/65/PDF/N0648465.pdf?OpenElement

[239] « Darfour : le Conseil de sécurité autorise le déploiement d'une force de l'ONU forte de 17 300 hommes », 31 août 2006 http://www.un.org/apps/newsFr/storyFAr.asp?NewsID=12871

[240] Ibidem

Président Al-Béchir a déclaré qu'une mission onusienne intervenant au Darfour en vertu du chapitre VII est « inacceptable »[241] car il y a déjà une mission de l'UA et qu'il estime que, si cela est nécessaire, son gouvernement peut transférer des forces supplémentaires au Darfour pour assurer la sécurité des civils.

Le 16 novembre 2006, à l'issu d'une rencontre de haut niveau à Addis-Abeba entre le gouvernement soudanais et les membres permanents du Conseil de sécurité, Kofi Annan a annoncé que le Président Al-Béchir avait accepté le principe du déploiement d'une force hybride au Darfour[242]. Elle devait être composée de forces appartenant à l'ONU et à l'UA. Durant cette entrevue, la taille de la force n'a pas été clairement définie mais le Président soudanais a insisté sur le fait qu'elle devait être principalement africaine. Cette force devait disposer d'environ 19 000 militaires et 3 700 policiers. Cet accord constitue donc un compromis par rapport à la résolution 1706 d'août 2006. En effet, Al-Béchir s'est toujours opposé au déploiement d'une force onusienne. Compte tenu de l'accord de principe du Président Al-Béchir, l'ONU a entamé la première phase du déploiement de la force hybride en décembre 2006 avec l'arrivée de 25 membres[243]. Le déploiement total de cette force doit se faire en trois phases et le première étape vise à l'envoi de 105 conseillers militaires, 33 conseillers de police et 48 civils.

Depuis l'accord de principe en novembre 2006, le Soudan n'a cessé de repousser le déploiement de la force hybride. Finalement, compte tenu de la pression internationale, Khartoum a fini par céder au mois de juin 2007 en acceptant « sans condition » l'arrivée de cette force ONU-UA[244]. Le Conseil de sécurité doit donc maintenant voter une résolution autorisant l'envoi de cette force.

La saisine de la CPI et la décision d'envoyer une force onusienne au Darfour montrent bien la volonté de l'ONU d'intervenir de manière plus directe dans la résolution de ce conflit. Néanmoins, Khartoum ne semble pas disposé à coopérer avec les organisations internationales.

2. L'hostilité du gouvernement soudanais risque néanmoins d'entraver cette volonté d'intervention.

L'hostilité du gouvernement soudanais à l'encontre des organismes onusiens se manifeste d'abord par le refus de laisser les observateurs internationaux mener à bien leurs missions. Par exemple, en juin 2005, quand la Cour pénale internationale a commencé ses enquêtes, le Soudan a refusé d'accorder un visa à Luis Moreno Ocampo, le Procureur de la CPI[245]. En octobre 2006, Jan Pronk, le représentant de l'ONU au Soudan, a été expulsé par les autorités soudanaises pour avoir parlé de « défaite » de l'armée soudanaise face aux

[241] Rapport sur la mission du Conseil de sécurité au Soudan et au Tchad, juin 2006, 23 pages. p.10 http://daccessdds.un.org/UNDOC/GEN/N06/388/66/PDF/N0638866.pdf?OpenElement

[242] « Darfour : le Soudan accepte le principe d'une force hybride des Nations Unies et de l'Union africaine », 17 novembre 2006 http://www.un.org/apps/newsFr/ticker/tickerstoryFF.asp?NewsID=13241

[243] « L'ONU entame la première phase de son déploiement au Darfour », 28 décembre 2006, http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=13438&Cr=soudan&Cr1=darfour

[244] « Le Soudan accepte sans condition la force hybride ONU-UA, rapporte la délégation du Conseil de sécurité », 18 juin 2007 http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=14322&Cr=darfour&Cr1=soudan

[245] CHALK (Frank), KELTON (Danielle), 2006, « Mass atrocity crimes in Darfur and the response of the government of Sudan media to international pressure", Concordia university and the Montreal Institute for genocide and human rights studies (MIGS), p.10.

rebelles[246]. Cette décision arbitraire est un événement sans précédent dans les relations entre l'organisation mondiale et Khartoum. Elle a été vivement critiquée par la communauté internationale. De même, une mission onusienne a été mandatée en février 2007 par le Conseil des droits de l'homme[247] afin d'évaluer la situation au Darfour et de formuler des recommandations. Dès le début, Khartoum a tenté d'entraver cette mission et d'influer sur sa composition. Khartoum était opposé à la présence de Jody Williams[248], qui dirigeait la mission, et à celle de Bertrand Ramcharan[249], qui avait récemment qualifié les crimes commis au Darfour de génocide. N'ayant pas obtenu gain de cause, le gouvernement a décidé de refuser d'accorder des visas aux membres de cette mission, afin qu'ils ne puissent pas se rendre au Darfour[250]. Cela montre bien la réticence de Khartoum à coopérer.

De plus, depuis la résolution du Conseil de sécurité du 31 août 2006 et jusqu'à très récemment, Al-Béchir s'est vivement opposé à l'arrivée de soldats onusiens au Darfour, même au sein d'une force hybride. Par exemple, lors du Sommet France-Afrique à Cannes en février 2007, il a déclaré : « On a rien contre l'ONU mais ce serait mettre le Soudan sous tutelle – comme l'Irak ». Il a affirmé qu'il suffisait de poursuivre les rebelles, au lieu de l'accuser, de mettre en application les accords d'Abuja et de renforcer les capacités de l'UA[251]. Pour obtenir le soutien de sa population, le gouvernement soudanais utilise ses médias pour faire de la propagande. Les accusations de génocide sont présentées comme de la « propagande sioniste » et comme une tactique américaine pour mettre la main sur les richesses pétrolières soudanaises[252]. La possible intervention de forces étrangères est assimilée à une tentative pour recoloniser le Soudan et l'intervention de l'ONU est relayée dans les médias comme constituant une violation de la souveraineté du Soudan. Les actions des Nations unies sont présentées comme une conspiration anti-islamique. Le gouvernement explique également à sa population que les forces de l'UA ont totalement la situation en main mais que ce sont les occidentaux qui, par racisme, ne font pas confiance à des troupes africaines. Suite à cette utilisation d'une rhétorique anti-occidentale, beaucoup de Soudanais se disent prêts à résister par la force à une intervention onusienne. La propagande gouvernementale a donc réussi à mobiliser l'opinion soudanaise. Le Président a également prévenu que toute force « étrangère »

[246] « Le représentant de l'ONU quitte le soudan après son expulsion », 25 octobre 2006, http://www.sudanjem.com/fr/index.php?pages=news.full&id=229

[247] Nouvel organe, né en juin 2006, qui succède à la Commission des droits de l'homme.

[248] Jody Williams, prix Nobel de la paix 1997.

[249] Bertrand Ramcharan, ancien Haut commissaire aux droits de l'homme par intérim.

[250] « Ban Ki-moon « déçu » par le refus du Soudan d'accorder des visas aux experts du Conseil des droits de l'homme », 15 février 2007 http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=13670&Cr=soudan&Cr1=Ban

[251] TUQUOI (Jean-Pierre), 18-19 février 2007, « Darfour : le Président soudanais critique Washington et l'ONU au sommet de Cannes », *Le Monde,* p.6.

[252] CHALK (Frank), KELTON (Danielle), 2006, « Mass atrocity crimes in Darfur and the response of the government of Sudan media to international pressure", Concordia university and the Montreal Institute for genocide and human rights studies (MIGS), 28 pages.

sera reçue « comme le Hezbollah a accueilli les Israéliens »[253]. Parallèlement, la population est totalement désinformée des évolutions des négociations au Darfour.

De plus, selon un rapport de l'ONU, Khartoum « viole sciemment » les sanctions du Conseil de sécurité en continuant à envoyer illégalement des armes au Darfour et en opérant des bombardements aériens à l'aide d'hélicoptères d'attaques peints en blanc pour les faire délibérément passer pour des appareils de l'ONU ou de l'UA[254]. Ainsi, le gouvernement ne respecte pas ses engagements de ne pas prendre part au conflit et de désarmer les *janjawid*. Les experts de l'ONU recommandent donc d'élargir l'embargo sur les armes à l'ensemble du Soudan, puisqu'il est actuellement limité au Darfour. Selon *Amnesty International*, les armes seraient fournies au Soudan par la Chine et la Russie[255]. A titre d'exemple, cette organisation rapporte que Khartoum aurait importé de Chine en 2005 pour 24 millions de dollars d'armes et pour 57 millions de pièces et équipements pour avion. Ces deux pays sont d'ailleurs membres permanents du Conseil de sécurité et, en échange de ces relations commerciales particulières avec le Soudan, ils font en sorte que le Conseil de sécurité n'adopte pas de sanctions trop sévères contre le Soudan. Le Président Al-Béchir déclare lui-même « Nous avons d'excellentes relations avec de nombreuses grandes puissances. Par exemple, la Chine (…). Il existe un soutien mutuel entre nos deux pays sur beaucoup de questions politiques. (…) Nous avons également d'excellentes relations avec la Russie »[256].

Puisque Khartoum continue à violer ses engagements et que l'ONU ne prend pas de nouvelles sanctions, les Etats-Unis ont décidé de durcir leurs sanctions contre le gouvernement soudanais[257]. Des mesures unilatérales ont été prises le 29 mai 2007. Le Président Bush considère qu'il faut mettre fin à ce « génocide » et il a refusé d'attendre plus longtemps que les négociations avancent avec Khartoum, comme lui avait demandé Ban Ki-moon. Les nouvelles sanctions visent 31 compagnies soudanaises contrôlées par le gouvernement, et liées pour la plupart au secteur pétrolier, ainsi que trois personnes accusées de graves violations aux droits de l'homme. Il y a donc maintenant sept noms sur la liste des personnes dont les avoirs sont gelés par les autorités américaines.

Ainsi, on peut parler de dimension ethnique de la crise au Darfour dans la mesure où elle oppose des acteurs se revendiquant comme « africains » ou « arabes ». Les Darfouriens, qui vivaient autrefois en relative harmonie, s'affrontent aujourd'hui selon des critères ethniques. Le gouvernement « arabe » et ses milices attaquent systématiquement des civils « africains » et commettent ainsi des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. La partialité du gouvernement dans cette guerre a été démontrée, ce qui pousse la communauté internationale à intervenir dans la résolution de la crise.

Néanmoins, ce constat de fracture ethnique ne permet pas d'expliquer pourquoi les rebelles ont pris les armes contre le gouvernement, ni pourquoi une partie de la population

[253] PRIER (Pierre), 5 septembre 2006, « Génocide au Darfour : le calcul économique du gouvernement soudanais », *Le Figaro.* http://www.lefigaro.fr/debats/20060905.FIG000000057_genocide_au_darfour_le_calcul_econmique_du_gouvernement_soudanais.htlm

[254] BOLOPION (Philippe), 19 avril 2007, « Soudan-Darfour. Khartoum viole les sanctions, selon un rapport de l'ONU », *Le Monde,* p.4.

[255] Amnesty international, 8 mai 2007, « Le Soudan viole l'embargo au Darfour avec des armes chinoises et russes » http://www.sauverledarfour.org/articles_analyse_lire.php?id=255

[256] EL TIBI (Zeina), SAINT PROT (Charles) sous la direction de, 2006, *Géopolitique du Soudan,* Paris, Observatoire d'études géopolitiques, Entretien avec Omar Hassan Al-Béchir. pp 7-13.

[257] LESNES (Corinne), 31 mai 2007, « Washington durcit ses sanctions contre le Soudan », *Le Monde,* p.4.

s'est rangée derrière eux alors qu'une autre a décidé de soutenir le gouvernement. On peut ainsi se demander si les motifs ethniques suffisent à expliquer les véritables enjeux de cette guerre pour les différentes parties au conflit, à savoir les rebelles, le gouvernement et la population darfourienne. Les différences ethniques sont-elles les motifs premiers des affrontements ou masquent-elles d'autres clivages, plus profonds, qui constitueraient les causes profondes du conflit. Sinon, comment expliquer que des populations qui vivent en paix depuis des siècles se mettent soudain à s'entretuer en raison d'origines ethniques, connues depuis toujours.

Titre II. La lecture ethnique ne masque-t-elle pas les enjeux véritables du conflit au Darfour ?

Dans un second temps, il s'agit de montrer que, bien que réelle, la lecture ethnique ne suffit pas à expliquer les origines et les raisons de la crise au Darfour. L'explication ethnique ne permet pas de dégager les motifs qui ont poussé des populations vivant ensemble depuis des siècles à s'entretuer. De plus, cette analyse ethnique risque même d'occulter les raisons et les enjeux profonds de ce conflit. En effet, il s'agit de comprendre que cette guerre s'inscrit dans un contexte historique particulier et qu'elle puise ses racines aussi bien dans la marginalisation historique du Darfour que dans les évolutions écologiques qui ont conduit à l'aggravation du problème de l'accès à la terre. Ainsi, à travers cette crise, chaque acteur agit avec rationalité afin de défendre son propre intérêt. En ce sens, les ethnies « africaines » tentent de conserver leurs avantages fonciers alors que les ethnies « arabes » aident le gouvernement dans l'espoir d'obtenir des terres en récompense. Les mouvements rebelles, eux, luttent pour mettre fin à la marginalisation du Darfour et au monopole du pouvoir et des ressources par une minorité. En ce sens, leur révolte est dans le sillage de la rébellion sudiste et elles ont des objectifs similaires. Ce sont les révoltes de deux périphéries qui remettent en cause la toute puissance du centre du pays. Enfin, le gouvernement répond à cette rébellion avec acharnement dans le but d'éradiquer le plus rapidement possible cette menace et de maintenir son hégémonie sur le pays. Ainsi, aussi bien à l'échelle de la population darfourienne qu'à l'échelle des rebelles et du gouvernement, les motifs ethniques sont secondaires. Ils se battent, d'abord, en fonction de leurs intérêts politiques et économiques avant de s'affronter pour des raisons ethniques. Les enjeux véritables sont, pour la population, l'accès à la terre et, pour les rebelles, l'accès au pouvoir et aux ressources. Néanmoins, Khartoum instrumentalise cette question ethnique afin de pousser la population « arabe » du Darfour à le soutenir et pour réduire cette révolte politique à des conflits tribaux. Cela est fait dans le but de maintenir son monopole du pouvoir et de masquer sa part de responsabilité dans l'émergence de cette crise.

Chapitre 1 : Les enjeux profonds du conflit sont de nature politique et économique.

L'analyse ethnique de la crise au Darfour, répandue en Occident, ne correspond pas aux motifs réels du conflit. Les différentes populations de cette région ont tissé depuis longtemps des liens étroits et coexistent en relative harmonie depuis des siècles. Mais, dans un contexte de désertification, qui touche l'ensemble du Sahel, la compétition à l'échelle locale pour la survie est devenue plus aigue. Et, en plus de cette dégradation écologique, la marginalisation politique, sociale et économique de cette région, imputable au gouvernement central, a conduit à l'explosion de 2003. Ainsi, nous verrons d'abord que

l'enjeu principal pour la population est l'accès à la terre, motif de nature économique, dans un contexte écologique dégradé. Puis, nous analyserons les raisons qui ont poussé les rebelles à prendre les armes, à savoir la volonté d'être davantage associés à l'exercice du pouvoir et le désir de mettre fin à la négligence économique du Darfour.

Section I. L'enjeu principal pour la population : l'accès à la terre.

Les affrontements au sein de la population prennent certes une dimension ethnique, mais il s'agit en fait de comprendre que cette fracture identitaire masque des clivages plus profonds relavant de deux modes de vie devenus concurrentiels, l'élevage nomade et l'agriculture sédentaire. Nous montrerons, d'abord, que ces deux spécialisations économiques, autrefois complémentaires, sont devenues difficilement conciliables en raison de la désertification croissante du Darfour et de la compétition aigue pour l'accès à la terre qui en résulte. Puis, nous verrons comment cette fracture ethnique au sein de la population est en fait une fracture de nature économique, sachant que les nomades sont principalement « arabes » et les agriculteurs sont essentiellement « africains ».

A. Cette question de l'accès à la terre s'inscrit dans un contexte de compétition aigue pour la survie.

La question de la terre est un enjeu central dans le conflit actuel, puisque ceux qui en sont dépourvus ont beaucoup de difficultés à survivre. Les hommes qui participent aux milices sont souvent motivés par la volonté d'acquérir des terres, qui leur font tant défaut. Nous verrons, d'abord, comment les évolutions climatiques ont contribué à remettre en cause l'équilibre traditionnel qui existait au Darfour entre les nomades et les sédentaires. Puis, nous analyserons en quoi cette dégradation des conditions de vie se double d'une inégalité foncière entre les différents groupes ethniques, inégalité entraînant des tensions entre les diverses tribus.

1. La dégradation des conditions climatiques a conduit à la remise en cause de l'équilibre agro-pastoral traditionnel.

Pour la plupart des auteurs[258] traitant de la question des origines du conflit actuel, la sécheresse constitue une cause « naturelle »[259], dans le sens où elle a aggravé des conflits traditionnels entre des populations ayant des modes de vie différents.

Le Darfour est une province essentiellement rurale et les activités économiques agricoles sont divisées entre l'élevage et la culture. Il est important de noter que « la plupart des Arabes sont des éleveurs nomades de chameaux et/ou de bovins et les groupes non-arabes sont plutôt des cultivateurs de mil même si, parmi ces derniers, ceux qui vivent dans les franges nord du Darfour-Nord et du Darfour-Ouest (*Zaghawa, Meidob*) sont plutôt des éleveurs nomades. C'est également le cas des *Fellata* du Darfour

[258] LAVERGNE (Marc), 2005, « L'analyse d'une guerre civile en milieu sahélien », *Revue africaine contemporaine*, volume 2005-2, numéro 214, pp 129-163. MARCHAL (Roland), 2004, « Le Soudan d'un conflit à l'autre », *Les Etudes du CERI*, Centre d'études et de recherches internationales Sciences Po, numéro 107-108, 58 pages. PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, pp 91-100.

[259] TUBIANA (Jérôme), 2005, « Le Darfour, un conflit identitaire ? », *Revue africaine contemporaine*, volume 2005-2, numéro 214, p.186.

Sud »[260]. Traditionnellement, ces deux modes de spécialisation économique cohabitaient sans difficulté majeure. Néanmoins, l'aggravation de la sécheresse depuis les années 1970 a remis en cause cet équilibre entre les agriculteurs sédentaires et les éleveurs nomades. Entre 1979 et 1985, la sécheresse a été particulièrement forte au Darfour. Elle touche particulièrement le Darfour-Nord, où des régions entières sont devenues impossibles à cultiver[261]. Ainsi, cette situation a amené les nomades « arabes » à descendre de plus en plus tôt vers les terres du Sud, cultivées par les paysans sédentaires, et les semi-nomades ont été contraints à un nomadisme complet. Il faut également préciser que la sécheresse s'ajoute à d'autres éléments qui contribuent à la désertification du Darfour[262]. Comme dans l'ensemble des régions du Sahel, le Darfour souffre d'une situation de déséquilibre entre la population et les ressources. Cependant, cette province jouit d'une variété relative de milieux et de climat, notamment grâce au massif volcanique du Jebel Marra, situé au centre du Darfour, atout majeur de cette province en comparaison à d'autres régions sahéliennes. Mais aucune politique gouvernementale n'a tenté de tirer profit de ce potentiel. La dégradation du milieu a conduit à une désertification du Darfour. Cela est notamment dû à la surexploitation des sols cultivables, à l'extension de la culture du mil, à l'absence de valorisation de l'élevage et au surpâturage. Cette situation géographique difficile a donc été aggravée par l'accroissement de la population et des troupeaux et par l'intensification de la sécheresse. Ces évolutions climatiques ont notamment contribué à l'exacerbation des tensions entre les agriculteurs « africains » et les nomades « arabes », exacerbation qui a conduit à de multiples affrontements entre ces populations et au positionnement selon cette fracture ethnique.

Cette évolution écologique a en effet eu un impact considérable sur les relations entre les populations du Darfour. L'équilibre existant jusqu'alors entre les modes de vie sédentaire et nomade a été remis en question et cette époque marque la fin du système agro-pastoral traditionnel et le début des affrontements entre les agriculteurs « africains » et les pasteurs « arabes » pour la question cruciale de l'accès à la terre[263]. Comme nous l'avons vu précédemment, dans les années 1970 puis de 1984 à 1986, de nombreuses tribus « arabes » et « non-arabes » ont dû se déplacer vers le Sud. Concernant les populations sédentaires ou agro-pastorales, le système du *dar*[264] a fonctionné correctement, c'est-à-dire que les nouveaux arrivants se sont vus alloués des terres par les populations locales et elles furent donc progressivement intégrées. En revanche, la situation a été plus délicate pour les populations nomades venant du Darfour-Nord. En raison du manque de pluies, les tribus chamelières du Darfour-Nord, à prédominance arabe, ont dû se déplacer de plus en plus tôt vers les régions du Sud qui étaient mieux arrosées. Il en était de même pour les habitants du Darfour-Ouest, à la recherche d'eau et de pâturages. Mais cela a posé problème car ces tribus arrivaient à un moment où la récolte du sorgho n'avait pas encore eu lieu. En résumé, la transhumance auparavant saisonnière est, depuis cette

[260] Idem, p.168.

[261] TUBIANA (Jérôme), 2005, « Le Darfour, un conflit identitaire ? », *Revue africaine contemporaine*, volume 2005-2, numéro 214, pp 186-188.

[262] LAVERGNE (Marc), 2005, « L'analyse d'une guerre civile en milieu sahélien », *Revue africaine contemporaine*, volume 2005-2, numéro 214, pp 148-150.

[263] TANNER (Victor), hiver 2004-2005, « Darfour : racines anciennes, nouvelles virulences », *Politique étrangère,* numéro 4/2004, p.718.

[264] Posséder un dar signifie avoir des droits fonciers sur un territoire délimité qui appartient au chef traditionnel de la tribu. Le chef de la tribu peut accepter sur ce territoire des personnes n'appartenant pas à son clan.

époque, devenue quasi permanente dans les régions plus fertiles du Jebel Marra, régions traditionnellement habitées par des paysans « non-arabes ». Cette région est principalement celle des *Four* et elle devient ainsi un « objet de convoitise pour les Arabes »[265], car plus riche et moins touchée par la sécheresse. Cette arrivée massive de pasteurs nomades dans cette région du Darfour a entraîné de vives tensions et des affrontements entre les populations locales et les nouveaux arrivants.

Il faut préciser qu'afin d'éviter les conflits, il existait depuis l'époque coloniale un système organisant les relations entre les sédentaires et les nomades, système fondé sur des routes fixes et des temps de passage pour les nomades[266]. Cette réglementation traditionnelle permettait une coexistence pacifique entre ces deux modes de vie. Mais cet équilibre a été remis en cause dans les années 1980 car les populations nomades arabes ne respectaient plus ce système. Les nomades arrivaient trop tôt sur les terres des agriculteurs et c'est pourquoi ils furent repoussés de terres qu'ils avaient autrefois fréquentées. De plus, les projets de développement, bien que peu nombreux, eurent aussi un impact sur cet équilibre entre sédentaires et nomades. En effet, ces projets en faveur des éleveurs, avec la mise en place de services publics qui leur étaient destinés, eurent pour conséquence une sédentarisation de plus en plus importante des éleveurs nomades, ce qui suscita davantage de conflits avec les sédentaires avec lesquels ils devaient dorénavant cohabiter[267].

Ce bouleversement de l'équilibre agro-pastoral traditionnel, dû à l'accroissement de la sécheresse, a conduit à la multiplication des affrontements entre les agriculteurs « africains » et les pasteurs « arabes »[268]. Pour les agriculteurs, les nomades étaient devenus des envahisseurs qui pénétraient leur *dar* sans autorisation. De leur côté, les pasteurs « arabes » n'acceptaient pas d'être repoussés des terres qu'ils avaient autrefois fréquentées au moment où ils en avaient le plus besoin. Cela les condamnait à une mort quasi certaine. Ainsi, le désespoir et la colère ont poussé les nomades à s'attaquer aux paysans et à forcer leur passage sur ces terres tant convoitées. En réponse à cela, les agriculteurs se sont organisé pour assurer leur défense. Il y a donc plusieurs affrontements entre les tribus « africaines » et « arabes » à la fin des années 1980.

Ces éclaircissements historiques sont importants dans la mesure où ils sont nécessaires à la compréhension de la crise actuelle. En effet, ils permettent de comprendre comment et pourquoi des populations qui vivaient autrefois en harmonie ont été amenées à se positionner dans ces affrontements selon leur appartenance ethnique. De plus, de nombreuses populations darfouriennes situent le début de la crise actuelle à cette époque[269]. La plupart des *Four* considère que le conflit a débuté en 1987. A cette époque, un conflit a opposé les *Four* aux milices *janjawid* car des éleveurs nomades avaient dégradé des champs appartenant à des agriculteurs sédentaires. Ce conflit prenait place dans un contexte de sécheresse qui avait exacerbé les rivalités existantes entre les agriculteurs, possédant des terres, et les nomades arabes, qui en étaient dépourvus. Ainsi, selon les *Four*, la crise actuelle résulte de la non résolution du problème en 1989 et donc du

[265] TUBIANA (Jérôme), 2005, « Le Darfour, un conflit identitaire ? », *Revue africaine contemporaine*, volume 2005-2, numéro 214, p.187

[266] Ibidem.

[267] Ibidem.

[268] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, p.106.

[269] TUBIANA (Jérôme), 2005, « Le Darfour, un conflit identitaire ? », *Revue africaine contemporaine*, volume 2005-2, numéro 214, p.184.

pourrissement de cette situation. Dans la même optique, selon les *Masalit*, cette guerre est la conséquence des affrontements entre leur tribu et les « Arabes » dans leur région en 1994-1995 pour des questions liées à la terre. Les *Zaghawa* évoquent également ce motif de dispute. De plus, non seulement le gouvernement n'a pas joué à l'époque le rôle de médiateur que l'on pouvait attendre de lui mais, en plus, il a souvent exacerbé ces conflits en prenant ouvertement parti, généralement pour les tribus « arabes », afin de « mieux asseoir son propre contrôle de la région »[270].

Donc, pour les ethnies « africaines », l'émergence de la rébellion puise ses racines dans la multiplication d'incidents depuis les années 1980 au sujet de la question du contrôle de la terre. Ainsi, il est particulièrement important de revenir sur cette période et de comprendre en quoi elle constitue un tournant dans les relations interethniques au Darfour. Néanmoins, cette dimension ethnique des affrontements, bien que réelle, ne doit pas occulter l'enjeu véritable de ces combats, à cette époque tout comme aujourd'hui, à savoir la question de l'accès à la terre pour la survie.

Cette rivalité pour l'accès à la terre résulte certes du contexte climatique mais elle est aussi exacerbée par le fait, qu'au Darfour, les terres sont réparties de manière inégale entre les populations « africaines » et les populations « arabes ».

2. L'inégale répartition des terres entre les différents groupes ethniques a engendré l'exacerbation des tensions entre ces populations.

Au Darfour, la possession de la terre constitue un enjeu central dans le conflit actuel, ainsi que dans les affrontements précédents, dans la mesure où les différentes tribus n'en disposent pas de manière équitable. Pourtant, dans ce contexte écologique et climatique particulièrement difficile, avoir des terres est ce qui permet de survivre puisque cela garantit l'accès à l'eau, aux champs, aux pâturages[271]. Les terres au Darfour, aussi appelées les *dar*, appartiennent principalement aux tribus « africaines »[272]. Ainsi, dans les parties nord de l'Etat du Darfour-Ouest et dans les parties ouest de l'Etat du Darfour-Nord on trouve le *Dar Zaghawa* [273]. Dans la région d'Al-Jeneina, dans l'Etat du Darfour-Ouest, est situé le *Dar Masalit*. Enfin, dans la région fertile du Jebel Marra, situé à cheval sur les trois Etats, se trouve le *Dar Four*. Ainsi, les trois principales ethnies « africaines » possèdent des terres. Certaines tribus arabes possèdent des *dar*, mais elles sont une minorité. Les groupes nomades arabes parmi lesquels le gouvernement recrute les milices *janjawid* sont les tribus qui avaient été peu dotées en terres par les sultans du Darfour, à l'époque précoloniale, et ils souhaitent profiter de cette guerre pour remédier à cette situation[274].

[270] TANNER (Victor), 2005, « Darfour : racines anciennes, nouvelles virulences », *Politique étrangère,* volume hiver 2004-2005,numéro 4/2004, p.719.

[271] TANNER (Victor), 2005, « Darfour : racines anciennes, nouvelles virulences », *Politique étrangère,* volume hiver 2004-2005,numéro 4/2004, p.716.

[272] Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General, 25 janvier 2005, p.20. http://www.sauverledarfour.org/rapports/com-inq-darfur.pdf

[273] Voir annexe 3, carte des différents groupes ethniques au Darfour et de leurs *dar*, p.138

[274] TUBIANA (Jérôme), 2006, « Le Darfour, un conflit pour la terre ? », *Revue politique africaine*, volume mars-avril 2006, numéro 101, pp 111-131.

Le système foncier traditionnel[275] remonte à l'époque du sultanat du Darfour (du XVIIème siècle à 1916). Les sultans *four* attribuaient des territoires bien délimités aux chefs traditionnels des différents groupes ethniques. Ces terres constituaient le *dar* du groupe ethnique, mais cela n'empêchait pas à d'autres communautés de vivre sur les mêmes terres. Le Darfour, à l'époque du sultanat, formait un état multiethnique composé de nombreux *dar.* Mais ces droits fonciers ont, dès le début, étaient répartis de manière inégale.

Au Darfour-Sud, les principaux groupes « arabes » et « non-arabes » disposent également de droits traditionnels sur la terre. Par exemple, les quatre principales tribus arabes, les *Rizeigat*, les *Taisha*, les *Beni Halba* et les *Habbaniyya*, détiennent des *dar* depuis l'époque du sultanat[276]. En revanche, au Darfour-Nord et au Darfour-Ouest, presque tous les groupes arabes sont dépourvus de terres, alors que ces tribus sont présentes au Darfour depuis des siècles. A l'inverse, dans ces deux Etats, la plupart des groupes « non-arabes » ont des *dar.* Cette absence de terres pour ces Arabes s'explique par leur mode de vie, puisqu'ils sont traditionnellement des éleveurs nomades. Au Darfour-Nord, un seul groupe arabe possède un *dar*, les *Beni Hussein*, ce qui explique leur neutralité dans le conflit actuel. En effet, la plupart des *janjawid* est issue des groupes « arabes » du Darfour-Nord et Darfour-Ouest qui ne possèdent pas de terres. La sécheresse et la tendance à la sédentarisation ont rendu ce besoin de terres croissant.

Le conflit actuel est donc le résultat d'une compétition aigue pour l'accès à la terre et, en matière de droit foncier, deux conceptions s'opposent actuellement[277]. « En même temps qu'ils s'emparent d'espaces par la force, les Arabes « sans terres » espèrent remettre en cause le droit foncier traditionnel. Les rebelles, pour leur part, demandent la restauration des « droits historiques ». La crise du Darfour est aussi un affrontement entre deux visions du droit foncier »[278]. Le droit « moderne » est le droit issu du Soudan indépendant, qui est en principe en vigueur, mais qui n'est pas appliqué. Le droit « traditionnel » est, en revanche, le système juridique issu du sultanat du Darfour, en principe abrogé mais en réalité toujours en application. Selon la loi soudanaise, en principe, n'importe qui peut obtenir des droits d'usage sur les *dar* appartenant à n'importe quel groupe afin de s'y installer, d'y construire, d'y cultiver… en demandant simplement une autorisation aux chefs traditionnels. Les « Arabes » dépourvus de terres souhaitent l'application d'un droit foncier « moderne », qui leur permettrait d'obtenir des terres où ils veulent en le demandant aux autorités soudanaises et non aux chefs traditionnels. Ce flou juridique résulte de l'histoire du droit foncier au Darfour. Durant la période coloniale, les Britanniques n'ont pas modifié le système du *dar.* De même, de l'indépendance à la fin des années 1960, ce droit traditionnel est resté la règle. Cependant, quand Nimeiry arrive au pouvoir en 1969[279], il adopte plusieurs lois qui rendent ce système illégal. Officiellement donc, le droit « moderne » revendiqué par les « Arabes » est déjà en vigueur et les terres du Darfour appartiennent à l'Etat, qui est le seul à pouvoir décider de leur attribution. Mais, en raison des craintes de conflit, ce droit n'a jamais été appliqué. Cet enjeu de la terre étant devenu central dans la crise, et donc dans sa résolution. Les rebelles ont obtenu à Abuja en juillet 2005 que le droit traditionnel ne soit pas remis en cause.

[275] Idem, pp 115-120.

[276] Voir annexe 3, carte des différents groupes ethniques au Darfour et de leurs *dar*, p.138.

[277] TUBIANA (Jérôme), 2006, « Le Darfour, un conflit pour la terre ? », *Revue politique africaine*, volume mars-avril 2006, numéro 101, pp 120-126.

[278] Idem, p.120.

[279] Pour plus de détails, voir annexe 1, chronologie, pp 133-136.

Ces éléments historiques et géographiques permettent de comprendre le contexte de la crise actuelle et les enjeux pour la population darfourienne. Ils expliquent en quoi cette opposition au sein de la population n'est pas uniquement ethnique mais plutôt liée à des motivations d'ordre économique, à la compétition pour la survie.

B. Un positionnement ethnique qui relève en réalité d'un clivage économique.

En effet, il s'agit de comprendre que la fracture ethnique au sein de la population, souvent mise en avant comme facteur d'explication de la crise, occulte en fait des clivages de nature différente. Nous verrons d'abord que la population s'affronte avant tout en tant que nomades contre sédentaires, et non en tant qu' « Arabes » contre « Africains », l'objectif des *janjawid* étant de faire fuir la population pour s'approprier leurs terres et leurs bétails. Donc, nous montrerons ensuite que la dimension raciale du conflit n'est ni valable ni suffisante pour expliquer cette guerre, contrairement aux motifs économiques.

1. Les populations s'affrontent d'abord en tant que nomades contre sédentaires avant de s'affronter en tant qu' « Arabes » contre « Africains ».

Dans ce contexte d'inégalité des ressources et de compétition aigue pour la survie, on comprend mieux pourquoi les attaques des *janjawid* contre les tribus *Four*, *Masalit* et *Zaghawa* prennent de telles formes et pourquoi on ne peut parler de génocide. Les attaques visent principalement au déplacement de la population afin que les miliciens, c'est-à-dire des « Arabes » dépourvus de *dar,* puissent enfin acquérir ces terres si salvatrices pour leur survie en milieu sahélien. Ainsi, selon Jérôme Tubiana : « Moins qu'une conséquence des attaques, les déplacements massifs semblent être pour les combattants un but de guerre : il s'agit de vider des espaces de leurs habitants, et c'est bel et bien une guerre pour le contrôle de la terre qui semble se dérouler »[280]. Ce motif de guerre permet de comprendre pourquoi les *janjawid* n'agissent pas toujours sur les ordres du gouvernement soudanais et entreprennent également des attaques dans leur propre intérêt. « En fait, en brûlant[281] les villages et en chassant les civils de leurs terres, avec ou sans l'accord de toute ou partie du pouvoir de Khartoum, les *janjawid* ont d'abord mis en œuvre leur propre programme : s'approprier des terres. » Cela est également flagrant à travers les différentes formes d'attaques selon la localisation des villages[282]. Dans la partie nord du Darfour, les *janjawid* et l'armée mènent des attaques violentes, assorties de pillage et de meurtres. Cette région est en effet sujette à une campagne radicale de contre insurrection car elle est le lieu d'origine de la rébellion et l'endroit où les rebelles ont connu leurs plus grands succès militaires. Cependant, au-delà des attaques, les *janjawid* ne cherchent pas à rester sur place, car cette zone est celle qui est la plus touchée par la désertification et ils n'ont donc aucun intérêt à s'installer sur ces terres pauvres et arides. Par contre, dans l'ouest et le sud, les motivations des miliciens sont totalement différentes. Bien qu'il y ait moins d'activité rebelle, les attaques au cœur de cette région fertile sont très nombreuses. L'objectif des

[280] TUBIANA (Jérôme), 2006, « Le Darfour, un conflit pour la terre ? », *Revue politique africaine*, volume mars-avril 2006, numéro 101, p.112.

[281] Idem, p.114.

[282] TANNER (Victor), 2005, « Darfour : racines anciennes, nouvelles virulences », *Politique étrangère,* volume hiver 2004-2005,numéro 4/2004, p.724.

janjawid est l'occupation de la terre et, dans cette région, le déplacement des populations locales est total.

Les attaques des *janjawid*, c'est-à-dire des « Arabes » nomades sans terre, sont donc motivées par le manque de ressources et l'appât du gain. Lorsque les miliciens tuent, c'est pour obtenir des terres et du bétail. Plusieurs témoignages de victimes attestent de cela. Un survivant rapporte les propos des *janjawid* durant un assaut : « Ils nous ont dit qu'ils allaient prendre toute la terre et que les Noirs n'auraient pas le droit de rester dans la région »[283]. Un autre témoin explique que les hommes sont tués quand ils résistent pour protéger leurs biens[284]. Il raconte qu'il n'a pas résisté quand les attaquants ont voulu lui prendre ses 200 chameaux. En revanche, son frère, qui ne possédait qu'un chameau, s'est opposé aux miliciens quand ils ont voulu le prendre et c'est pour cela qu'ils l'ont tué. Ici, le motif des meurtres n'est donc pas racial mais économique. Les *janjawid* tuent lorsqu'on s'oppose à leur appropriation de la terre ou du bétail.

Cette guerre pour la terre et les richesses risque d'avoir des conséquences profondes et durables sur la coexistence des tribus au Darfour, bien au-delà de la possible fin des hostilités[285]. En effet, le retour des populations déplacées semble assez illusoire, dans la mesure où les *janjawid* considèrent maintenant ces terres comme les leurs et qu'ils ne permettront pas qu'on leur reprenne. Parallèlement, pour les « Arabes », il risque d'être difficile de vivre et de se déplacer sur les *dar* des « non-Arabes ». Cela aurait pour conséquence d'accélérer la sédentarisation des pasteurs nomades et risque donc de déclencher de nouveaux conflits sur les lieux où les groupes se sédentarisent. On peut également s'interroger sur la possibilité du retour à la mixité ethnique, qui était la règle auparavant. Là aussi cela paraît relativement utopique.

Ainsi, ce qui a transformé la rébellion contre le gouvernement, au nom de la marginalisation de l'ensemble des Darfouriens, en une guerre civile entre les « Arabes » et les « Africains », c'est la multiplication des conflits locaux pour la terre, l'incapacité du gouvernement à résoudre ces différends en jouant un rôle de médiateur et l'instrumentalisation de l'enjeu foncier à des fins politiques. « Le gouvernement a utilisé la terre pour mobiliser des supplétifs parmi des groupes arabes qui y ont vu l'occasion de renégocier leur situation foncière, ou de réactiver des conflits anciens, tandis que les rebelles ont aussi joué, pour garnir leurs rangs, des craintes des non-Arabes pour leurs terres. D'où l'apparition d'une fracture d'une ampleur nouvelle entre les Arabes, accusés de vouloir occuper des terres, et des non-Arabes, redoutant d'en perdre »[286]. Le gouvernement, en armant les membres des communautés arabes sans terre, leur a permis et donner les moyens d'aller piller leurs voisins[287].

[283] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, p.174.

[284] Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General, 25 janvier 2005, p.131. http://www.sauverledarfour.org/rapports/com-inq-darfur.pdf

[285] TUBIANA (Jérôme), 2006, « Le Darfour, un conflit pour la terre ? », *Revue politique africaine*, volume mars-avril 2006, numéro 101, pp 126-128.

[286] TUBIANA (Jérôme), 2006, « Le Darfour, un conflit pour la terre ? », *Revue politique africaine*, volume mars-avril 2006, numéro 101, p.129.

[287] Voir annexe 5, compte rendu de l'entretien avec Marc Lavergne, pp 140-144.

Enfin, bien que ces conflits d'ordre foncier ne soient pas nouveaux, ce qui fait la différence dans le conflit actuel c'est l'affaiblissement de l'autorité des chefs traditionnels[288]. Auparavant, ils étaient suffisamment puissants pour résoudre les conflits locaux par la concertation, ce qui ne semble plus être le cas aujourd'hui. Une partie de ce déclin des chefs est uniquement le résultat de l'évolution sociétale. L'autre partie est due à une politique délibérée du pouvoir central visant à contrôler les périphéries et à bâtir un Soudan plus moderne. La conséquence de cela est qu'actuellement les jeunes ne respectent plus les ordres des chefs traditionnels et ceux-ci ne peuvent donc les empêcher d'entrer dans les rangs des *janjawid*, où le salaire mensuel va de 70 à 200 dollars, ce qui correspond au revenu annuel par tête au Darfour[289].

Cela montre bien que les « Arabes » sans terre rejoignent les milices non par racisme mais en raison de leur situation particulièrement délicate, en tant que nomades, dans ce contexte de sécheresse. Ils sont donc avant tout motivés par les avantages qu'ils peuvent dégager de cette guerre.

2. La dimension raciale du conflit n'est donc que la résultante d'une spécialisation économique.

Tous ces éléments contextuels permettent de comprendre que, sans nier le fait que les affrontements opposent des tribus se reconnaissant comme « africaines » ou comme « arabes », l'appartenance ethnique n'est pas le motif premier des combats. Cette guerre civile est davantage le résultat de l'affrontement de deux modes de vie, devenus antagonistes. Les populations, dans ce contexte de sécheresse et d'inégale répartition des terres, se combattent non par racisme mais par volonté de survivre. Ainsi, ce sont d'abord des affrontements d'agriculteurs sédentaires contre pasteurs nomades avant d'être des affrontements d'Africains contre Arabes. La fracture ethnique n'est que la résultante d'une fracture de spécialisation économique, où chacun lutte en fonction de ses intérêts. Selon Marc Lavergne, la crise au Darfour

« n'est pas un conflit racial entre milices arabes et tribus africaines…Le problème est plutôt celui du mode de vie. Avec des nomades, pasteurs, et des sédentaires, agriculteurs… Pour moi, tout le monde est noir dans cette histoire. La notion de racisme n'a pas sa place. Les milices tribales *janjawid* sont des mercenaires qui ne se revendiquent pas du tout arabes. Ils ne sont pas le vrai problème. En exagérant, on pourrait dire que ce sont là des pauvres qui se battent contre des pauvres…si (en parlant de génocide) il est question d'une sorte de racisme, d'une volonté d'éliminer un peuple, je ne crois pas que les *janjawid*désirent éliminer les tribus sédentaires, leurs voisins, leurs cousins »[290]. Pour ce spécialiste du Soudan, cette guerre civile est un affrontement entre deux groupes de victime du pouvoir central[291].

[288] TUBIANA (Jérôme), 2005, « Le Darfour, un conflit identitaire ? », *Revue africaine contemporaine*, volume 2005-2, numéro 214, pp 181-183.

[289] LAVERGNE (Marc), 12 janvier 2007, « La terre ne nourrit plus, la guerre, elle, rapporte », *Le Monde,* p.21.

[290] AIT-HATRIT (Saïd), 16 juillet 2004, « Le conflit au Darfour n'est pas racial », http://www.afrik.com/article7464.html .

[291] LAVERGNE (Marc), août 2004, « Darfour : le conflit des Damnés de la terre », dans le Nouvel Observateur, http://www.marc-lavergne.com/

La thèse de la rivalité entre les pasteurs nomades arabes et les agriculteurs sédentaires africains, comme facteur d'explication de la crise, est celle défendue par Khartoum. Selon le gouvernement, ces affrontements tribaux seraient le seul élément explicatif de la crise[292].

Cette lecture du conflit permet, certes, de comprendre l'enjeu principal au niveau local, la terre et ses richesses, et donc de comprendre pourquoi la population s'est scindée en deux, selon les modes de vie, et est entrée dans une guerre civile. Cependant, cette thèse ne suffit pas à expliquer l'ensemble des enjeux et des causes de la crise. Elle laisse de côté toute la dimension politique et nationale de ce conflit, dimension qui a poussé des mouvements rebelles à déclencher une guerre au gouvernement central de Khartoum.

Section II. L'enjeu principal pour les rebelles : l'accès au pouvoir et aux ressources.

La complexité de la crise au Darfour réside dans le fait que différents enjeux se superposent, en fonction des intérêts des différents acteurs du conflit. Comme nous l'avons étudié précédemment, l'enjeu au niveau local, c'est-à-dire pour la population darfourienne et les *janjawid,* est l'accès à la terre et aux richesses et perspectives d'avenir qu'elle fournit. En revanche, les mouvements rebelles se battent pour des motifs distincts. Ils ont pris les armes, en février 2003, pour des raisons politiques et économiques. Nous montrerons d'abord que leur combat vise à mettre fin au monopole du pouvoir soudanais et des richesses du pays par une minorité en place à Khartoum. Puis, nous verrons en quoi cette analyse du conflit permet de dresser un parallèle entre cette révolte et le combat mené par les mouvements du Sud-Soudan pendant près de 50 ans.

A. Une révolte politique visant à dénoncer le monopole du pouvoir et des richesses par une minorité.

L'analyse ethnique de la crise au Darfour masque l'aspect politique de ce conflit. L'enjeu principal pour les rebelles n'est pas racial mais politique. Leur combat a d'abord pour objectif de mettre fin à la négligence historique de la capitale envers leur province, considérée comme périphérique. Il vise aussi à dénoncer la dimension clanique du pouvoir, avec la domination politique et économique de la minorité des Arabes de la vallée du Nil.

1. La lutte pour mettre fin à la marginalisation historique du Darfour.

La crise prend ses origines dans l'histoire du Darfour et a des racines anciennes. La cause véritable de cette crise, pour les rebelles, est de nature politique. Ces hommes se révoltent pour mettre fin à la marginalisation du Darfour, pour combattre cette négligence et remédier à ce statut de citoyen de seconde zone.

Cette marginalisation caractérise l'histoire des cinquante dernières années du Darfour. Depuis l'indépendance du Soudan en 1956, l'exploitation des périphéries par le pouvoir central est emblématique de la vie politique soudanaise[293]. Il est d'ailleurs important de noter que cette politique de négligence ne touche pas uniquement le Darfour, mais aussi les régions des collines de la mer Rouge situées à l'Est, le Nil Bleu du Sud ainsi que le

[292] AYAD (Christophe), 2005, « Le Soudan entre guerre et paix », *Politique internationale,* numéro 108, p.151.

[293] TANNER (Victor), 2005, « Darfour : racines anciennes, nouvelles virulences », *Politique étrangère,* volume hiver 2004-2005,numéro 4/2004, pp 717-718.

grand Sud, le Kordofan et les monts Nouba au Centre-Ouest[294]. Concernant le Darfour, les gouvernements successifs ont progressivement réduit les contributions budgétaires pour l'éducation, la santé et les autres services de base, tout en continuant à prélever des impôts et à considérer les Darfouriens comme une main-d'œuvre bon marché ou comme un réservoir de soldats. Les autorités ont aussi négligé d'investir dans des politiques de développement pour le Darfour et n'ont pas pris les mesures élémentaires nécessaires à la prévention des crises alimentaires. Par exemple, les problèmes de la sécheresse et de la désertification croissante des années 1980 révèlent l'absence de tentative, de la part du gouvernement central, de développement du Darfour[295]. Ainsi, lorsque Ahmed Ibrahim Diraige devient gouverneur de cette région en 1980, il constate la négligence quasi-totale de la politique de l'eau et du développement agricole, pourtant vitaux dans ce contexte écologique particulièrement difficile. Face à cette situation préoccupante, l'administration Diraige s'engage dans une bataille désespérée afin d'améliorer les ressources en eau, en creusant de nouveaux puits, initiative qui avait été largement négligée durant les vingt années précédentes. Par exemple, certains puits n'avaient pas été nettoyés depuis le départ des Anglais en 1916. Malgré cette bonne volonté, il n'était pas possible de compenser en quelques mois toutes ces années de négligence. D' août 1984 à novembre 1985, la famine a atteint son point culminant au Darfour et a engendré la mort de 95 000 personnes. Tout le monde savait que cela aurait pu être évité si Khartoum avait eu la volonté de s'occuper sérieusement de ce problème.

Ces années de négligence ont pour conséquence le sous-développement du Darfour, en comparaison au centre du Soudan. Par exemple, le Darfour, territoire équivalent en taille à la France, compte seulement 170 kilomètres de routes goudronnées et un médecin pour 150 000 habitants[296]. Quant à l'autoroute entre Khartoum et El-Fasher, promise depuis des années, elle n'a jamais été réalisée[297]. A contrario, à Khartoum, les hôtels de luxe, les gratte-ciel et les boutiques chics se multiplient[298]. Avec l'argent du pétrole, le régime soudanais cherche à améliorer son image pour attirer les hommes d'affaires occidentaux et copie ainsi Dubaï. Mais, même à Khartoum, l'argent, qui coule à flot depuis l'exploitation du pétrole en 1999, n'est pas utilisé au profit de toute la population, puisque certains quartiers conservent leur « image africaine » avec ses rues sans trottoirs et ses mendiants. De plus, il existe une disparité importante entre le Darfour et Khartoum au niveau de différents indicateurs[299]. Par exemple, un jeune originaire du Darfour a beaucoup moins de chance d'aller à l'université qu'un jeune du centre du pays. Les mêmes décalages existent au niveau de la santé ou de la mortalité. Pourtant, si les politiques nécessaires étaient entreprises, le Darfour pourrait jouir d'une situation relativement privilégiée dans cette région sahélienne, car il dispose

[294] Voir annexe 2, carte du Soudan, p.137.

[295] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, pp 92-100.

[296] PRUNIER (Gérard), février 2005, « Paix fragile et partielle au Soudan » http://www.monde-diplomatique.fr/2005/02/PRUNIER/11917

[297] AYAD (Christophe), 2005, « Le Soudan entre guerre et paix », *Politique internationale,* numéro 108, p.154.

[298] HAMEL (Ian), 19 juin 2007, « Khartoum : oublier le Darfour » http://www.sauverledarfour.org/articles_analyse_lire.php?id=271

[299] LAVERGNE (Marc), août 2004, « Darfour : le conflit des Damnés de la terre », dans le Nouvel Observateur, http://www.marc-lavergne.com/

d'un potentiel économique considérable[300]. Néanmoins, pour cela, il faudrait développer des infrastructures et mener une politique agro-pastorale cohérente, investissements qui semblent inutiles aux dirigeants de Khartoum.

Ce constat de sous-développement de cette province contraste avec le passé glorieux du sultanat du Darfour durant la période du commerce caravanier, fondé sur le transit des produits venus soit de l'intérieur du continent africain soit des pourtours de la Méditerranée. Durant cette période, le Darfour constituait un axe central du commerce transsaharien[301]. Mais, selon Gérard Prunier, en 1916 : « Le Darfour, en devenant une partie du Soudan, devenait automatiquement une périphérie » car il devenait « la lointaine province d'un ensemble politique centré sur la vallée du Nil »[302].

Les causes premières de la guerre sont donc bien politiques et non ethniques. Elles résultent de la longue marginalisation du Darfour. Les rebelles, à travers ce combat, souhaitent remettre en cause le monopole du pouvoir et des richesses par la minorité présente au pouvoir.

2. La dénonciation de la dimension clanique du pouvoir, avec la domination politique et économique des Arabes de la vallée du Nil.

Les mouvements rebelles ont commencé à s'organiser en 2001 et 2002 en opposition à Khartoum, perçu comme la cause principale des problèmes des habitants du Darfour[303]. Les raisons invoquées pour mettre en place cette rébellion sont la marginalisation politique, économique et sociale de leur région. Le *SLM/A* et le *JEM* déclarent agir au nom de tous les Darfouriens, et leurs attaques sont centrées contre le gouvernement de Khartoum. Ils dénoncent la domination du pouvoir et des ressources par la minorité des Arabes originaires de la vallée du Nil, c'est-à-dire de la région au nord de Khartoum. Ce groupe, depuis le XIXème siècle, a conquis la prééminence sur les autres peuples vivant au Soudan[304]. Ils se sont répartis sur l'ensemble du territoire soudanais et ont acquis des positions monopolistiques dans le commerce et l'administration. Dans l'histoire soudanaise, presque tous les dirigeants politiques sont des gens de la vallée, des *awald al-balad,* en passant du Mahdi, du Maréchal Nimeiry, des communistes aux Frères musulmans[305]. Ainsi, les militants darfouriens ont publié en 2001 le « Livre noir » dans le but de prouver comment, depuis l'Indépendance, les postes de pouvoir ont été dominés par trois tribus, toutes issues de la vallée du Nil, qui représentent uniquement 5% de la population soudanaise[306]. Ce document constitue la base idéologique du mouvement rebelle *JEM*. Selon cet ouvrage,

[300] LAVERGNE (Marc), 2005, « L'analyse d'une guerre civile en milieu sahélien », *Revue africaine contemporaine*, volume 2005-2, numéro 214, p.156.

[301] LAVERGNE (Marc), 2005, « L'analyse d'une guerre civile en milieu sahélien », *Revue africaine contemporaine*, volume 2005-2, numéro 214, p.149.

[302] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, p.55.

[303] Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General, 25 janvier 2005, pp 23-24. http://www.sauverledarfour.org/rapports/com-inq-darfur.pdf

[304] LAVERGNE (Marc) sous la direction de, 1989, *Le Soudan contemporain : de l'invasion turco-égyptienne à la rébellion africaine,* Paris, Karthala, collection Hommes et société, pp 37-39.

[305] Voir annexe 1, chronologie, pp 133-136.

[306] Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General, 25 janvier 2005, p.39. http://www.sauverledarfour.org/rapports/com-inq-darfur.pdf

depuis 1956, ces trois tribus auraient possédé entre 47 et 70% des positions dans les ministères et auraient toujours été à la tête de la présidence. Lors des législatives de 2000, le parti du Président Al-Béchir, le *Congrès national*, a remporté 355 des 360 sièges[307], alors que d'autres partis historiques comme le *Baas* ou l'*Oumma* se présentaient aussi. Les personnes du Nord du Soudan représenteraient également une majorité écrasante dans la hiérarchie militaire, le milieu judiciaire et l'administration régionale. Ces dirigeants auraient tenté d'imposer une culture arabe et islamique uniforme à une société aux richesses pluriculturelles et multiethniques. Le message de ce livre s'adresse à l'ensemble des régions marginalisées du Soudan et s'oppose directement au gouvernement central actuel. Le *SLM/A* adhère à cette même théorie de la confiscation du pouvoir par une minorité. Les deux mouvements vont même jusqu'à parler de « colonisation interne »[308]. Selon eux, les gens du Nord ont réussi à conserver leur hégémonie en maintenant les autres régions du Soudan, l'Ouest, le Sud, les Monts Nouba, le Kordofan et le Nil Bleu, dans le sous-développement et la division. Ils donnent comme exemple de l'oppression du centre la guerre du Sud-Soudan, qui a fait 2 millions de morts.

Cette marginalisation des populations périphériques, et plus particulièrement des Darfouriens, transcende le fait ethnique. Les « Arabes » du Darfour sont tout autant exclus des postes à responsabilité que les « non-Arabes » et ils revendiquent, de la même manière, d'être davantage associés à l'exercice du pouvoir[309]. Les intellectuels arabes reprennent actuellement le discours de la rébellion sur la marginalisation, mais en mettant l'accent sur leur propre condition. En effet, les nomades arabes n'ont pas d'hommes politiques qui défendent leur condition et ils sont illettrés à 90%[310]. Donc, au sein des groupes « arabes », comme des groupes « non-arabes », on retrouve la même revendication de postes au pouvoir en corrélation avec le poids démographique des ethnies. Cette tentative, d'associer les différentes ethnies « arabes » et « non-arabes » pour dénoncer le monopole du pouvoir par une minorité, n'est pas nouvelle. En effet, en 1964, est créé le *Darfur Development Front,* qui est un mouvement régionaliste de défense et de promotion des intérêts darfouriens[311]. L'initiative venait d'Ahmed Ibrahim Diraige, un membre de l'ethnie *Four*. Il était composé tant « d'Arabes » que « d'Africains ». « Le sentiment d'aliénation était général et transcendait la distinction Arabes/non-Arabes »[312].

Ainsi, l'enjeu pour les rebelles est de nature politique et, même s'ils défendent en premier lieu les intérêts des Darfouriens, leur combat s'inscrit dans une perspective nationale et s'adresse à l'ensemble des régions marginalisées du Soudan. En ce sens, cette rébellion est dans la continuité de la lutte menée par les insurgés sudistes de 1955 à 2005.

B. Une révolte dans le sillage de la rébellion sudiste.

[307] DUPUY (Emmanuel), CHICHE (Mahor), 2 juin 2007, « La France doit mobiliser l'Union européenne » http://www.sauverledarfour.org/articles_analyse_lire.php?id=264

[308] Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General, 25 janvier 2005, p.59. http://www.sauverledarfour.org/rapports/com-inq-darfur.pdf

[309] TUBIANA (Jérôme), 2005, « Le Darfour, un conflit identitaire ? », *Revue africaine contemporaine*, volume 2005-2, numéro 214, pp 190-191.

[310] TUBIANA (Jérôme), 2005, « Le Darfour, un conflit identitaire ? », *Revue africaine contemporaine*, volume 2005-2, numéro 214, pp 190-191.

[311] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, p.81.

[312] Ibidem.

Plusieurs parallèles peuvent être établis entre la crise au Darfour et la guerre au Sud-Soudan. D'abord, car ce sont deux combats politiques, pour mettre fin à la marginalisation des régions périphériques. Ensuite, parce que le gouvernement a tenté de réduire ces deux guerres à des conflits ethniques, afin occulter les enjeux politiques nationaux, alors que les rebelles revendiquent la dimension nationale de leur lutte et nient ces querelles ethniques.

1. Deux combats de nature politique, incarnant la révolte de la périphérie contre le centre tout puissant.

La crise au Darfour et la guerre au Sud-Soudan s'inscrivent dans une même dynamique de lutte des périphéries contre le centre. D'ailleurs, le *SLM/A* s'inspire fortement de la *SPLA* de John Garang en terme d'agenda et de structure[313]. Tout comme le mouvement sudiste, le *SLM/A* est divisé entre une branche politique, le « mouvement », et une branche militaire, « l'armée ». Il existe aussi des liens entre les dirigeants de ces deux mouvements. John Garang, avant sa mort en 2005, a protesté contre les attaques du gouvernement et de ses milices et a apporté une aide militaire discrète au *SLM/A*[314]. Mais, il existe aussi une différence entre ces deux révoltes puisque le conflit au Sud a, en plus d'une dimension politique et économique, également une dimension culturelle et religieuse, alors qu'au Darfour tout le monde est musulman et parle arabe[315]. Cependant, le vrai point commun entre ces deux guerres est l'opposition au profond différentiel de développement entre le centre et la périphérie. A cet égard, il n'est d'ailleurs pas étonnant que la crise au Darfour éclate au moment où le Sud négocie des accords sur le partage du pouvoir et des richesses avec Khartoum[316]. Ces accords de paix ne sont négociés qu'entre le gouvernement de Khartoum et la *SPLA*, ces deux acteurs ne représentant qu'environ 30% des Soudanais. Cela explique donc la frustration des autres mouvements d'opposition au régime, qui se retrouvent dans les mêmes revendications que la *SPLA,* et permet de comprendre pourquoi le Darfour se soulève à ce moment précis, en espérant être associé aux négociations. Mais cela n'a pas été le cas et c'est pourquoi la crise au Darfour dure depuis plus de quatre ans maintenant.

Cette grille de lecture du conflit au Darfour, comme étant la révolte d'une périphérie marginalisée contre un centre tout puissant, permet d'établir une comparaison entre ce combat et celui mené par le Sud du Soudan, de l'Indépendance à 2005. En effet, la révolte sudiste, tout comme les rebelles du Darfour, explique que la négligence de leur région l'a conduit à prendre les armes. Selon les rebelles sudistes, le Sud-Soudan est marginalisé depuis l'Indépendance. Auparavant, durant la période du condominium anglo-égyptien de 1899 à 1956, ce territoire avait été séparé du Nord afin de le protéger de l'exploitation nordiste, comme à l'époque des raids esclavagistes[317]. Cette région formait un « Closed districts order », interdit dans sa grande majorité aux habitants du Nord-Soudan et aux

[313] Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General, 25 janvier 2005, p.38. http://www.sauverledarfour.org/rapports/com-inq-darfur.pdf

[314] PENINOU (Jean-Louis), mai 2004, « Le Soudan déchiré par les guerres civiles. Désolation au Darfour » http://www.monde-diplomatique.fr/2004/05/PENINOU/11163

[315] MARCHAL (Roland), propos recueillis par VERNOCHET Jean-Michel, 8 juillet 2004, « Darfour, un nouveau Rwanda ? » http://www.lecourrier.ch/index.php?name=NewsPaper&file=article&sid=38020

[316] PRUNIER (Gérard), février 2005, « Paix fragile et partielle au Soudan » http://www.monde-diplomatique.fr/2005/02/PRUNIER/11917

[317] MONNOT (Jacques), 1994, *Le drame du Sud Soudan : chronique d'une islamisation forcée,* Paris, l'Hamarttan, pp 13-20.

étrangers. Il était, en revanche, largement soumis aux missionnaires chrétiens. Dès les négociations d'Indépendance, le Sud du pays a été marginalisé. Par exemple, en 1953, quand l'accord sur la future indépendance du Soudan a été atteint, le Sud n'a pas été consulté, sous prétexte qu'il n'avait pas de partis politiques officiellement déclarés et, en 1954, sur les 800 postes de hauts fonctionnaires disponibles, seuls quatre ont été alloués à des Sudistes. Cela a été vécu par les habitants du Sud comme une nouvelle colonisation. Puis, dans les premières années qui ont succédé à l'Indépendance, Khartoum a voulu imposer une langue unique, l'arabe, une seule religion, l'islam, et a refusé le fédéralisme. Ainsi, dès 1957, un processus d'arabisation et d'islamisation a été mis en place au Sud[318]. Et, les Sudistes sont entrés en guerre contre cette marginalisation et cette oppression venues du Nord, et plus particulièrement de Khartoum.

Les excès des dernières années du régime de Nimeiry (1969-1986) ont prouvé que le sous-développement et l'inégalité de la représentation au niveau politique ne s'appliquaient pas de manière exclusive au Sud-Soudan et concernaient aussi d'autres régions périphériques du Nord[319]. Ainsi a commencé à émerger une nouvelle conscience politique qui n'opposait plus seulement le Nord au Sud mais aussi le centre aux périphéries. Plusieurs partis régionalistes, comme *l'Union du Darfour* ou *le Front nouba,* se sont associés à des partis sudistes pour constituer en 1985 un front commun, *le Sudan Rural Solidarity,* portant des revendications similaires, aux niveaux économiques et culturels. Le slogan de ce mouvement étant « l'unité dans la diversité ». Les revendications portaient sur cinq points essentiels : la redéfinition du concept de nation soudanaise ; la défense des cultures locales ; la remise en question de la corrélation islam - langue arabe - culture arabe comme fondement de la société soudanaise ; l'équilibre afro-arabe et le problème racial ; la nécessité du rééquilibrage des richesses et du pouvoir[320]. Le ciment entre ces différents groupes était l'opposition à la minorité dominante et la volonté de faire du Soudan un pays aux multiples nationalités ayant des langues, des cultures et de religions diverses.

La crise actuelle au Darfour a eu un précédent en 1991[321]. Cette première rébellion, menée par Daoud Bolad, avait passé une alliance avec les Sudistes de John Garang. En effet, Garang ne souhaitait pas la sécession du Sud mais au contraire voulait créer un « nouveau Soudan » laïc, où l'égal accès aux richesses et au pouvoir politique à toutes les régions et toutes les ethnies serait garanti. Donc, à cette époque, Garang a décidé de s'occuper de la libération du Darfour pour prouver à la communauté internationale et aux populations « non-arabes » du Darfour la véracité de ses vues unitaires. Garang a donc chargé Daoud Bolad de cette offensive au Darfour[322]. La répression contre cette révolte a été d'une brutalité extrême. Daoud Bolad a été arrêté à l'aide des milices arabes et torturé à mort en janvier 1992.

[318] Idem, p.22.

[319] LAVERGNE (Marc) sous la direction de, 1989, *Le Soudan contemporain : de l'invasion turco-égyptienne à la rébellion africaine,* Paris, Karthala, collection Hommes et société, pp 108-109.

[320] LAVERGNE (Marc) sous la direction de, 1989, *Le Soudan contemporain : de l'invasion turco-égyptienne à la rébellion africaine,* Paris, Karthala, collection Hommes et société, pp 109-110.

[321] MARCHAL (Roland), propos recueillis par VERNOCHET Jean-Michel, 8 juillet 2004, « Darfour, un nouveau Rwanda ? » http://www.lecourrier.ch/index.php?name=NewsPaper&file=article&sid=38020

[322] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, p.128.

Les deux révoltes, darfourienne et sudiste, ont donc bien des objectifs similaires. Elles partagent également le même soucis que l'aspect politique de leur lutte ne soit pas nié ou occulté par la tournure ethnique que prennent les affrontements, et l'analyse qui en est faite.

2. La volonté de la part des mouvements rebelles que leurs combats ne soient pas réduits à leur dimension ethnique.

Ainsi, on comprend bien que le combat mené par les mouvements rebelles au Darfour est de nature politique et économique et ne saurait donc être réduit à une dimension ethnique. Cette partition ethnique des acteurs du conflit masque en fait des clivages différents, relevant de la marginalisation des habitants du Darfour et de la non reconnaissance, par une partie des Darfouriens, dans cette notion d'arabité défendue par le gouvernement de Khartoum.

Les rebelles insistent donc sur le fait que leur lutte est nationale et non ethnique. Ils refusent la thèse d'affrontements entre tribus pour des motifs locaux, thèse avancée notamment par le gouvernement, pour cacher sa responsabilité dans cette crise. Ainsi, lors d'une déclaration en mars 2003, le *SLM/A* se présente comme un mouvement national ayant pour objectif, pour résoudre le problème du Soudan, de s'associer à d'autres groupes politiques, ayant une situation similaire à celle des Darfouriens[323]. Son programme est de créer un Soudan uni et démocratique, ayant une nouvelle politique d'égalité, fondée sur la décentralisation du pouvoir et sur un développement égal pour toutes les régions. Ce Soudan serait aussi caractérisé par le pluralisme culturel, politique et moral, et chaque Soudanais devrait bénéficier de la prospérité du pays. Dans ce message, le *SLM/A* appelle les associations « arabes » à rejoindre cette lutte pour la démocratie. Ainsi, ce mouvement insiste sur sa dimension nationale, sur l'absence de perspective ethnique et sur le fait que les seuls ennemis de ce mouvement, et donc des périphéries, sont les membres du gouvernement et non les tribus « arabes ». Cette déclaration affirme d'ailleurs que les « Arabes » du Darfour sont tout autant marginalisés que les « non-Arabes », et elle les présente comme « composante intégrale et indivisible » du Darfour[324]. Cet agenda du *SLM/*A pour le Soudan a été confirmé ensuite. Lors de son voyage au Darfour en février 2007, Bernard-Henri Lévy a été pris en charge par les rebelles du *SLM/A*. Lorsqu'il a demandé à l'un d'entre eux quelle pourrait être la solution à la crise, il a répondu : « En tout cas pas la sécession. Nous ne sommes pas pour l'indépendance mais pour une formule d'égalité à l'intérieur d'un Soudan fédéral »[325]. Concernant le type de régime souhaité pour leur pays, il a expliqué : « Notre programme, là aussi, est clair – démocratique, laïc, basé sur le principe de citoyenneté et opposé, par conséquent, à ce fondamentalisme soudanais qui est contraire à l'esprit de l'Afrique »[326]. Il est également important de noter que le *SLM/A* est membre d'une organisation plus large, le *National Democratic Alliance*, qui comprend aussi la *SPLA*, le parti politique *Oumma* et le *Parti démocratique unifié (PDU),* des partis d'opposition[327]. Cette alliance a pour pacte fondateur le droit à l'autodétermination pour le

[323] Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General, 25 janvier 2005, pp 37-38. http://www.sauverledarfour.org/rapports/com-inq-darfur.pdf

[324] Idem, p.38.

[325] LEVY (Bernard-Henri), 13 mars 2007, « Choses vues au Darfour », *Le Monde,* pp 24-25.

[326] Ibidem.

[327] PENINOU (Jean-Louis), mai 2004, « Le Soudan déchiré par les guerres civiles. Désolation au Darfour » http://www.monde-diplomatique.fr/2004/05/PENINOU/11163

Sud en échange du soutien du Sud aux revendications démocratiques du Nord. Le *SLM/A* y a adhéré en février 2004, et cela lui a permis d'acquérir une dimension nationale.

Le second mouvement rebelle en terme d'importance, le *JEM,* présente également un projet ayant une ambition nationale. Son agenda est contenu dans le « Livre noir », dont nous avons analysé le contenu précédemment. Ce message s'adresse aussi à l'ensemble des Soudanais qui sont marginalisés, qu'ils soient Arabes, Afro-arabes ou Africains et sans distinction de religion[328].

On peut ainsi conclure en disant : « Il s'agit bien d'une crise soudanaise : une crise qui symbolise le malaise existant entre centre politique et périphérie ; une crise née des rapports d'inégalité et de répression entre l'Etat soudanais et les populations du Darfour ; une crise déclenchée par des rebelles soudanais, dont l'agenda s'inscrit dans un contexte soudanais ; une crise, enfin, dont les violences sont orchestrées par le gouvernement soudanais et commises par ses agents auxiliaires – les *janjawid*. Les solutions doivent donc être trouvées au Soudan »[329].

Les oppositions ethniques ne semblent donc pas suffire à expliquer les enjeux profonds de la crise au Darfour. La population s'affronte en raison d'une compétition exacerbée pour la survie, dans ce contexte de sécheresse et de rareté des ressources. Les rebelles, quant à eux, mènent un combat politique contre Khartoum, afin de mettre fin à cette mainmise d'une minorité sur le pouvoir politique et sur les richesses économique soudanaises. Cela explique pourquoi les autorités soudanaises répondent avec une telle violence à cette révolte, révolte qui menace le maintien des dirigeants au pouvoir.

Chapitre 2 : L'instrumentalisation par Khartoum de cette question ethnique afin de masquer les enjeux profonds du conflit et de maintenir son hégémonie.

La violence de la contre insurrection menée par Khartoum, et ses milices, au Darfour semble largement disproportionnée, comme le montre les attaques meurtrières de villages, où aucune présence rebelle n'est attestée. Nous verrons d'abord que cette radicalisation de la réponse gouvernementale à la crise s'explique par la menace qu'elle constitue pour le maintien des dirigeants au pouvoir. Puis, nous analyserons comment le gouvernement tente de masquer sa responsabilité dans l'émergence de la crise et d'occulter la dimension politique du combat des rebelles, en réduisant cette guerre à sa dimension tribale locale.

Section I. Cette crise est une menace pour le gouvernement car elle remet en cause le non partage du pouvoir et des ressources.

La crise au Darfour constitue un danger particulièrement sérieux pour Khartoum pour diverses raisons. D'abord, car elle émerge aux moments où le gouvernement négocie des

[328] Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General, 25 janvier 2005, p.39. http://www.sauverledarfour.org/rapports/com-inq-darfur.pdf

[329] TANNER (Victor), 2005, « Darfour : racines anciennes, nouvelles virulences », *Politique étrangère,* volume hiver 2004-2005,numéro 4/2004, p.728.

accords de paix avec le Sud, accords devant mettre fin à près de cinquante années de guerre. Ensuite, parce qu'elle remet en cause l'idée, véhiculée par le Khartoum, selon laquelle le Nord du Soudan forme une entité unie autour de la culture arabe et de la religion musulmane, s'opposant au Sud du pays, présenté par le gouvernement comme un ensemble distinct, puisque noir, chrétien et animiste. La révolte au Darfour risque de faire éclater cette prétendue unité du Nord.

A. Cette crise est une menace particulièrement sérieuse pour le gouvernement car elle atteste la thèse des rebelles sudistes.

Lorsque le conflit éclate au Darfour en février 2003, le régime soudanais est particulièrement déstabilisé. D'abord, car les revendications portées par les rebelles darfouriens sont similaires à celles des sudistes, et cela risque d'affaiblir la position du gouvernement dans les négociations Nord-Sud, puisque Khartoum à toujours essayé de masquer la dimension politique de la révolte sudiste pour la réduire à des divergences culturelles et religieuses. La révolte du Darfour confirme les thèses de Garang et il devient donc plus dur, pour le gouvernement, de nier que le problème concerne l'ensemble du Soudan. Ensuite, parce que Khartoum refuse d'ouvrir les négociations, concernant le partage du pouvoir et des richesses, à de nouveaux mouvements rebelles. Il est donc prêt à tout pour éradiquer la menace darfourienne avant qu'elle ne prenne de l'ampleur.

1. Cette crise fragilise donc la position de Khartoum dans les négociations Nord-Sud.

Cette révolte au Darfour se produit à un moment extrêmement délicat pour Khartoum. En 2003, le gouvernement, dans ces négociations avec le Sud, tentait des manœuvres visant à réduire la *SPLA* à l'impuissance[330]. L'apparente bonne volonté des dirigeants soudanais avait pour but de rendre le mouvement sudiste inoffensif en le faisant entrer dans son gouvernement, afin de pouvoir le contrôler ensuite de l'intérieur. Cela supposait de la part de Khartoum un double jeu permanent envers son vieil ennemi John Garang et la communauté internationale, soutenant le rebelle sudiste et donc considérée comme dangereusement partiale. Chacune de deux parties espérait l'emporter sur l'autre et aucune ne croyait réellement à la possibilité d'un gouvernement de coalition équitable pour les deux camps. Dans une telle situation, l'éclatement de la crise au Darfour constitue le pire des scénarios pour Khartoum. D'abord, car la *SPLA* se trouve dans la capitale et donc la répression est beaucoup plus difficile à mener. Ensuite, car l'exemple du Darfour semble offrir une parfaite illustration des analyses de Garang sur « le potentiel révolutionnaire des masses africaines marginalisées partout au Soudan »[331]. De plus, le gouvernement a toujours présenté à sa population la révolte du Sud comme celle des « colonisés »[332], des Noirs chrétiens et animistes n'ayant pas bénéficié des bienfaits de l'islamisation, et qui étaient donc en quelque sorte des sauvages. Le conflit a donc été présenté sous un angle culturel et religieux et cela a permis au gouvernement d'occulter la question de la participation politique et du développement économique. Mais le fait que les musulmans du Darfour se révoltent à leur tour porte un coup fatal à cette théorie gouvernementale. Les différences culturelles et religieuses ne peuvent pas, a priori, suffire à expliquer cette crise.

330 PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, pp 179-186.

331 Idem, p.180

332 Idem, p.181.

De plus, les rebelles darfouriens avancent comme explication des raisons économiques et politiques. Cela affaiblit donc le gouvernement dans ces négociations de paix pour deux raisons principales. D'abord, car la thèse de Garang semble confirmée par le conflit au Darfour, et qu'il devient donc de plus en plus difficile pour le gouvernement de nier que le problème concerne l'ensemble du Soudan et non uniquement le Nord et le Sud. Ensuite, car le gouvernement ne peut pas se permettre de laisser cette révolte se développer, mais qu'il est quand même difficile d'envoyer des troupes au Darfour alors qu'il se trouve à la table des négociations avec des membres de la communauté internationale. D'un autre côté, le gouvernement a rapidement compris que le désir de voir les négociations Nord-Sud aboutir allait conduire la communauté internationale à être plus tolérante sur la situation au Darfour, par peur que Khartoum mette fin aux négociations ou qu'il ne laisse pas les travailleurs humanitaires, mandatés par l'ONU, se rendre au Darfour[333]. La *SPLA* pouvait donc sortir gagnante de ce face à face et Khartoum ne pouvait pas accepter cela, pas plus que la trahison des musulmans du Darfour.

De plus, lors des premières négociations entre le gouvernement et les rebelles du Darfour, en 2003 à Abéché, la panique du gouvernement a augmenté face aux exigences de la rébellion, qui demandait que les négociations d'Abéché soient directement liées à celles de Naivasha et que des observateurs internationaux se rendent au Darfour[334].

2. Volonté de ne pas négocier une seconde fois des accords de paix où le gouvernement doit céder une partie de son pouvoir.

Les négociations Nord-Sud aboutissent finalement le 9 janvier 2005. L'Accord de paix global n'est pas un accord mais un ensemble d'accords concernant des sujets différents, et signés à des dates distinctes depuis l'été 2002[335]. Ils sont relatifs au partage du pouvoir politique et des richesses[336]. Le premier document, le « protocole de Machakos », prévoit un référendum d'autodétermination pour le Sud-Soudan qui devra être tenu après une période intérimaire de six ans. Il a été signé en juillet 2002. En septembre 2003, un accord sur « les arrangements de sécurité » a été accepté par les parties. Il permet le retrait des troupes sudistes du Nord et le départ des soldats nordistes du Sud. Il prévoit aussi la création « d'unités conjointes intégrées » composées à égalité de forces issues de l'armée régulière soudanaise et de la *SPLA.* Ces unités devraient prendre position dans les trois régions du Sud ainsi que dans les provinces frontalières Nord-Sud (zone d'Abyei, monts Nouba et le sud de la province du Nil Bleu). En décembre 2003, un accord sur le partage des richesses a été atteint. Il prévoit notamment un partage à égalité de l'argent du pétrole entre le Nord et le Sud. En effet, depuis l'exploitation du pétrole en 1999, le Soudan est devenu « une puissance pétrolière moyenne »[337]. En 2005, la production de pétrole a atteint 390 000 barils par jour, ce qui représente 1,9 milliards de dollars par an, et cela devrait continuer à

[333] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, p.195.

[334] Idem, p.184.

[335] PRUNIER (Gérard), février 2005, « Paix fragile et partielle au Soudan » http://www.monde-diplomatique.fr/2005/02/PRUNIER/11917

[336] MARCHAL (Roland), 2004, « Le Soudan d'un conflit à l'autre », *Les Etudes du CERI*, Centre d'études et de recherches internationales Sciences Po, numéro 107-108, pp 25-30.

[337] PRUNIER (Gérard), février 2005, « Paix fragile et partielle au Soudan » http://www.monde-diplomatique.fr/2005/02/PRUNIER/11917

augmenter considérablement[338]. Cela constitue donc une manne considérable à partager. Cet accord définit aussi deux organisations administratives différentes au Sud et au Nord, avec deux banques centrales[339]. Trois autres accords ont été signés en mai 2004. Le plus important est relatif au partage du pouvoir politique. D'après ce texte, Al-Béchir demeure Président du Soudan et la Vice-présidence est confiée à John Garang[340]. Ce dernier dispose donc d'un droit de veto sur les décisions du chef de l'Etat. De plus, pour garantir l'exercice en commun du pouvoir, un gouvernement commun, d'union nationale, doit être formé. Des élections générales doivent aussi être tenues au bout de trois ans et demi, c'est-à-dire au milieu de la période transitoire. Les deux autres accords concernent les régions de la zone d'Abyei (frontière du Bahr al-Ghazal et du Kordofan), les monts Nouba et le sud de la province du Nil Bleu. Ils prévoient des systèmes d'administration régionale intérimaire pour ces régions au peuplement et aux religions mixtes.

Ces accords sur le partage du pouvoir politique et des richesses constituent un espoir pour les autres régions marginalisées du Soudan. Mais, ils comportent plusieurs limites[341]. D'abord, car ils ne sont conclus qu'entre le gouvernement et la *SPLA*, alors que ce mouvement ne fait pas l'unanimité au Sud-Soudan. Ensuite, puisqu'ils renforcent l'idée selon laquelle ce conflit est un conflit Nord-Sud, c'est à dire culturel et religieux, alors que, comme nous l'avons vu, cette analyse de la crise sudiste est très réductrice. Mais les Etats-Unis ont contribué à imposer cette thèse. Ainsi, par ces accords, le Nord continue à appliquer la charia alors que le Sud du pays devient laïc. Cela revient à ignorer la situation des musulmans qui se trouvent au Sud et des chrétiens ou animistes qui habitent au Nord.

L'aboutissement de ces négociations se solde donc par des concessions de Khartoum, du moins sur le papier, et cela est difficile à admettre pour le gouvernement islamiste, plutôt raciste, comme en atteste l'introduction en 1991 dans le Code pénal de la notion d'infériorité des « Africains noirs »[342]. Mais, dans les faits, la réticence de Khartoum engendre des problèmes dans l'application effective de ces accords. Par exemple, les hommes politiques issus du *SPLM/A* se plaignent d'être marginalisés au sein du Parlement et court-circuités au sein des ministères que le *SPLM/A* contrôle[343]. De plus, le gouvernement n'a pas correctement informé la population sur ces accords[344]. Il a expliqué que les revenus pétroliers seraient partiellement partagés avec le Sud, mais il n'a jamais mentionné que ce partage représente la moitié de la manne. Cela est révélateur du fait que Khartoum ne compte pas appliquer correctement et honnêtement ces accords.

[338] Ibidem.

[339] MARCHAL (Roland), 2004, « Le Soudan d'un conflit à l'autre », *Les Etudes du CERI*, Centre d'études et de recherches internationales Sciences Po, numéro 107-108, p.27

[340] Depuis la mort de John Garang, le 31 juillet 2005, cette fonction est occupée par Salva Kiir Mayardit.

[341] MARCHAL (Roland), 2004, « Le Soudan d'un conflit à l'autre », *Les Etudes du CERI*, Centre d'études et de recherches internationales Sciences Po, numéro 107-108, pp 31-33.

[342] DUPUY (Emmanuel), CHICHE (Mahor), 2 juin 2007, « La France doit mobiliser l'Union européenne » http://www.sauverledarfour.org/articles_analyse_lire.php?id=264

[343] Rapport sur la mission du Conseil de sécurité au Soudan et au Tchad, juin 2006, p.5. http://daccessdds.un.org/UNDOC/GEN/N06/388/66/PDF/N0638866.pdf?OpenElement

[344] CHALK (Frank), KELTON (Danielle), 2006, « Mass atrocity crimes in Darfur and the response of the government of Sudan media to international pressure", Concordia university and the Montreal Institute for genocide and human rights studies (MIGS), pp 23-28.

Tous ces éléments de contexte sont importants car ils expliquent pourquoi Khartoum a réagi de manière si disproportionnée dans la gestion de la crise au Darfour. Khartoum a déjà dû faire des concessions en faveur du Sud et il était inconcevable d'en faire de nouvelles à l'égard de l'Ouest. Pour mettre fin à cette menace, le gouvernement se lance donc, dès le début du conflit, dans une contre insurrection violente en bombardant cette province et en envoyant les miliciens, dans une stratégie de nettoyage ethnique[345].

Au delà de la menace économique que représente le Darfour, en raison de possibles nouvelles négociations pour le partage des richesses, cette crise constitue également un danger au niveau politique pour le gouvernement soudanais.

B. Cette crise est une menace pour le gouvernement car elle remet en cause l'existence d'un Nord uni par la notion d'arabité.

Pour apparaître légitime, les hommes au pouvoir à Khartoum ont toujours affirmé qu'ils défendent les intérêts de toutes les populations du Nord du Soudan. Or, la révolte au Darfour révèle l'inexactitude de ces affirmations. En conséquent, elle risque de déclencher une vague de révoltes, en démontrant la dimension clanique du pouvoir et en faisant éclater cette unité nordiste de façade. En ce sens, elle représente une menace bien plus importante que la rébellion sudiste, et c'est pourquoi le gouvernement y répond avec une telle violence. Nous étudierons d'abord en quoi cette crise révèle l'exploitation des Darfouriens, bien que musulmans, et remet ainsi en cause la légitimité du pouvoir politique. Puis, nous analyserons comment ce conflit menace l'unité du Nord du pays.

1. Une révolte qui met en lumière l'exploitation de certains musulmans par d'autres musulmans, et remet donc en question la légitimité du gouvernement.

La réaction du gouvernement a été si brutale à la fois en raison de sa volonté d'éradiquer au plus vite cette menace mais aussi car il a été surpris par cette révolte et n'y était donc pas préparé[346]. Selon Gérard Prunier, on peut ainsi comprendre « (…) qu'à Khartoum il y ait eu de la panique à l'idée que l'*oumma* musulmane[347] était en train de craquer et que la paix au Sud n'allait pas suffire à maintenir la domination de la bourgeoisie du fleuve sur l'ensemble du pays, certains commencèrent à s'en rendre compte »[348]. Cette révolte au Darfour est d'autant plus inquiétante pour les hommes de Khartoum qu'elle révèle l'exploitation de certains musulmans par d'autres musulmans, contrairement au conflit du Sud. Ainsi, elle remet en cause cette unité de façade du Nord. La situation au Darfour ne pouvait donc pas être considérée avec sang-froid par les autorités car elle menace le centre même du pouvoir[349]. Le gouvernement ne peut pas invoquer ici un problème culturel ou religieux pour expliquer la rébellion, et il est donc beaucoup plus difficile pour les Arabes de la vallée du Nil de masquer leur part de responsabilité dans l'émergence de cette crise. Or, jusqu'à

[345] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, p.195.

[346] Report of the High-Level Mission on the situation of human rights in Darfur pursuant to Human Rights Council decision S-4/101, mars 2007, p.12. http://tempsreel.nouvelobs.com/file/218744.doc

[347] La communauté mondiale des croyants en l'islam. PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, p.23.

[348] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, p.15.

[349] Idem, p.179.

présent, ces hommes pouvaient se maintenir au gouvernement tant qu'ils faisaient croire à la population qu'ils agissaient en faveur de l'ensemble des musulmans, au nom de leur identité arabe commune. Mais ce conflit révèle que cela est un mensonge. Donc, la légitimité même des dirigeants est remise en question. Après cette crise, il n'est pas certain que cette minorité pourra continuer à jouir de tous ses privilèges et à monopoliser le pouvoir. En ce sens, le Darfour est perçu comme une « menace mortelle »[350], ce qui explique cette réaction démesurée du gouvernement et aussi, comme nous l'avons mentionné auparavant, que le gouvernement tente de cacher ce qui se passe au Darfour au reste de la population soudanaise. Une fois encore, on voit bien que le gouvernement agit selon sa propre rationalité, pour défendre ses intérêts. La motivation première du gouvernement en menant sa campagne de contre insurrection n'est donc pas raciale ou ethnique mais bien politique et économique. Ces hommes cherchent à garder le pouvoir et les privilèges qu'ils ont acquis par la force en 1989[351].

Ainsi, la crise au Darfour est considérée par le gouvernement comme constituant une menace plus grave encore que le Sud-Soudan. En effet, dans les faits, le Nord et le Sud sont des ensembles ayant une histoire et une culture différentes en raison du passé colonial[352]. Même si le conflit entre ces deux provinces ne peut être réduit à cet aspect, ces différences sont une réalité. En revanche, les habitants du Darfour, bien que considérés avec mépris par les Arabes de la vallée du Nil, ont toujours été assimilés à des membres de la famille musulmane. « Si le pouvoir a aussi mal réagi, c'est que le Darfour est, contrairement au Sud, considéré comme une arrière-cour faisant naturellement partie du Nord »[353]. Cette rébellion est donc vécue comme une trahison par les dirigeants soudanais.

Enfin, un dernier facteur explique la disproportion de la réponse gouvernementale à la crise. Il s'agit des liens entre le mouvement rebelle *JEM* et les tourabistes[354]. Nous avons vu précédemment, lors de la présentation des mouvements rebelles, quels sont les liens qui unissent ce mouvement à Hassan Al-Tourabi. Il s'agit ici de comprendre en quoi ce lien a contribué à radicaliser la réaction gouvernementale. Dans son ouvrage, Gérard Prunier parle de « centre contre centre : les querelles internes du mouvement islamiste et leur extension au Darfour »[355]. Dans les années 1960, Al-Tourabi prend le plein contrôle au Soudan du mouvement des *Frères musulmans,* en le purgeant de ceux qui s'opposent à son autoritarisme[356]. Il créé le *Front national islamique* en 1985. Les hommes qui prennent le pouvoir en 1989 sont issus de ce mouvement et Al-Tourabi les considère toujours comme de jeunes hommes qui lui doivent tout. Il a d'ailleurs choisi Al-Béchir, pour mener le coup d'Etat, pour « sa médiocrité »[357] et afin de pouvoir le manipuler selon ses désirs. Mais, depuis 1989, ces hommes au pouvoir ont vieilli et ils ont donc estimé

[350] Ibidem.

[351] Voir annexe 5, compte rendu de l'entretien avec Marc Lavergne, pp 140-144.

[352] LAVERGNE (Marc) sous la direction de, 1989, *Le Soudan contemporain : de l'invasion turco-égyptienne à la rébellion africaine,* Paris, Karthala, collection Hommes et société, p.103.

[353] AYAD (Christophe), 2005, « Le Soudan entre guerre et paix », *Politique internationale,* numéro 108, p.150.

[354] MARCHAL (Roland), 2004, « Le Soudan d'un conflit à l'autre », *Les Etudes du CERI*, Centre d'études et de recherches internationales Sciences Po, numéro 107-108, p.55.

[355] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, p.143.

[356] Idem, pp 143-153.

[357] Idem, p.146.

être en mesure de mener la politique qu'ils souhaitent. Al-Tourabi a alors tenté d'éliminer ces nouveaux ennemis mais les dirigeants soudanais connaissent ses manœuvres. Les deux camps se sont donc engagés dans une lutte visant à éliminer l'autre. C'est ainsi qu'en décembre 1999 se produit « le coup en douceur »[358] au cours duquel Al-Béchir proclame l'état d'urgence et force Al-Tourabi à démissionner de son poste de président du Parlement. C'est ainsi que les dirigeants soudanais se débarrassent du vieux guide de la révolution islamiste de 1989. Cet événement semble marquer la défaite d'Al-Tourabi. Celui-ci entre donc dans l'opposition et devient même l'un des principaux adversaires du pouvoir en place[359]. Il se rapproche notamment du Darfour et s'entourent de plusieurs personnes issues de cette région. C'est à cette époque, en 2000, qu'apparaît le mystérieux « Livre noir », dont l'auteur est inconnu mais particulièrement documenté sur les pourcentages de représentation au pouvoir. Al-Tourabi passe aussi, en 2001, une alliance avec la *SPLA* pour renverser Khartoum, ce qui est très surprenant car ces deux mouvances sont à l'opposé idéologiquement et politiquement. Al-Tourabi, accusé de conspiration, est donc arrêté en février 2001. Il est libéré en novembre. C'est alors qu'il décide de se servir des frustrations des Darfouriens pour mener de nouveau combat contre le gouvernement. Ces liens entre l'idéologue islamiste et le *JEM* ont donc contribué à radicaliser l'attitude du gouvernement, qui voyait l'occasion de se débarrasser définitivement à la fois des rebelles et du vieux guide ennemi. Il est ainsi de nouveau emprisonné en mars 2004 pour tentative de coup d'Etat et libéré en juin 2005 lors d'une amnistie générale.

En révélant que les dirigeants soudanais, en dépit de leur propos sur l'unité des musulmans du Nord, n'hésitent pas à exploiter leurs « cousins » de l'Ouest, la révolte darfourienne risque d'impulser une vague de contestations dans l'ensemble des régions marginalisées, d'où la nécessité pour Khartoum de mettre fin au plus vite à ce conflit, en instrumentalisant les rivalités tribales.

2. Cette crise menace l'unité du Nord du Soudan, il faut donc l'éradiquer violemment pour mettre fin aux revendications régionalistes.

La proximité culturelle entre le Darfour et le Nord du Soudan, le fait que le gouvernement considère les Darfouriens comme des membres de la famille musulmane, la nature des liens entre Al-Tourabi et les rebelles expliquent pourquoi le gouvernement a vu cette crise comme une trahison et comme une menace très sérieuse à son maintien au pouvoir et à la permanence d'un Nord uni. La surprise, la peur et la colère ont conduit Khartoum à réagir de manière si radicale et si disproportionnée, pour arrêter au plus vite les dégâts potentiels de cette crise. Les dirigeants soudanais étaient très inquiets car la plupart des soldats de l'armée sont originaires du Darfour. C'est pourquoi, ils ont fait appel aux *janjawid,* en décidant d'exploiter les rivalités tribales de cette région depuis la dégradation climatique. Khartoum a ainsi décidé d'instrumentaliser le tribalisme pour répondre à un problème politique qui l'opposait aux rebelles[360]. Le gouvernement a recruté des miliciens au sein des tribus « arabes » déshérités du Darfour, en leur promettant de les favoriser après la résolution du conflit et en les persuadant que les « non-Arabes » du Darfour étaient les vrais responsables de leurs malheurs. « Cette rhétorique islamiste habille un conflit où la religion ne joue pourtant aucun rôle. C'est une guerre entre musulmans, un conflit du troisième

[358] Idem, p.147.

[359] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, p.147.

[360] TANNER (Victor), 2005, « Darfour : racines anciennes, nouvelles virulences », *Politique étrangère,* volume hiver 2004-2005,numéro 4/2004, p.725.

millénaire où les identités sont utilisées jusqu'à l'absurde pour cacher les véritables enjeux : la terre, l'eau et le partage des richesses »[361]. En donnant des armes aux miliciens et en leur demandant de tuer leurs voisins, Khartoum a donné à ce conflit une dimension ethnique afin de se débarrasser de ceux qui représentent une menace pour lui. Les hommes qui sont dans les milices ne sont pas a priori enclins à tuer ceux avec qui ils vivent en relative harmonie depuis des siècles. Mais comme ils ont besoin de survivre et quand on leur donne les moyens de prendre les terres des autres et de les faire fuir, il est difficile de résister[362]. Le gouvernement instrumentalise ainsi, à ses propres fins, la misère des nomades « arabes » du Darfour[363]. Ce n'est d'ailleurs pas, comme nous l'avons vu précédemment, la première fois que le gouvernement utilise des milices pour résoudre des conflits. Cette stratégie de contre insurrection n'est pas non plus nouvelle et cela révèle la difficulté pour les dirigeants soudanais d'affronter les problèmes politiques soudanais. Selon Gérard Prunier, la contre insurrection n'est pas une exception mais au contraire la règle. « On peut dire que ce n'est pas le Darfour qui est la pierre de touche d'un éventuel processus de génocide, *mais plutôt que depuis qu'il a pris le pouvoir en 1989 c'est l'ensemble de la philosophie et des politiques du gouvernement islamiste qui ne cesse de frôler le génocide dans le traitement de la question nationale au Soudan.* Tant au Sud que dans les monts Nouba, il n'est pas inconcevable de parler de génocide (…). La pratique du génocide ou du quasi-génocide au Soudan n'a jamais été une politique délibérée et calculée mais plutôt un outil employé sans frein pour maintenir la domination arabe sur un pays où ils ne sont qu'une minorité »[364]. Cette contre insurrection est donc, comme toujours, destinée à maintenir l'hégémonie des Arabes de la vallée du Nil sur le pays, et non une politique visant à éradiquer les groupes africains du Soudan. Dans la gestion de la crise au Darfour, tout est question de pouvoirs politiques et économiques.

Ainsi, en répondant si brutalement, le gouvernement souhaite décourager tous les autres mouvements contestant son hégémonie. Khartoum veut éradiquer cette menace darfourienne, avant qu'elle contamine les autres régions marginalisées du nord du Soudan. Mais, cela a échoué et ce que craignait le gouvernement s'est produit. Fin mars 2005, une nouvelle révolte a vu le jour[365]. Il s'agit du *Front de l'est*, qui est une fusion entre deux organisations politiques interdites, défendant les intérêts de la région de Port-Soudan[366]. Ce mouvement est soutenu par l'Erythrée et il constitue une nouvelle menace pour Khartoum, qui craint une réaction en chaîne avec la multiplication des revendications régionalistes. Il n'est pas impossible que de plus en plus de groupes régionaux prennent les armes, dans le but d'être associés à des négociations dont ils sont exclus jusqu'à présent. Khartoum est conscient de cela et c'est pourquoi il réprime de manière si brutale la révolte darfourienne. Il tente ainsi de décourager les élans rebelles des autres périphéries. Mais des soulèvements sont aussi à craindre dans les trois régions ayant un peuplement mixte, arabe et africain, que sont la région d'Abyei, à la frontière du Bahr al-Ghazal et du Kordofan ; les monts Nouba ; et le sud de la province du Nil Bleu.

[361] PRIER (Pierre), 5 septembre 2006, « Génocide au Darfour : le calcul économique du gouvernement soudanais », *Le Figaro.* http://www.lefigaro.fr/debats/20060905.FIG000000057_genocide_au_darfour_le_calcul_econmique_du_gouvernement_soudanais.htlm

[362] Voir annexe 5, compte rendu de l'entretien avec Marc Lavergne, pp 140-144.

[363] LAVERGNE (Marc), août 2004, « Darfour : le conflit des Damnés de la terre », dans le Nouvel Observateur, http://www.marc-lavergne.com/

[364] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, p.179.

[365] AYAD (Christophe), 2005, « Le Soudan entre guerre et paix », *Politique internationale,* numéro 108, p.165.

[366] Voir annexe 2, carte du Soudan, p.137.

Ainsi, la réaction disproportionnée du gouvernement face à cette révolte s'explique par la menace qu'elle représente pour les hommes au pouvoir. Cette contre insurrection violente n'est donc pas motivée par des considérations ethniques, mais par des raisons économiques et politiques. C'est pourquoi, l'enjeu principal pour Khartoum est d'occulter sa part de responsabilité dans cette crise, en niant sa dimension contestataire et en la réduisant à des conflits tribaux locaux.

Section II. L'enjeu réel pour Khartoum est de masquer sa culpabilité pour échapper à ses responsabilités.

Comme nous l'avons expliqué précédemment, chaque acteur, dans ce conflit, agit selon ses intérêts et conformément à une rationalité propre. En ce qui concerne le gouvernement soudanais, nous verrons d'abord quelles sont les explications qu'il avance pour analyser ce conflit et en quoi il s'en sert d'arguments pour nier son implication dans les causes du conflit. Puis, nous montrerons comment cette tentative d'instrumentalisation, de la part de Khartoum, a échoué, puisque sa culpabilité et sa participation directe aux attaques contre les civils sont avérées.

A. L'explication du conflit selon Khartoum.

Afin d'occulter sa part de responsabilité, Khartoum tente de masquer les dimensions politique et économique de ce conflit. Nous étudierons d'abord comment le gouvernement instrumentalise la dimension ethnique de cette guerre pour la réduire à des affrontements locaux, aux motifs locaux. Puis, nous montrerons que cette stratégie conduit également le gouvernement à accuser des forces étrangères, notamment le Tchad et les Etats-Unis.

1. L'argument des « combats tribaux ancestraux », ne relevant pas de la responsabilité du gouvernement.

Dans le but de se dégager de toute responsabilité et de nier le fait que cette crise résulte de la marginalisation du Darfour, le gouvernement tente de réduire ce conflit à sa dimension tribale. Ainsi, lors d'un entretien en 2004[367], le ministre d'Etat aux Affaires étrangères, le Docteur Fodel Tijani, affirme que la situation actuelle au Darfour est la conséquence de rivalités qualifiées de traditionnelles entre ces deux populations nomades et sédentaires, pour le contrôle des accès à l'eau et à la terre. Selon lui, ces affrontements ancestraux ont dégénérés, cette fois-ci, en crise meurtrière en raison de l'apparition de facteurs aggravants qui sont l'intensification de la désertification et l'affaiblissement des chefs traditionnels, qui n'ont plus l'autorité suffisante pour régler pacifiquement les conflits. Il explique cette perte d'influence des anciens sur les jeunes par l'évolution de la société, et non par des manœuvres gouvernementales que nous avons soulignées auparavant. Pour prouver sa bonne foi, il insiste sur le fait qu'il est lui-même originaire du Darfour, comme d'autres membres du gouvernement[368]. De même, lors d'un entretien en 2006[369], le Président

[367] BASTID (Jean-Pierre), CURY (Maurice), DOGGUI (Sliman), DRWESKI (Bruno), LACROIX (René), LATOUR (Patricia), LOCHON (Christian), VARGAS (Yves), VERNOCHET (Jean-Michel), 2005, *Vivre au Soudan aujourd'hui*, Pantin, L'Appel Franco-Arabe et LE TEMPS DES CERISES, pp 143-150.

[368] BASTID (Jean-Pierre), CURY (Maurice), DOGGUI (Sliman), DRWESKI (Bruno), LACROIX (René), LATOUR (Patricia), LOCHON (Christian), VARGAS (Yves), VERNOCHET (Jean-Michel), 2005, *Vivre au Soudan aujourd'hui*, Pantin, L'Appel Franco-Arabe et LE TEMPS DES CERISES, p.143.

Al-Béchir explique que « Le Darfour est une vieille blessure qui s'est infectée par la négligence »[370] des gouvernements précédents et qu'elle est le fruit de la rivalité entre les populations de sédentaires agriculteurs et les populations de nomades sédentaires. Lors de ses visites au Soudan, en novembre 2004 et en janvier 2005[371], la Commission internationale d'enquête sur le Darfour, mandatée par les Nations Unies, a rencontré le Président et plusieurs membres du gouvernement, dont les ministres des Affaires étrangères, de la Justice, de la Défense, de l'Intérieur et de la Sécurité nationale[372]. Ils affirment que le conflit est tribal et que, bien qu'il existe une histoire de coexistence entre les différentes tribus au Darfour, il existe aussi un passé de conflits tribaux. La situation actuelle n'est donc pas, selon eux, réellement nouvelle. En revanche, ils nient la dimension ethnique du conflit, en raison des mariages interethniques, et ce n'est donc pas un conflit entre les Arabes et les Africains mais une guerre qui oppose des nomades à des sédentaires, conformément à des schémas traditionnels d'affrontements.

Un Comité a été mis en place par le ministre de l'Intérieur pour analyser les raisons de la crise[373]. Selon cette instance, le conflit actuel est la conséquence de la combinaison de sept facteurs. D'abord, le premier facteur est la compétition entre les différentes tribus pour l'accès aux ressources naturelles, compétition exacerbée par la désertification. Le second facteur est l'affaiblissement de l'administration locale après qu'elle ait été dissoute par l'ancien président Nimeiry. Cette administration locale avait été établie sur des bases tribales. Elle était auparavant capable de contenir ou de résoudre les crises. La troisième cause est la faible présence des forces de police au Darfour. Le quatrième facteur avancé est l'interférence d'acteurs étrangers. La cinquième cause est l'abondance d'armes et d'uniformes militaires au Darfour en raison des conflits antérieurs, et notamment de la guerre tchado-lybienne et du conflit au Sud-Soudan. Le sixième facteur invoqué par le gouvernement est la politisation des problèmes et leur exploitation par les différents partis politiques soudanais d'opposition. Le Comité ne donne pas plus de précision mais la référence à Al-Tourabi semble, néanmoins, évidente. Enfin, il mentionne comme dernier et septième facteur le développement « limité » de cette région et le « relatif » manque d'infrastructure[374]. Le gouvernement ne mentionne donc pas son rôle dans l'affaiblissement des chefs traditionnels, imputable également à son administration, ni sa responsabilité dans la marginalisation politique mais aussi économique de cette région, notamment depuis l'accroissement des richesses soudanaises avec l'exploitation du pétrole dès 1999. En revanche, pour illustrer sa théorie du conflit tribal, le Comité insiste sur l'historique des conflits entre nomades et sédentaires au Darfour, qu'il détaille à l'aide d'une liste allant des années 1932 à 2004[375]. Le gouvernement souligne également la responsabilité des rebelles, en arguant qu'il n'a fait que répondre de manière défensive. Ces forces rebelles seraient

[369] EL TIBI (Zeina), SAINT PROT (Charles) sous la direction de, 2006, *Géopolitique du Soudan,* Paris, Observatoire d'études géopolitiques, pp 7-13.

[370] Ibidem. p.7

[371] Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General, 25 janvier 2005, p.1. http://www.sauverledarfour.org/rapports/com-inq-darfur.pdf

[372] Idem, p.57.

[373] Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General, 25 janvier 2005, pp 57-59. http://www.sauverledarfour.org/rapports/com-inq-darfur.pdf

[374] Idem, p.58.

[375] Ibidem.

responsables de la plupart des meurtres de civils et des déplacements de population, alors que le gouvernement tente, au contraire, de les protéger[376].

Ce discours officiel du gouvernement est une stratégie pour masquer les problèmes structurels de sous-développement, de négligence administrative, de pauvreté et de racisme[377]. Cette thèse est pratique dans la mesure où elle permet au gouvernement de se dégager de toute responsabilité. Grâce à cette explication, sa politique discriminatoire n'est en rien la cause de ce conflit.

Mais, bien que les rivalités entre les agriculteurs et les pasteurs soient une réalité, elles ne sont pas suffisantes pour expliquer l'ampleur de la crise, la violence généralisée et le nombre de victimes. Il semble évident, par exemple, que les pasteurs ne sont pas responsables des bombardements. C'est pourquoi, pour contrer cet argument, Khartoum essaye une fois de plus de masquer sa responsabilité en imputant ces données à des manipulations étrangères.

2. La crise comme conséquence de manipulations étrangères.

Une autre technique utilisée par Khartoum, pour nier son implication dans le conflit au Darfour, est la thèse selon laquelle la crise actuelle a pris une tournure si grave à cause de l'interférence de puissances étrangères. Ces accusations visent principalement le Tchad et les Etats-Unis, pour des motifs différents.

Khartoum accuse le Tchad de tenter de déstabiliser le pouvoir soudanais en soutenant les rebelles du Darfour. Les deux pays s'accusent mutuellement de soutenir les mouvements rebelles de l'autre pays, et de mener des incursions sur le territoire de l'autre. Lorsque la mission mandatée par le Conseil de sécurité s'est rendue au Soudan et au Tchad du 4 au 10 juin 2006, elle a rencontré les deux Présidents et des membres de leurs gouvernements[378]. Le Président Al-Béchir a affirmé que, contrairement au Tchad, le Soudan respecte l'Accord de Tripoli, conclu le 8 février 2006 afin de mettre fin aux tensions entre les deux pays[379]. Il a accusé le Président Déby de continuer à acheminer des armes au Darfour, en dépit de l'accord, dans le but de déstabiliser la province. D'après lui, près de 40% des combattants du Darfour seraient des « bandits tchadiens »[380] bénéficiant du soutien de N'Djamena. De son côté, le Président tchadien accuse le gouvernement soudanais de mener la même politique de déstabilisation au Tchad.

Selon le gouvernement soudanais, les *Zaghawa,* l'ethnie de Déby,seraient donc les nouveaux responsables de la crise au Darfour[381]. Cette ethnie est en effet présente des deux côtés de la frontière soudano-tchadienne. Comme nous l'avons déjà mentionné, cette ethnie est très représentée au sein des rebelles. Cependant, les *Zaghawa* tchadiens et les *Zaghawa* soudanais, même s'ils ont des contacts et des liens, n'appartiennent pas aux

[376] Idem, pp 58-59.

[377] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, p.132.

[378] Rapport sur la mission du Conseil de sécurité au Soudan et au Tchad, juin 2006, pp 1-2. http://daccessdds.un.org/UNDOC/GEN/N06/388/66/PDF/N0638866.pdf?OpenElement

[379] Idem, pp 12-13.

[380] Idem, p.12.

[381] MARCHAL (Roland), 2006, « Tchad /Darfour : vers un système de conflits », *Revue politique africaine,* volume juin 2006, numéro 102, pp 135-154.

mêmes clans[382]. De plus, même s'il est vérifié que Khartoum soutient les rebelles tchadiens qui veulent renverser Déby[383] et que N'Djamena aide les rebelles du Darfour[384], cela ne suffit pas à expliquer les facteurs déclencheurs de la crise. Ainsi, cet argument ne suffit pas. Roland Marchal, qui étudie cette question dans son article, rappelle d'ailleurs : « Pour écarter d'emblée toutes les ambiguïtés, il faut rappeler que la crise au Darfour est politique et a pour fondements le fonctionnement de l'Etat soudanais depuis de très longues années et une détérioration des modes de gestion d'écosystèmes minés par la désertification. (…) Le régime islamiste (…) en assume la première responsabilité »[385].

Khartoum tente aussi d'occulter sa responsabilité dans cette crise en invoquant l'instrumentalisation de ce conflit par les Etats-Unis. Le gouvernement soudanais voit la situation au Darfour comme « un complot américain » contre le Soudan[386]. Ce pays chercherait à instrumentaliser le conflit au Darfour à des fins électorales et économiques et il soutiendrait donc la rébellion[387]. Pour le gouvernement soudanais, le Président Bush s'est intéressé au Darfour, au moment des élections américaines en novembre 2004, afin de s'attirer la sympathie de l'électorat noir et de son lobby, le « black caucus ». Mais il s'y est surtout intéressé en raison de considérations géopolitiques, car il souhaiterait avoir accès au pétrole soudanais, afin de remplacer celui du Golfe arabe jugé peu fiable compte tenu de la conjoncture actuelle. Les Etats-Unis seraient donc très hostile à la coopération entre la Chine et le Soudan dans ce domaine. Selon Khartoum, ils voudraient renverser le régime islamiste pour avoir accès à l'or noir, en mettant un nouveau gouvernement en place qui serait à leur solde[388]. De plus, les Etats-Unis n'auraient jamais pardonné au Soudan d'avoir pris position pour l'Irak et contre une intervention militaire en 1991[389]. Selon le Soudan, c'est pour ce motif que depuis ce pays a soutenu le rébellion sudiste, a fait voter en 1996 des sanctions contre le Soudan par le Conseil de sécurité, car le Soudan était suspecté d'héberger des terroristes, et a bombardé en 1998 une usine pharmaceutique soudanaise. Ce dernier événement s'est produit au lendemain des attentats terroristes du 7 août 1998 contre les ambassades américaines au Kenya et en Tanzanie, attribués à Oussama Ben Laden, car l'usine était suspectée de produire des armes de destruction massive. Cette accusation a ensuite était démentie par les Nations Unies. Selon Khartoum, tous ces éléments montrent bien que les Etats-Unis sont déterminés à se débarrasser du gouvernement soudanais, et que c'est pour cela qu'ils instrumentalisent la crise au Darfour,

[382] Idem, p.138.

[383] Le Soudan soutient notamment un groupe rebelle tchadien, le Front uni pour le changement démocratique, qui a tenté sans succès, en décembre 2005 et en avril 2006, de prendre le pouvoir au Tchad.

[384] MARCHAL (Roland), 2006, « Tchad /Darfour : vers un système de conflits », *Revue politique africaine,* volume juin 2006, numéro 102, pp 146-152.

[385] Idem, pp 136-137.

[386] NOUGAYRIDE (Nathalie), 18-19 février 2007, « Darfour : le Président soudanais critique Washington et l'Onu au sommet de Cannes », *Le Monde,* p.6.

[387] EL TIBI (Zeina), SAINT PROT (Charles) sous la direction de, 2006, *Géopolitique du Soudan,* Paris, Observatoire d'études géopolitiques, pp 28-29.

[388] BASTID (Jean-Pierre), CURY (Maurice), DOGGUI (Sliman), DRWESKI (Bruno), LACROIX (René), LATOUR (Patricia), LOCHON (Christian), VARGAS (Yves), VERNOCHET (Jean-Michel), 2005, *Vivre au Soudan aujourd'hui*, Pantin, L'Appel Franco-Arabe et LE TEMPS DES CERISES, p.111.

[389] EL TIBI (Zeina), SAINT PROT (Charles) sous la direction de, 2006, *Géopolitique du Soudan,* Paris, Observatoire d'études géopolitiques, pp 26-27.

à la fois en soutenant les rebelles et en accusant les dirigeants du pays de mener une politique de génocide. Lors d'un entretien en 2004[390], le ministre des Affaires étrangères reprend cette thèse et insiste aussi sur le fait que les Etats-Unis aggrave le bilan de la crise, afin que l'attention internationale détourne les yeux de la situation irakienne. Selon *Human Rights Watch* « Khartoum a aussi accusé les journalistes et les groupes de défense des droits de l'homme d'avoir « fabriqué » la situation au Darfour, malgré l'évidence écrasante de la responsabilité du gouvernement soudanais dans ces crimes»[391].

Ainsi, ces différentes accusations relèvent d'une technique gouvernementale visant à faire porter la responsabilité de la crise, ou son aggravation, à des puissances étrangères, pour tenter de sortir indemne de ce conflit. Mais cette manœuvre de Khartoum a échoué puisque sa culpabilité et sa responsabilité dans cette crise sont avérées.

B. L'échec de cette instrumentalisation et la culpabilité avérée du gouvernement.

En dépit des tentatives de Khartoum pour masquer sa responsabilité et son implication dans cette crise, la culpabilité du gouvernement est avérée, notamment par les organisations internationales, sur deux points principaux. D'abord, Khartoum n'a pas respecté ses engagements concernant la responsabilité de protéger. De plus, il est indéniable que le gouvernement mène au Darfour une campagne contre insurrectionnelle visant au remplacement de la population, pour donner l'avantage numérique aux tribus « arabes », jugées plus loyales.

1. Khartoum ne remplit pas ses obligations en vertu de la responsabilité de protéger.

Sans même parler d'un éventuel génocide mené par Khartoum à l'encontre des civils « africains », la culpabilité du gouvernement soudanais quant au non respect de ses obligations internationales est indéniable, malgré ses tentatives pour masquer ses défaillances. Cette conclusion est particulièrement illustrée par le rapport de la mission mandatée par le Conseil des droits de l'homme de mars 2007[392].

Cette mission rappelle que, lors du Sommet mondial de septembre 2005, les Etats membres des Nations Unies se sont engagés, conformément à leurs obligations découlant de la Charte, à appliquer le principe de la « responsabilité de protéger »[393]. Le texte adopté affirme, qu'en vertu de ce principe, chaque Etat a la responsabilité de protéger sa population contre les génocides, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité ou les nettoyages ethniques. Il proclame que lorsqu'un Etat est incapable, ou qu'il ne veut pas, remplir cette obligation, il est de la responsabilité de la communauté internationale de prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection effective des civils. Ainsi,

[390] BASTID (Jean-Pierre), CURY (Maurice), DOGGUI (Sliman), DRWESKI (Bruno), LACROIX (René), LATOUR (Patricia), LOCHON (Christian), VARGAS (Yves), VERNOCHET (Jean-Michel), 2005, *Vivre au Soudan aujourd'hui*, Pantin, L'Appel Franco-Arabe et LE TEMPS DES CERISES, pp 143-150.

[391] Communiqué de presse, mars 2006, "Questions et réponses à propos du Darfour" http://hrw.org/french/docs/2006/03/10/darfur13051.htm

[392] Report of the High-Level Mission on the situation of human rights in Darfur pursuant to Human Rights Council decision S-4/101, mars 2007, 35 pages. http://tempsreel.nouvelobs.com/file/218744.doc

[393] Idem, pp 9-10.

si cela est nécessaire, la communauté internationale peut, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, recourir à l'emploi de la force. Le Soudan a accepté ce principe et, donc, les obligations qui en découlent. De plus, ce pays avait déjà signé d'autres engagements relatifs à la responsabilité de protéger. Par exemple, en juillet 2004 lors de la visite du Secrétaire général des Nations unies, lors de la signature de l'Accord de paix global avec la *SPLA* en janvier 2005 ou encore lors de la signature de l'Accord de paix pour le Darfour en mai 2006. Ainsi, la mission du Conseil des droits de l'homme vérifie si le Soudan s'est conformé à ses engagements internationaux dans sa gestion de la crise au Darfour.

Nous avons déjà analysé précédemment les violations commises par le gouvernement, à l'aide de ses milices, et en quoi elles constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Nous avons aussi évoqué les entraves à l'assistance humanitaire et comment elles constituent une stratégie pour achever la population ciblée par la faim. Mais, il est aussi important de noter que la culpabilité de Khartoum quant au non respect du principe de responsabilité de protéger passe par l'inefficacité de la justice soudanaise[394]. En effet, bien que ce pays dispose d'un système judiciaire fonctionnel et compétent à l'égard des violations des droits de l'homme, ces tribunaux ont été incapables de punir les abus commis au Darfour. Compte tenu des critiques croissantes de la communauté internationale concernant le climat d'impunité au Soudan, Khartoum a tenté d'échapper à une ingérence internationale dans les affaires juridiques soudanaises en créant, entre 2004 et 2006, cinq organismes judicaires, ayant pour mandat de mettre fin aux violations de l'état de droit[395]. Jusqu'à présent, l'efficacité de ces organismes a été très limitée et donc insuffisante. A titre d'exemple, on peut citer le cas du premier organisme mis en place en mai 2004, la Commission nationale d'enquête, qui a pour mission d'enquêter sur les violations des droits de l'homme commises au Darfour. Lors de l'élaboration du rapport en février 2007 par la mission du Conseil des droits de l'homme, cette Commission s'était réunie 26 fois, avait auditionné 28 témoins et n'avait pris aucune mesure, mis à part la recommandation de mener d'autres investigations.

Face à cet échec de la responsabilité de protéger, et conformément au principe dégagé lors du Sommet mondial de 2005, les Nations Unies doivent prendre des mesures urgentes pour assurer la protection effective de la population darfourienne. Des initiatives ont déjà été prises en ce sens, avec la saisine de la Cour pénale internationale et avec la décision d'envoyer une force hybride ONU/UA, et elles doivent être suivies de mesures concrètes. Joschka Fisher[396], dans un article, résume cette question ainsi : « Voilà le fond du problème : soit le gouvernement soudanais n'est pas en mesure de protéger ses propres citoyens de la violence de masse, soit il n'en a pas envie »[397]. D'après les différents rapports des Nations Unies, il semble que la seconde option soit la bonne. Dans les deux cas, la communauté internationale doit intervenir en vertu de ce principe. Mais il note que le problème est le suivant : « l'intervention militaire au Darfour sans l'approbation du gouvernement soudanais n'est pas envisageable à l'heure actuelle. La volonté politique n'est pas suffisante pour mobiliser une force internationale »[398]. Selon lui, la solution est de prendre des sanctions

[394] Report of the High-Level Mission on the situation of human rights in Darfur pursuant to Human Rights Council decision S-4/101, mars 2007, pp 16-18. http://tempsreel.nouvelobs.com/file/218744.doc

[395] Ibidem.

[396] Ancien ministre des Affaires étrangères allemand, de 1998 à 2005.

[397] FISCHER (Joschka), 2 mai 2007, « L'Union européenne doit intervenir au Darfour » http://www.sauverledarfour.org/articles_analyse_lire.php?id=248

[398] Ibidem.

ciblées contre les sociétés soudanaises affiliées au Parti du *Congrès national*, puisque ce sont elles qui permettent le financement des *janjawid.* Cette solution est également celle qui est retenue par Marc Lavergne[399]. Ce type de sanctions a déjà été pris par les Etats-Unis et, si les blocages persistent au sein du Conseil de sécurité, l'Union Européenne peut suivre l'exemple américain.

Mais l'implication du gouvernement soudanais dans la crise au Darfour semble aller plus loin que la défaillance face à ces engagements internationaux concernant la responsabilité de protéger. L'armée prend directement part aux attaques de villages. Le gouvernement utilise ainsi ce conflit dans le but de modifier l'équilibre ethnique dans cette province et ainsi d'en reprendre le contrôle.

2. Une culpabilité avérée dans une campagne contre insurrectionnelle visant au remplacement de la population.

Longtemps niée, l'implication de Khartoum dans les combats, mais aussi dans les attaques contre les civils, ne fait plus aucun doute, aussi bien pour les chercheurs, pour les humanitaires, que pour les organisations internationales. Cependant, une fois de plus, il s'agit de comprendre que le gouvernement agit selon ses propres intérêts et donc de manière rationnelle. La politique menée au Darfour a certes été guidée, dans les premiers temps, par la surprise, la peur et la colère mais le gouvernement a vite compris que cette crise, même si elle constitue une menace réelle, pouvait aussi être une opportunité pour reprendre pleinement le contrôle de cette province. Et c'est dans cette optique que le gouvernement a calculé l'intensité de sa réponse à la rébellion. Cette crise est considérée comme une chance pour « ré-équilibrer »[400] le Darfour. Il faut préciser que les Arabes sont minoritaires au Soudan[401]. Selon Marc Lavergne, « La réponse du gouvernement central a été d'une brutalité si disproportionnée que l'on peut se demander s'il n'a pas saisi l'occasion de cette rébellion ouverte pour mettre en œuvre un plan préétabli : le remplacement des populations sédentaires d'origine non arabe par la population nomade déstabilisée par la dégradation de l'environnement, dont l'identité culturelle et linguistique « arabe » a été investie à son corps défendant d'une dimension politique »[402]. C'est donc un calcul politique du gouvernement qui souhaite faire des tribus arabes le groupe dominant du Darfour, car il pense que ces ethnies lui seront plus fidèles[403]. De plus, la mauvaise application des Accords Nord-Sud fait craindre à Khartoum une future sécession[404]. Il est donc urgent de s'assurer de la fidélité de la population se trouvant au Darfour. « Les hiérarques arabes de

[399] Voir annexe 5, compte rendu de l'entretien avec Marc Lavergne, pp 140-144.

[400] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, p.258.

[401] PRUNIER (Gérard), mars 2007, « Darfour, la chronique d'un génocide ambigu » http://www.monde-diplomatique.fr/2007/03/PRUNIER/14503

[402] LAVERGNE (Marc), 2005, « L'analyse d'une guerre civile en milieu sahélien », *Revue africaine contemporaine*, volume 2005-2, numéro 214, pp 130-131.

[403] DUPUY (Emmanuel), CHICHE (Mahor), 2 juin 2007, « La France doit mobiliser l'Union européenne » http://www.sauverledarfour.org/articles_analyse_lire.php?id=264

[404] PRUNIER (Gérard), mars 2007, « Darfour, la chronique d'un génocide ambigu » http://www.monde-diplomatique.fr/2007/03/PRUNIER/14503

Khartoum veulent éviter à tout prix une brèche par laquelle les Noirs de l'Ouest s'allieraient demain avec un Sud négro-africain indépendant…et pétrolier ! »[405].

Mais, bien que servant des intérêts politiques, cette volonté de remplacement de la population n'est pas pour autant dénuée de racisme. « Il ne s'agissait pas d'une contre insurrection montée par un gouvernement simplement pour ramener la loi et l'ordre (…). Il s'agissait d'une réponse armée par un gouvernement radicalement marqué qui était décidé à mettre au pas un groupe ethnique qu'il considérait comme inférieur et voué à la soumission. L'espoir qu'une répression puisse être limitée aux seuls combattants relevait de l'optimisme béat »[406]. Cependant, la pratique d'un génocide, c'est-à-dire de la destruction *totale* des tribus « africaines » du Darfour, n'est pas possible car, comme au Sud-Soudan, ces populations sont trop nombreuses[407]. Alors, le gouvernement a opté pour le nettoyage ethnique, ce qui équivaut dans le cas présent à « tuer une partie d'une certaine section de la population dans le but de faire peur aux survivants et de les faire fuir pour ensuite occuper leurs terres et les donner à un autre groupe favorisé »[408]. Cette idée développée par Gérard Prunier, dans son ouvrage, est également relayée par les Nations Unies, notamment par le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, Juan Mendez[409], et par le Secrétaire général aux Affaires humanitaires, Jan Egeland[410], durant l'année 2006.

Selon Marc Lavergne, cette politique renferme aussi un calcul économique. Il déclare : « On peut aussi analyser ce conflit comme une « guerre coloniale » de Khartoum qui utilise le lumpenprolétariat rural, les *janjawid*, pour chasser les habitants du Darfour et installer de grandes fermes mécanisées confiées à des entreprises agricoles ou à de grandes familles »[411]. Ainsi, le gouvernement a réussi à instrumentaliser, à l'aide de promesses, les nomades « arabes » pauvres du Darfour pour qu'ils participent aux milices, mais il ne semble pas que les plans du gouvernement pour le Darfour soient de tenir effectivement ses promesses de terres. L'alliance entre la minorité au gouvernement et les « Arabes » du Darfour pourrait donc se révéler très fragile, et il semble que ce soit déjà le cas[412]. Les tribus « arabes » du Darfour commencent à dénoncer cet amalgame entre leurs groupes et les *janjawid,* en expliquant que seule une minorité de tribus « arabes » a envoyé des hommes dans les milices. « Sur près de 2 millions d'Arabes vivant dans l'ouest du Soudan, les *janjawid* n'ont jamais compté plus de 30 000 hommes, dont une partie n'était pas originaire du Darfour mais d'autres pays voisins »[413]. En raison de leur prétendue alliance avec le gouvernement soudanais, les tribus « arabes » ne participant pas aux milices se plaignent d'être exclues de l'aide internationale et expliquent que de nombreux enfants sont morts faute de soins ou d'une alimentation suffisante. Alors, depuis 2006,

[405] Ibidem.

[406] PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, p.253.

[407] Idem, p.256.

[408] Idem, p.253.

[409] « Darfour : le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité doivent inciter la communauté internationale à agir », 7 avril 2006, http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=12172&Cr=darfour&Cr1=mendez

[410] Ibidem.

[411] LAVERGNE (Marc), août 2004, « Darfour : le conflit des Damnés de la terre », dans le Nouvel Observateur, http://www.marc-lavergne.com/

[412] REMY (Jean-Philippe), 13 juillet 2007, « Les Arabes dans le piège janjawid », *Le Monde,* p.17.

[413] REMY (Jean-Philippe), 13 juillet 2007, « Les Arabes dans le piège janjawid », *Le Monde,* p.17.

certaines tribus « arabes » ont adopté les idées défendues par les rebelles « africains ». Fin 2006, un premier mouvement arabe antigouvernemental est apparu au Darfour-Sud, *Les Forces de combat populaire,* passé depuis en Erythrée pour se joindre à une coalition rebelle antigouvernementale. Un second mouvement, *le Front révolutionnaire du Soudan,* présent aussi au Darfour-Sud, rassemble des membres de plusieurs ethnies « arabes » et « non-arabes ». Il semble donc très difficile de savoir comment va évoluer la crise au Darfour, maintenant que les tribus « arabes » entrent également dans la rébellion. Un responsable de la tribu « arabe » des *Rizegat* analyse la situation ainsi : « L'élite, à Khartoum, a réussi à manipuler les Arabes, à les persuader qu'ils risquaient d'être exterminés. Ils en ont assez de se faire piéger. Partout, le mécontentement monte. Il faut s'attendre à un bain de sang. La véritable guerre au Darfour n'a pas encore commencé »[414].

[414] Ibidem.

Conclusion

La dimension ethnique de la crise au Darfour est donc à la fois réelle et instrumentalisée. Elle est réelle dans la mesure où les acteurs du conflit se positionnent et se revendiquent comme étant « Arabes » ou « Africains ». Cette fracture ethnique des parties au conflit se retrouve également au sein de la population. Les Darfouriens, qui vivaient autrefois en relative harmonie, s'affrontent aujourd'hui selon des critères ethniques. Le gouvernement « arabe » et ses milices attaquent systématiquement les civils « africains », et cette politique, à défaut de constituer un génocide, relève du nettoyage ethnique à l'encontre des tribus « non-arabes ». Ces violations constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, ce qui, comme le rappelle plusieurs observateurs, n'est pas moins grave qu'une politique génocidaire.

Néanmoins, il s'agit de comprendre que, bien que ce conflit prenne une tournure ethnique, le motif premier des affrontements n'est pas ethnique. En fait, la crise au Darfour est une superposition de différents conflits, s'expliquant par des motifs différents.

D'abord, cette guerre est une révolte de la périphérie contre le centre tout puissant. Dans cette optique, le conflit au Darfour a une dimension nationale. Ils opposent les rebelles du Darfour au gouvernement central. Ces rebelles, à l'image des insurgés sudistes, ont pris les armes pour mettre fin à la marginalisation historique du Darfour et afin de dénoncer le monopole du pouvoir politique et des richesses économiques par une minorité d'Arabes de la vallée du Nil. Les questions ethniques sont absentes de cette rébellion, puisque ces mouvements dénoncent la négligence de l'ensemble des Darfouriens, et même des autres régions périphériques du Soudan. Cette absence de dimension ethnique de la rébellion est d'ailleurs confirmée par l'apparition récente de mouvements rebelles « arabes » qui se reconnaissent dans ces revendications.

A l'échelle locale, en revanche, la situation semble plus compliquée. En effet, la rébellion a engendré un affrontement entre les populations civiles du Darfour, opposant les *janjawid,* issus de tribus « arabes », aux civils « africains ». Mais là encore cette partition ethnique cache des clivages qui sont en fait de nature économique. Suite à la désertification du Darfour et à l'inégale répartition des terres, les pasteurs nomades du Darfour, qui sont généralement membres de tribus « arabes », se sont trouvés dans une situation très délicate où il devenait de plus en plus difficile de survivre. Ainsi, quand le gouvernement leur a donné l'opportunité d'acquérir des terres par la force, ils ont répondu à l'appel de Khartoum et ont commencé à attaquer leurs voisins, avec qui ils vivaient en paix depuis des siècles. Leur misère et leur désespoir ont donc été instrumentalisés par les autorités soudanaises. Pour le gouvernement, en effet, cette stratégie est le moyen idéal pour servir ses intérêts tout en occultant sa part de responsabilité. Cela lui permet de réduire cette crise à des conflits tribaux entre nomades et sédentaires, en niant la dimension nationale de cette crise. Cette lecture du conflit permet à Khartoum de masquer sa participation directe aux attaques contre les civils. Cela lui permet aussi d'expliquer cette crise par des motifs purement locaux et de cacher ainsi sa part de responsabilité dans l'émergence de cette crise. Tout comme les autres acteurs du conflit, le gouvernement agit selon ses intérêts, pour des motifs principalement économiques et politiques.

Ainsi, dans la crise au Darfour, les positionnements ethniques masquent en fait des clivages plus profonds relatifs à la lutte pour l'accès au pouvoir politique et aux ressources économiques, et la dimension ethnique est donc secondaire.

Le conflit au Darfour est abordé dans ce mémoire dans ses dimensions locale et nationale. Néanmoins, l'étude de cette crise présente de nombreux aspects qui permettent d'aborder des problématiques de relations internationales. Cet angle d'analyse est intéressant dans la mesure où il permet de révéler les intérêts des différents Etats face à cette crise. Comme nous l'avons étudié, la communauté internationale intervient dans la résolution de cette guerre. Cette action a été très limitée au début du conflit mais, en raison de l'aggravation de la crise, les Nations Unies semblent vouloir intervenir de manière plus ferme au Soudan. Cependant, cette politique internationale semble entravée à la fois par Khartoum, qui s'oppose à une intervention militaire onusienne, mais également par ses alliés présents au Conseil de sécurité. En effet, la Russie et la Chine soutiennent le Soudan, notamment en raison d'intérêts pétroliers. Ainsi, il pourrait être intéressant d'étudier la politique chinoise au Soudan, comment ce pays fait obstruction au sein du Conseil de sécurité, et en quoi ce soutien de la Chine au Soudan relève d'une politique chinoise plus large visant à s'implanter sur le continent africain en tant que puissance majeure et alternative aux pays occidentaux. Dans cette optique, il est important de noter que Khartoum est le deuxième partenaire commercial de la Chine sur le continent africain[415], les échanges bilatéraux s'élèvent à 2,9 milliards de dollars en 2006, Pékin achète 65% du pétrole soudanais et est le premier fournisseur d'armes de Khartoum. En revanche, les Etats-Unis plaident en faveur d'une intervention au sein du Conseil de sécurité. La population américaine est très mobilisée en faveur de la résolution de cette crise, comme auparavant au Sud-Soudan, ce qui pousse ce pays à condamner les actions de Khartoum et à prendre des sanctions de manière unilatérale. Les intérêts pétroliers ne sont pas étrangers à cette politique, puisque les Etats-Unis aimeraient bien prendre la place de Pékin au Soudan. Mais les Etats-Unis coopèrent aussi avec Khartoum en matière de lutte contre le terrorisme, ce qui montre l'ambiguïté de ce pays dans sa politique au Soudan. Ainsi, les déclarations officielles de Washington sont fermes mais peu suivies d'actions concrètes[416]. Le Royaume-Uni adopte une politique similaire à Washington. Quant à la France, sa préoccupation principale semble être que ses alliés dans la région, le Président tchadien Idriss Déby et son homologue centrafricain François Bozizé sortent indemnes de cette crise[417]. Ainsi, les intérêts des différents pays qui sont membres permanents au Conseil de sécurité divergent, ce qui peut expliquer le manque d'actions concrètes de la part de cet organe onusien. Ces observations font dire à Gérard Prunier : « Au total, la protection des bénéfices pétroliers s'effectue au prix d'un système mortifère. Et ce prix est en train d'être payé. Contrairement au Rwanda, où huit cent mille personnes avaient été annihilées en une centaine de jours, le nettoyage ethnique du Darfour dure depuis quatre ans. Et ceux qui osent encore dire « plus jamais ça » font preuve soit d'inconscience, soit d'une hypocrisie monstrueuse. Une fois de plus, l'importance des cadavres dépend de la couleur de leur peau… »[418].

[415] PRUNIER (Gérard), mars 2007, « Darfour, la chronique d'un génocide ambigu » http://www.monde-diplomatique.fr/2007/03/PRUNIER/14503

[416] Ibidem.

[417] Ibidem.

[418] Ibidem.

Il est également intéressant d'étudier cette crise dans sa dimension régionale. Comme à l'échelle internationale, certaines puissances régionales défendent leurs propres intérêts à travers ce conflit. C'est le cas notamment de la Libye. Selon Roland Marchal, « La Libye, dans le conflit au Darfour, a deux priorités. La première est d'éviter la présence de troupes étrangères à ses frontières. Malgré la normalisation diplomatique avec le Royaume-Uni et les Etats-Unis, patente depuis le début 2004, le dirigeant libyen reste obsédé par la possibilité d'une tentative d'assassinat contre sa personne, à l'instar du bombardement de 1986. La seconde est d'apparaître comme la seule puissance régionale en devenir et d'être incontournable dans la quête d'une solution au conflit »[419].

Mais le véritable enjeu, à cette échelle régionale, est le risque de régionalisation du conflit, dont les effets débordent au Tchad et en République centrafricaine. En effet, l'arrivée massive de réfugiés[420] et les incursions régulières des *janjawid* sur ces territoires étrangers ne manquent pas de créer des problèmes. Par exemple, au Tchad, les tensions ethniques sont croissantes entre les *Masalit* tchadiens et les Arabes tchadiens. Des meurtres de membres de tribus arabes ont été perpétrés, en représailles des crimes des *janjawid* à l'encontre des *Masalit* du Darfour[421]. De plus, Khartoum soutient des groupes rebelles tchadiens[422], notamment un groupe rebelle, le *Front uni pour le changement démocratique*, qui a tenté sans succès en décembre 2005 et en avril 2006 de prendre le pouvoir au Tchad. Ainsi, on pourrait peut être avancer l'idée que cette crise fait courir un risque à la paix et la sécurité internationales et donc que les Nations Unies seraient effectivement en droit d'intervenir en dépit du refus de Khartoum.

[419] MARCHAL (Roland), 2006, « Tchad /Darfour : vers un système de conflits », *Revue politique africaine,* volume juin 2006, numéro 102, p.142.

[420] « République centrafricaine : l'aide emmenée d'urgence aux nouveaux réfugiés du Darfour », 12 juin 2007 http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=14283&Cr=republique « HCR : Antonio Guterres au Tchad cette semaine », 20 décembre 2006, http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=13393&Cr=Tchad&Cr1=HCR

[421] Rapport Human Rights Watch, avril 2004, *Soudan. Le Darfour en feu: atrocités dans l'Ouest du Soudan,* volume 16, numéro 4 (A), 56 pages. http://hrw.org/french/reports/2004/sudan0404/darfur.pdf

[422] MARCHAL (Roland), 2006, « Tchad /Darfour : vers un système de conflits », *Revue politique africaine,* volume juin 2006, numéro 102, pp 150-153.

Bibliographie

Version finale du 15 juillet 2007.

Ouvrages

BASTID (Jean-Pierre), CURY (Maurice), DOGGUI (Sliman), DRWESKI (Bruno), LACROIX (René), LATOUR (Patricia), LOCHON (Christian), VARGAS (Yves), VERNOCHET (Jean-Michel), 2005, *Vivre au Soudan aujourd'hui*, Pantin, L'Appel Franco-Arabe et LE TEMPS DES CERISES, 163 pages.

BOUDON (William), 2000, *La Cour Pénale Internationale. Le statut de Rome,* Paris, Editions du Seuil, collection Points, 370 pages.

EL TIBI (Zeina), SAINT PROT (Charles) sous la direction de, 2006, *Géopolitique du Soudan,* Paris, Observatoire d'études géopolitiques, 157 pages.

LAVERGNE (Marc) sous la direction de, 1989, *Le Soudan contemporain : de l'invasion turco-égyptienne à la rébellion africaine,* Paris, Karthala, collection Hommes et société, 638 pages.

MONNOT (Jacques), 1994, *Le drame du Sud Soudan : chronique d'une islamisation forcée,* Paris, l'Hamarttan, 221 pages.

PRUNIER (Gérard), 2005, *Le Darfour. Un génocide ambigu*, Paris, La Table Ronde, 267 pages.

Rapports et documents

Rapports

Report of the High-Level Mission on the situation of human rights in Darfur pursuant to Human Rights Council decision S-4/101, mars 2007, 35 pages. http://tempsreel.nouvelobs.com/file/218744.doc

Rapport sur la mission du Conseil de sécurité au Soudan et au Tchad, juin 2006, 23 pages. http://daccessdds.un.org/UNDOC/GEN/N06/388/66/PDF/N0638866.pdf?OpenElement

Report of the International Commission of Inquiry on Darfur to the United Nations Secretary-General, 25 janvier 2005, 176 pages. http://www.sauverledarfour.org/rapports/com-inq-darfur.pdf

Rapport Human Rights Watch, avril 2004, *Soudan. Le Darfour en feu: atrocités dans l'Ouest du Soudan*, volume 16, numéro 4 (A), 56 pages. http://hrw.org/french/reports/2004/sudan0404/darfur.pdf

Textes officiels du Conseil de sécurité

Déclaration du Président du 25 avril 2006 http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N06/327/09/PDF/N0632709.pdfOpenElement

Déclaration du Président du 3 février 2006 http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N06/232/70/PDF/N0623270.pdfOpenElement

Communiqué de presse CS/8313 du 16 février 2005 http://www.un.org/News/fr-press/docs/2005/CS8313.doc.htm

Résolution 1714 du 6 octobre 2006, « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan » http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N06/556/94/PDF/N0655694.pdf?OpenElement

Résolution 1713 du 29 septembre 2006, « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan » http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N06/545/14/PDF/N0654514.pdf?OpenElement

Résolution 1709 du 22 septembre 2006, « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan » http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N06/531/67/PDF/N0653167.pdf?OpenElement

Résolution 1706 du 31 août 2006, « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan » http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N06/484/65/PDF/N0648465.pdf?OpenElement

Résolution 1679 du 16 mai 2006, « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan » http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N06/350/25/PDF/N0635025.pdf?OpenElement

Résolution 1672 du 25 avril 2006, « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan » http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N06/326/78/PDF/N0632678.pdf?OpenElement

Résolution 1663 du 24 mars 2006, « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan » http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N06/283/62/PDF/N0628362.pdf?OpenElement

Résolution 1627 du 23 septembre 2005, « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan » http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/NO5/521/58/PDF/N0552158.pdf?OpenElement

Résolution 1593 du 31 mars 2005, « Rapport du Secrétaire général sur le Soudan » http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N05/292/74/PDF/N0529274.pdf?OpenElement

Résolution 1591 du 29 mars 2005, « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan » http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/NO5/287/90/PDF/N0528790.pdf?OpenElement

Résolution 1590 du 24 mars 2005, « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan » http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/NO5/284/09/PDF/N0528405.pdf?OpenElement _ Résolution 1564 du 18 septembre 2004, « Rapport du Secrétaire général sur le Soudan » http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N04/515/48/PDF/N0451548.pdf?OpenElement _ Résolution 1556 du 30 juillet 2004, « Rapport du Secrétaire général sur le Soudan » http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/NO4/446/03/PDF/N0444603.pdf?OpenElement

Articles

Revues

AYAD (Christophe), 2005, « Le Soudan entre guerre et paix », *Politique internationale,* numéro 108, pp 149-167.

BALMOND (Louis), 2006, « CPI. Etat des communications adressées au Procureur, 10 février 2006 », *Revue générale de droit international public*, Chronique des faits internationaux, tome 11/2006/2, pp 451-454.

BALMOND (Louis), 2006, « L'ONU », *Revue générale de droit international public*, Chronique des faits internationaux, tome 11/2006/2, pp 471-485.

BALMOND (Louis), 2005, « CPI. Entre sécurité internationale et justice nationale », *Revue générale de droit international public*, Chronique des faits internationaux, tome 109/2005/3, pp 686-687.

BALMOND (Louis), 2005, « OTAN/Union africaine/UE. Contribution des organisations occidentales à l'intervention africaine au Darfour », *Revue générale de droit international public*, Chronique des faits internationaux, tome 109/2005/3, pp 694-695.

BALMOND (Louis), 2005, « Soudan. Un Etat, deux conflits, deux solutions », *Revue générale de droit international public*, Chronique des faits internationaux, tome 109/2005/2, pp 460-461.

BALMOND (Louis), 2005, « Organisation des Nations Unies », *Revue générale de droit international public*, Chronique des faits internationaux, tome 109/2005/1, p. 210.

CAHIN (Gérard), 2001, « Les Nations Unies et la construction de la paix en Afrique : entre désengagement et expérimentation », *Revue générale de droit international public*,tome 104/2001/1, pp 73-105.

CHALK (Frank), KELTON (Danielle), 2006, « Mass atrocity crimes in Darfur and the response of the government of Sudan media to international pressure", Concordia university and the Montreal Institute for genocide and human rights studies (MIGS), 28 pages.

DECAUX (Emmanuel), 2004, « La crise au Darfour. Chronique d'un génocide annoncé », *Annuaire français de droit international,* pp 731-754.

FONTRIER (Marc), 2005, « Le Darfour ou la tardive découverte d'un nouveau désastre politique et humanitaire », *Revue africaine contemporaine*, Bruxelles, volume 2005-2, numéro 214, pp 123-127.

LAGRANGE (Marc-André), 2006, « Darfour : des réfugiés indésirables au Sud comme au Nord », *Revue africaine contemporaine,* volume 2006-3, numéro 219, pp 151-161.

LAVERGNE (Marc), 2005, « L'analyse d'une guerre civile en milieu sahélien », *Revue africaine contemporaine*, volume 2005-2, numéro 214, pp 129-163.

MARCHAL (Roland), 2006, « Tchad /Darfour : vers un système de conflits », *Revue politique africaine,* volume juin 2006, numéro 102, pp 135-154.

MARCHAL (Roland), 2004, « Le Soudan d'un conflit à l'autre », *Les Etudes du CERI*, Centre d'études et de recherches internationales Sciences Po, numéro 107-108, 58 pages.

SEMELIN (Jacques), 2004, entretien conduit par HOFNUNG Thomas, « Génocides et autres massacres… », *Politique internationale,* numéro 103, pp 377-400.

TANNER (Victor), 2005, « Darfour : racines anciennes, nouvelles virulences », *Politique étrangère,* volume hiver 2004-2005,numéro 4/2004, pp 715-728.

TUBIANA (Jérôme), juin 2007, « Les rebelles, combien de divisions ? », *Alternatives internationales Libération,* numéro 35, pp 6-9.

TUBIANA (Jérôme), 2006, « Le Darfour, un conflit pour la terre ? », *Revue politique africaine*, volume mars-avril 2006, numéro 101, pp 111-131.

TUBIANA (Jérôme), 2005, « Le Darfour, un conflit identitaire ? », *Revue africaine contemporaine*, volume 2005-2, numéro 214, pp 165-206.

TUBIANA (Joseph), 2005, « Misère et terreur au Soudan. A l'origine des affrontements dans le Darfour », *Revue africaine contemporaine*, volume 2005-2, numéro 214, pp 207-226.

Presse

Articles d'analyse

LEVY (Bernard-Henri), 13 mars 2007, « Choses vues au Darfour », *Le Monde,* pp 24-25.

HUGEUX (Vincent), semaine du 12 au 18 avril 2007, « Darfour. Le malheur au long cours », *L'Express,* numéro 2910, pp 78-82.

MAMOU (Jacky), avril 2007, « Agir pendant qu'il est encore temps ! », *La Chronique le mensuel d'Amnsety international France,* numéro 245, p.9.

NGOUPANDE (Jean-Paul), 28 février 2007, « L'impossible unité africaine », *Le Monde,* p.20.

REMY (Jean-Philippe), 13 juillet 2007, « Les Arabes dans le piège janjawid », *Le Monde,* p.17.

SIMON (Catherine), 12 janvier 2007, « Afrique. Les nouvelles guerres pour la terre », *Le Monde,* pp 20-21.

Articles de la presse quotidienne

BERNARD (Philippe), 9 juin 2007, « MM. Sarkozy et Kouchner affichent leur volontarisme sur le Darfour », *Le Monde,* p.7.

BERNARD (Philippe), 16 mai 2007, « Soudan. Des ONG dénoncent le message « simpliste » d'Urgence Darfour », *Le Monde,* p.6.

BOLOPION (Philippe), 19 avril 2007, « Soudan-Darfour. Khartoum viole les sanctions, selon un rapport de l'ONU », *Le Monde,* p.4.

BOLOPION (Philippe), 18 avril 2007, « Soudan. Khartoum accepte le déploiement de 3000 casques bleus au Darfour », *Le Monde,* p.5.

JOHANNES (Franck), 22 juin 2007, « Le pont aérien français au secours de l'est du Tchad », *Le Monde,* p.4.

LAVERGNE (Marc), 12 janvier 2007, « La terre ne nourrit plus, la guerre, elle, rapporte », *Le Monde,* p.21.

LESNES (Corinne), 31 mai 2007, « Washington durcit ses sanctions contre le Soudan », *Le Monde,* p.4.

MAUPAS (Stéphanie), 4 mai 2007, « La Cour pénale internationale somme Khartoum « d'arrêter » deux suspects de crimes au Darfour », *Le Monde,* p.6.

MAUPAS (Stéphanie), 28 février 2007, « Darfour : la CPI désigne les criminels de guerre », *Le Monde,* p.4.

NOUGAYRIDE (Nathalie), 31 mai 2007, « Bernard Kouchner propose « un couloir humanitaire sécurisé » pour acheminer l'aide à partir du Tchad », *Le Monde,* p.4.

NOUGAYRIDE (Nathalie), 18-19 février 2007, « Darfour : le Président soudanais critique Washington et l'Onu au sommet de Cannes », *Le Monde,* p.6.

NOUGAYRIDE (Nathalie), 9 février 2007, « Darfour : les attaques armées contre les ONG et les agences de l'ONU aggravent la crise humanitaire », *Le Monde,* p.5.

REMY (Jean-Philippe), 22 juin 2007, « Soudan. Nœuds du conflit au Darfour », *Le Monde,* pp 22-23.

REMY (Jean-Philippe), 19 juin 2007, « Les initiatives internationales en faveur du Darfour se multiplient », *Le Monde,* p.20.

REMY (Jean-Philippe), 13 juin 2007, « Darfour : « l'initiative française » suscite les réticences du Soudan », *Le Monde,* p.6.

REMY (Jean-Philippe), 12 avril 2007, « Tchad-Soudan. Attaque de l'armée tchadienne sur le territoire soudanais », *Le Monde,* p.4.

REMY (Jean-Philippe), 28 février 2007, « Un responsable politique et un exécutant sont visés par les enquêtes », *Le Monde,* p.4.

REMY (Jean-Philippe), 26 octobre 2006, « Des rebelles venus du Darfour lancent des attaques au Tchad, sans menacer N'Djamena », *Le Monde,* p.6.

TUQUOI (Jean-Pierre) ZECCHINI (Laurent), 3-4 juin 2007, « Le couloir humanitaire vers le Darfour se révèle difficile à réaliser », *Le Monde,* p.5.

WEISSMAN (Fabrice), 3 novembre 2006, « Darfour, l'ONU impuissante. La communauté internationale hésite à s'engager militairement. Le risque est réel, le résultat incertain », *Le Monde,* p.6.

Agence France presse

« Darfour. Aide humanitaire. La France installe un pont aérien dans l'est du Tchad », 17-18 juin 2007, *Le Monde,* p.5.

« Darfour. La Chine participera à la force de l'ONU », 10 mai 2007, *Le Monde,* p.6.

« Mobilisation internationale pour le Darfour », 2 mai 2007, *Le Monde*, p.6.

« Soudan. Des ONG suspendent leurs activités au Darfour », *Le Monde*, p.6.

« Tchad-Soudan. L'armée tchadienne poursuit des rebelles au Soudan », 11 avril 2007, *Le Monde*, p.6.

« Soudan. Des membres de l'ONU arrêtés par la police au Darfour », 24 janvier 2007, *Le Monde,* p.6.

Sites Internet

Site Afrik

AIT-HATRIT (Saïd), 10 octobre 2006, « Darfour : l'ONU soupçonne Khartoum de nettoyage ethnique », http://www.afrik.com/article10517.html .

AIT-HATRIT (Saïd), 2 octobre 2006, « Darfour : la paix sans l'ONU », http://www.afrik.com/article10482.html .

AIT-HATRIT (Saïd), 16 juillet 2004, « Le conflit au Darfour n'est pas racial », http://www.afrik.com/article7464.html .

BANGRE (Habibou), 21 septembre 2006, « Prolongation du mandat de la force de l'Union africaine au Darfour », http://www.afrik.com/article10424.html .

ELRAZ (Khaled), 20 septembre 2006, « L'Europe se mobilise pour le Darfour », http://www.afrik.com/article10418.html .

PANAPRESS, 12 septembre 2006, « Les civils du Darfour, « otages » du bras de fer Soudan-ONU/UA », http://www.afrik.com/article10377.html .

Site d'Amnesty International

Déclaration publique du 17 novembre 2006, « Le Darfour a besoin d'un maintien de la paix efficace » http://www.amnesty.fr/index.php/amnesty/layout/set/print/s_informer/actualites/le_darfour_a_besoin ...

Site d'Human Rights Watch

Communiqué de presse, mars 2006, "Questions et réponses à propos du Darfour" http://hrw.org/french/docs/2006/03/10/darfur13051.htm

Site du Justice and Equality Movement

« L'armée soudanaise accusée par l'ONU d'attaque « délibérée » contre des civils », 25 novembre 2006, http://www.sudanjem.com/fr/index.php?page=news.full&id=252

« Kiir pour une force internationale au Darfour, même sans l'accord de Khartoum », 23 novembre 2006, http://www.sudanjem.com/fr/index.php?page=news.full&id=250

« Darfour : Les Etats-Unis ont « plan B » si les négociations avec le gouvernement soudanais n'aboutissent pas », 21 novembre 2006, http://www.sudanjem.com/fr/index.php?page=news.full&id=248

« Darfour : le Soudan accepte le principe d'une force hybride des Nations Unies et de l'Union africaine », 18 novembre 2006 http://www.sudanjem.com/fr/index.php?page=news.full&id=245

« La France prête à aider à un accord politique au Darfour », 12 novembre 2006, http://www.sudanjem.com/fr/index.php?pages=news.full&id=243

« Le représentant de l'ONU quitte le soudan après son expulsion », 25 octobre 2006, http://www.sudanjem.com/fr/index.php?pages=news.full&id=229

Site Le Courrier

MARCHAL (Roland), propos recueillis par VERNOCHET Jean-Michel, 8 juillet 2004, « Darfour, un nouveau Rwanda ? » http://www.lecourrier.ch/index.php?name=NewsPaper&file=article&sid=38020

Site Le largeur

DELALOYE (Gérard), 29 juillet 2004, « Le Soudan ne resurgit pas par hasard », http://www.largeur.com/printArt.asp?artID=1635

Site Le grand soir

NANGA (Jean), 15 novembre 2004, « Darfour : les enjeux du conflit meurtrier », http://www.legrandsoir.info/imprimer.php3?id_article=1865

Site Le Figaro

PRIER (Pierre), 5 septembre 2006, « Génocide au Darfour : le calcul économique du gouvernement soudanais », *Le Figaro.* http://www.lefigaro.fr/debats/20060905.FIG000000057_genocide_au_darfour_le_calcul_econmique_du_gouvernemen

Site Libération

AYAD (Christophe), 13 mars 2007, « Au Darfour, la même horreur en pire », http://www.liberation.fr/actualite/monde/240524/FR.php

AYAD (Christophe), SERGENT (François), 13 mars 2007, « Le Soudan a fait obstruction aux enquêteurs », http://www.liberation.fr/actualite/monde/240525/FR.php

A.D., 12 mars 2007, « Darfour : l'ONU accuse Khartoum », http://www.liberation.fr/actualite/monde/240334.FR.php

AYAD (Christophe), 28 février 2007, « Ahmed Haroun, ancien secrétaire d'Etat en poste au ministère de l'intérieur, il a armé et financé les milices jenjawids », http://www.liberation.fr/actualite/monde/237832.FR.php

AYAD (Christophe), 28 février 2007, « Ali Kosheib, chef de milice jenjawid », http://www.liberation.fr/actualite/monde/237831.FR.php

Site de Marc Lavergne

LAVERGNE (Marc), mars 2005, « Darfour : pour les populations déplacées, la situation actuelle ne peut plus durer », MSF, http://www.marc-lavergne.com/

LAVERGNE (Marc), mars 2005, « Du Sud Soudan au Darfour : loin des médias, l'aide humanitaire est elle devenue le nerf de la guerre ? », revue Communitas, Milan, http://www.marc-lavergne.com

LAVERGNE (Marc), août 2004, « Darfour : le conflit des Damnés de la terre », dans le Nouvel Observateur, http://www.marc-lavergne.com/

Site de Médecins Sans Frontières

WEISSMAN (Fabrice), 17 octobre 2006, « Darfour. Les secours humanitaires en péril », http://www.msf.fr/documents/base/2006-11-03-Weissman.pdf

Site du Ministère des Affaires étrangères et européennes

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/rubrique.php3?id_rubrique=1091

Site de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS)

http://www.operationspaix.net/-MUAS-

Site du Monde diplomatique

« Les protagonistes du conflit », mars 2007 http://www.monde-diplomatique.fr/2007/03/A/14504

PENINOU (Jean-Louis), mai 2004, « Le Soudan déchiré par les guerres civiles. Désolation au Darfour » http://www.monde-diplomatique.fr/2004/05/PENINOU/11163

PRUNIER (Gérard), mars 2007, « Darfour, la chronique d'un génocide ambigu » _ http://www.monde-diplomatique.fr/2007/03/PRUNIER/14503

PRUNIER (Gérard), février 2005, « Paix fragile et partielle au Soudan » http://www.monde-diplomatique.fr/2005/02/PRUNIER/11917

Site de l'Organisation des Nations Unies

- Articles Centre de nouvelles de l'ONU

« Le Soudan accepte sans condition la force hybride ONU-UA, rapporte la délégation du Conseil de sécurité », 18 juin 2007 http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=14322&Cr=darfour&Cr1=soudan

« République centrafricaine : l'aide emmenée d'urgence aux nouveaux réfugiés du Darfour », 12 juin 2007 http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=14283&Cr=republique

« Ban Ki-moon « déçu » par le refus du Soudan d'accorder des visas aux experts du Conseil des droits de l'homme », 15 février 2007 http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=13670&Cr=soudan&Cr1=Ban

« Jan Eliasson, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Darfour, est arrivé à Khartoum », 9 janvier 2007 http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=13471&Cr=Soudan&Cr1=darfour

« Le Darfour en tête des priorités du Secrétaire général », 2 janvier 2007 http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=13443&Cr=darfour&Cr1=BKM

« L'ONU entame la première phase de son déploiement au Darfour », 28 décembre 2006, http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=13438&Cr=soudan&Cr1=darfour

« Darfour : l'ONU portera bientôt casque bleu et brassard de l'Union africaine », 27 décembre 2006 http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=13427&Cr=darfour&Cr1=ONU

« HCR : Antonio Guterres au Tchad cette semaine », 20 décembre 2006, http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=13393&Cr=Tchad&Cr1=HCR

« Darfour : le Conseil de sécurité appuie le principe d'une force hybride ONU-Union africaine », 19 décembre 2006 http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=13392&Cr=Conseil&Cr1=Darfour

« Le Secrétaire général nomme Jan Eliasson Envoyé spécial pour la crise au Darfour », 19 décembre 2006 http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=13389&Cr=Soudan&Cr1=annan

« Darfour : Kofi Annan envoie un haut responsable de l'ONU a Khartoum », 18 décembre 2006 http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=13384&Cr=soudan&Cr1=annan

« Droits de l'homme : l'ONU n'a pas toujours été à la hauteur de ses responsabilités », 8 décembre 2006 http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=13337&Cr=droits&Cr1=annan

« Tchad : plus de 15 000 nouveaux déplacés depuis le début du mois », 24 novembre 2006, http://www.un.org/apps/newsFr/printnewsF.asp?nid=13269

« Darfour : Jan Egeland exhorte le Conseil de sécurité à prendre ses responsabilités », 22 novembre 2006, http://www.un.org/apps/newsFr/printnewsF.asp?nid=13263

« Kofi Annan regrette que le Conseil des droits de l'homme ne s'intéresse qu'à la question palestinienne », 21 novembre 2006 http://www.un.org/apps/newsFr/printnewsF.asp?nid=13257

« Darfour : 4 millions de personnes ont maintenant besoin d'une assistance humanitaire, selon Jan Egeland », 20 novembre 2006 http://www.un.org/apps/newsFr/printnewsF.asp?nid=13250

« Darfour : le Soudan accepte le principe d'une force hybride des Nations Unies et de l'Union africaine », 17 novembre 2006 http://www.un.org/apps/newsFr/ticker/tickerstoryFF.asp?NewsID=13241

« Jan Egeland écourte sa visite au Darfour », 17 novembre 2006 http://www.un.org/apps/newsFr/printnewsF.asp?nid=13243

« A Addis Abeba, Kofi Annan plaide pour le déploiement d'une « force crédible » au Darfour », 16 novembre 2006 http://www.un.org/apps/newsFr/printnewsF.asp?nid=13235

« La situation sécuritaire « pire que jamais » au Darfour, affirme Jan Egeland », 16 novembre 2006, http://www.un.org/apps/newsFr/printnewsF.asp?nid=13234

« L'intensification des opérations militaires au Darfour doit stopper, affirme Jean-Marie-Guéhenno », 14 novembre 2006, http://www.un.org/apps/newsFr/printnewsF.asp?nid=13220

« Tchad : le HCR très inquiet de la détérioration de la situation dans le sud-est du pays », 14 novembre 2006, http://www.un.org/apps/newsFr/printnewsF.asp?nid=13218

« Darfour : le Conseil de sécurité autorise le déploiement d'une force de l'ONU forte de 17 300 hommes », 31 août 2006 http://www.un.org/apps/newsFr/storyFAr.asp?NewsID=12871

« Darfour : le nettoyage ethnique se poursuit dans toute son horreur, affirme Jan Egeland », 4 mai 2006, http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=12304&Cr=darfour&Cr1=egeland

« Darfour : le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité doivent inciter la communauté internationale à agir », 7 avril 2006, http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=12172&Cr=darfour&Cr1=mendez

Site Sauver le Darfour

« Des « faux avions » de l'ONU pour armer le Darfour », 18 avril 2007 http://www.sauverledarfour.org/articles_analyse_lire.php?id=242

Amnesty international, 8 mai 2007, « Le Soudan viole l'embargo au Darfour avec des armes chinoises et russes » http://www.sauverledarfour.org/articles_analyse_lire.php?id=255

Bbc Afrique, 18 novembre 2006, « Le Tchad propose une alliance contre le Soudan », http://www.sauverledarfour.org/depeches_onu_lire.php?id=41

CHETRIT (Mike), CHICHE (Mahor), 29 mai 2007, « Darfour : Dépasser les divisions » http://www.sauverledarfour.org/articles_analyse_lire.php?id=261

DUPUY (Emmanuel), CHICHE (Mahor), 2 juin 2007, « La France doit mobiliser l'Union européenne » http://www.sauverledarfour.org/articles_analyse_lire.php?id=264

FISCHER (Joschka), 2 mai 2007, « L'Union européenne doit intervenir au Darfour » http://www.sauverledarfour.org/articles_analyse_lire.php?id=248

HAMEL (Ian), 19 juin 2007, « Khartoum : oublier le Darfour » http://www.sauverledarfour.org/articles_analyse_lire.php?id=271

METAOUI (Faycal), 18 juin 2007, « Que faire pour le Darfour ? » http://www.sauverledarfour.org/articles_analyse_lire.php?id=270

SANJURJO (Dante), 16 mai 2007, « Divergences sur l'intervention au Darfour » _ http://www.sauverledarfour.org/articles_analyse_lire.php?id=258

Site Sudan tribune

« HRW urges African leader to back AU-UN force to protect Darfurians », 27 novembre 2006, http://www.sudantribune.com/imprimable.php3?id_article=18879

« Sudan : UN responsible of delay in Darfur peace implementation », 27 novembre 2006, http://www.sudantribune.com/imprimable.php3?id_article=18921

« Sudanese president says committed to comprehensive peace », 27 novembre 2006, http://www.sudantribune.com/imprimable.php3?id_article=18920

Site urgence Darfour

http://www.urgencedarfour.info/index.php

Annexes

Annexe 1 : Chronologie sommaire de l'histoire contemporaine du Soudan.

1955 : Début de la guérilla au Sud.

Le 19 décembre, le Parlement déclare le Soudan République indépendante et approuve le 31 une Constitution provisoire.

1956 : Indépendance proclamée.

Juillet 1956-17 novembre 1958 : Gouvernement de coalition *Oumma-NUP (Nationalist Unionist Party*). Elections de février 1958 : victoire de l'*Oumma* et du *PDP (Pepole's Democratic Party).*

17 novembre 1958-octobre 1964 : Régime militaire d'Ibrahim Abboud. Interdiction des partis.

1959 : Echec de trois tentatives de coup d'Etat.

1962-1963 : Interdiction des sociétés missionnaires. Accentuation de la guérilla au Sud.

Octobre 1964 : A la suite de manifestations étudiantes réprimées par l'armée et faisant un mort, émeutes populaires, puis grève générale à Khartoum. Le Général Abboud cède le pouvoir à un gouvernement provisoire.

1965 : Elections : victoire de l'*Oumma* et du *NUP*.

Mai 1965-juillet 1966 : Gouvernement Ahmad Mahjub (*Oumma*).

Recrudescence des affrontements au Sud.

Juillet 1966-mai 1967 : Gouvernement de Sadiq al-Madhi (*Oumma*). Travaux d'une commission constitutionnelle.

Mai 1967-mai 1969 : Gouvernement Ahmad Mahjub. Fusion du *NUP* et du *PDP* qui forment le *Democratic Unionist Party*, qui gagne les élections en avril 1968 : formation du troisième gouvernement Mahjub.

23 mai 1969 : Les partis *Oumma* et *DUP* annoncent qu'un accord a été trouvé sur une Constitution islamique.

25 mai 1969 : Coup d'Etat militaire de Ja'afar al-Nimeiry.

Avril 1971 : Le Soudan se retire du projet de fédération arabe.

Mars 1972 : Accords d'Addis-Abeba avec les Sudistes : autonomie des trois provinces réunies en une seule, fin provisoire de la guerre civile.

8 mai 1973 : Approbation de la nouvelle Constitution : les accords d'Addis-Abeba en font partie.

2 juillet 1976 : Echec d'une tentative de coup d'Etat du Front national (*Oumma, PDP, Frères musulmans*), qui se solde par environ 700 morts.

Juillet 1977 : Rencontre secrète entre Nimeiry et Sadiq al-Mahdi (Front national) et annonce de la « Réconciliation nationale ». Amnistie générale. Hassan al-Tourabi (Frères musulmans) président d'un comité chargé de réviser la législation dans un sens islamique.

Octobre 1978 : Sadiq al-Mahdi de nouveau dans l'opposition.

Août 1979 : Hassan al-Tourabi ministre de la Justice.

1981-1982 : Le projet de redivision du Sud accentue les divergences entre sudistes. En 1982, reprise de la guérilla.

Mai-juin 1983 : Refus d'obéissance de la garnison de Bor, puis répression : décomposition de l'armée du Sud et reprise de la guerre civile.

5 juin 1983 : Décision de diviser le Sud en trois provinces.

31 juillet 1983 : Manifeste du *Sudan People's Liberation Movement* de John Garang.

9 septembre 1983 : Promulgation du nouveau code pénal « islamique ». Premier d'une série de lois pour l'établissement d'un régime islamique dur.

3 mars 1983 : Appel du *SPLM* au peuple soudanais.

1984 : Proclamation de l'état d'urgence et création de tribunaux d'exception.

Janvier 1985 : Exécution de Mahmud Muhammad Taha, leader des *Frères républicains*, accusé d'apostasie de l'islam.

10 mars 1985 : Les *Frères musulmans*, accusés de complot, sont écartés du gouvernement.

27 mars-9 avril 1985 : Manifestation et émeutes à Khartoum et Omdourman, puis dans l'Ouest. Grève générale le 3 avril. Le 6 avril le général Suwar al-Dhahab met fin au pouvoir de Nimeiry. Le 9, formation d'un Conseil militaire transitoire.

Avril 1986 : Elections législatives. Gouvernement de Sadiq al-Mahdi composé de ministres *DUP, Oumma* et sudistes légalistes. 1987 rupture de la coalition puis elle est reconstituée.

Mai 1988 : Formation du deuxième gouvernement de Sadiq al-Mahdi, entrée des islamistes (*National Islamic Front)*, dont le leader Hassan al-Tourabi devient ministre de la Justice. Coalition *Oumma, DUP, NIF* sudistes légalistes.

16 novembre 1988 : Accord *SPLM-DUP*, qui renvoie l'examen de la question de la charia à la conférence constitutionnelle, fixée au 30 décembre 1988, et stipule l'abrogation des traités militaires avec la Libye et l'Egypte.

29 décembre 1988 : Le *DUP* quitte le gouvernement, qui refuse d'entériner l'accord du 16 novembre.

30 janvier 1989 : Formation d'un gouvernement *Oumma-NIF.*

20 février 1989 : Adresse des militaires à Sadiq al-Mahdi le pressant de constituer un gouvernement d'union.

5 mars 1989 : Signature d'un programme de gouvernement pour tous les partis, sauf le *NIF*.

25-27 mars 1989 : Formation d'un gouvernement d'union sans le *NIF*. Adoption par le cabinet du traité du 16 novembre.

12 avril 1989 : Ajournement par le Parlement de tout débat sur la charia.

19 avril 1989 : Prise de Bor par le *SPLA*.

1 er mai 1989 : Proclamation unilatérale par le *SPL/A* d'un cessez-le-feu d'un mois.

Mi mai 1989 : Affrontements entre les populations arabes (*Salamat et Beni halba*) et *four* dans la province du Darfour. Au moins 500 morts, parmi les *Four* principalement.

7 juin 1989 : Protestation tchadienne contre les facilités accordées aux opposants à Hissène Habré et contre la présence de la Légion islamique libyenne au Darfour.

13 juin 1989 : Annonce par le gouvernement et le Premier ministre de la conférence nationale constitutionnelle pour le 18 septembre.

18 juin 1989 : Tentative déjouée d'un coup d'Etat pronimeiriste.

30 juin 1989 : Coup d'Etat conduit par le général Omar Hassan al-Béchir.

9 juillet 1989 : Formation d'un gouvernement à forte tendance islamiste.

24 mai 1992 : Réunion à Abuja, Nigeria, avec l'opposition sudiste.

8 août 1992 : Al-Béchir veut créer un Etat islamique modéré.

13 janvier 1994 : Division du Soudan en 26 Etats régionaux.

11 avril 1994 : Proclamation du Nouveau Soudan, avec de nouvelles structures de gouvernement au Sud.

16 mars 1995 : Arrestations pour conspiration de membres du parti *Oumma*, dont l'ancien Premier ministre Sadiq al-Mahdi, figure politique de premier plan.

22 mars 1996 : Al-Béchir réélu à la Présidence de la République. Victoire islamiste aux élections législatives.

Juin 1996 : Expulsion d'Oussama Ben Laden.

1 er juillet 1996 : Conférence islamique internationale sous la direction d'Al-Tourabi, président du Parlement soudanais et chef du *Front national islamique*.

Juillet 1996 : Sanctions des Nations Unies contre le Soudan suite à un attentat contre le Président égyptien Moubarak en 1995 imputé à des ressortissants soudanais.

Octobre 1996 : Embargo aérien international.

Avril 1997 : Ebauche d'un accord de paix avec les forces armées du Sud.

4 novembre 1997 : Embargo contre le Soudan décrété par les Etats-Unis.

24 juin 1998 : Référendum constitutionnel. Attentats à Khartoum. Bombardements américains des laboratoires pharmaceutiques al-Shifa à Khartoum, en représailles des attentats de 1998 contre les ambassades américaines du Kenya et de Tanzanie.

2000 : Elections en principe démocratiques. Réélection d'Al-Béchir.

2000 : Remaniement du gouvernement suite à l'opposition entre Al-Béchir et Al-Tourabi, ce dernier étant écarté du pouvoir.

Sources :

LAVERGNE (Marc) sous la direction de, 1989, *Le Soudan contemporain : de l'invasion turco-égyptienne à la rébellion africaine,* Paris, Karthala, collection Hommes et société, pp 621-625.

BASTID (Jean-Pierre), CURY (Maurice), DOGGUI (Sliman), DRWESKI (Bruno), LACROIX (René), LATOUR (Patricia), LOCHON (Christian), VARGAS (Yves), VERNOCHET (Jean-Michel), 2005, *Vivre au Soudan aujourd'hui*, Pantin, L'Appel Franco-Arabe et LE TEMPS DES CERISES, pp 36-37.

Annexe 2 : Carte du Soudan.

Source : www.isop.ucla.edu/cms/images/sudan_map2.jpg

Annexe 3 : Carte des différents groupes ethniques au Darfour.

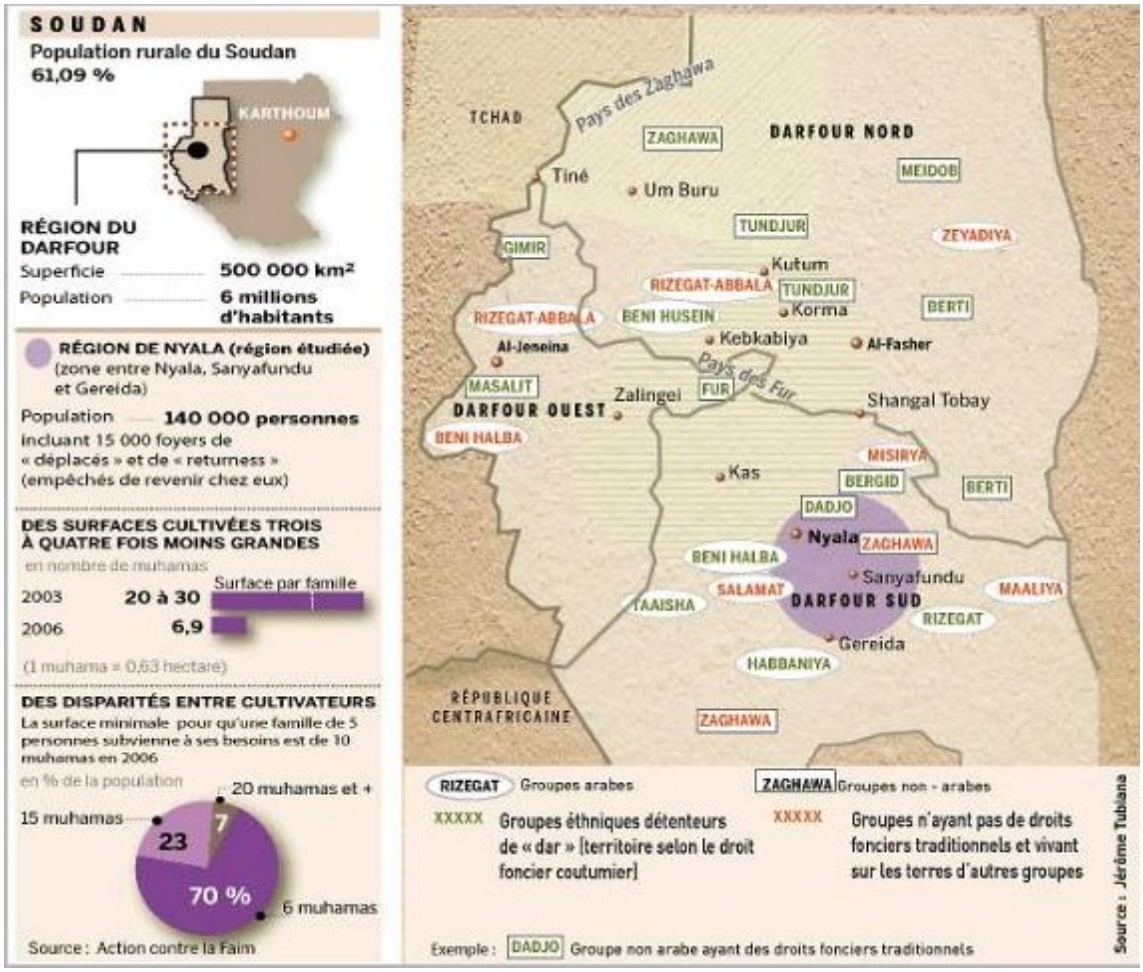

Carte du Darfour intitulée : « nomades sédentarisés contre propriétaires fonciers ».

Source : *Le Monde,* 12 janvier 2007, p.21.

Annexe 4 : Carte de la situation humanitaire au Darfour.

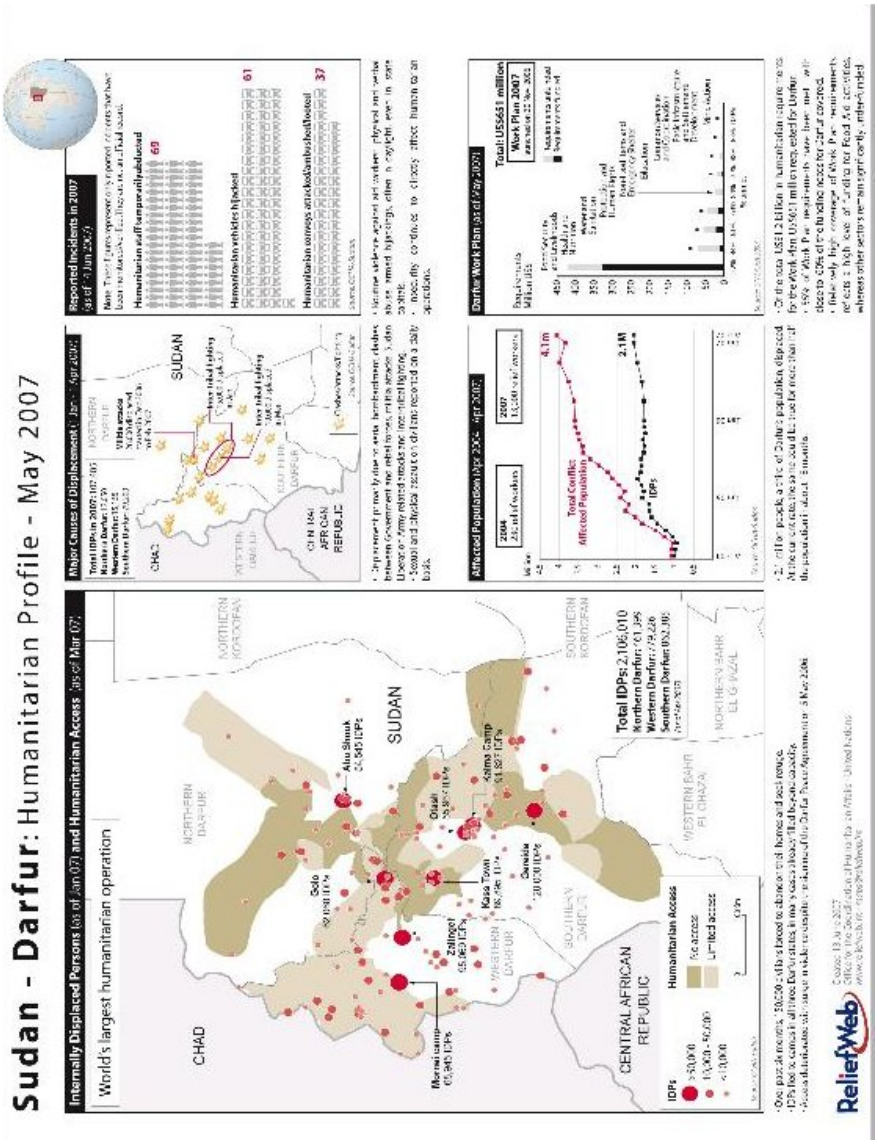

Source :http://solidarites.org/Actualites/soudan/cartes/situation-humanitaire-mai2007-reliefweb.pdf

Annexe 5 : Compte rendu de l'entretien avec Marc Lavergne.

Entretien avec Marc LAVERGNE

Directeur de recherche au CNRS

/!\ A consulter sur place au centre de documentation de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon /!\

Annexe 6

MASS ATROCITY CRIMES IN DARFUR AND THE RESPONSE OF GOVERNMENT OF SUDAN MEDIA TO INTERNATIONAL PRESSURE

Version of 8 August 2006, 630pm

Dr. Frank Chalk

History Department

Concordia University

and the Montreal Institute for Genocide and Human Rights Studies (MIGS)

and

Danielle Kelton

MIGS Intern

/!\ A consulter sur place au centre de documentation de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon /!\s

Résumé

La dimension ethnique de la crise au Darfour est à la fois réelle et instrumentalisée. Elle est réelle dans la mesure où les acteurs du conflit se positionnent et se revendiquent comme étant « Arabes » ou « Africains ». Les Darfouriens, qui vivaient autrefois en relative harmonie, s'affrontent aujourd'hui selon des critères ethniques. Le gouvernement « arabe » et ses milices attaquent systématiquement les civils « africains », et cette politique, à défaut de constituer un génocide, relève du nettoyage ethnique à l'encontre des tribus « non-arabes ». Ces violations constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, ce qui, comme le rappelle les observateurs onusiens, n'est pas moins grave qu'une politique génocidaire.

Néanmoins, il s'agit de comprendre que, bien que ce conflit prenne une tournure ethnique, le motif premier des affrontements n'est pas ethnique. En fait, la crise au Darfour est une superposition de différents conflits, s'expliquant par des motifs différents. A l'échelle locale, la population s'affronte pour l'accès à la terre et ses richesses, dans un contexte de sécheresse qui a exacerbé la compétition pour la survie. Les rebelles, eux, luttent pour être associé au pouvoir politique et pour que leur région bénéficie des richesses économiques du Soudan. Le gouvernement, quant à lui, répond à cette crise avec tant de violence afin de maintenir son hégémonie sur le pays.

Liste des sigles et des abréviations

- **CICR**: Comité international de la Croix-Rouge.
- **CPI** : Cour pénale internationale.

- **FAN** : *Forces armées du Nord*. Mouvement rebelle tchadien crée par Goukouni Weddeye et Hissène Habré en 1972, lorsqu'ils se sont séparés du Frolinat.
- **Frolinat** : *Front de libération national du Tchad*. Crée en 1966 au Darfour, c'est l'organisation mère de tous les mouvements rebelles tchadiens qui sont apparus après, à la suite des scissions. Recrutant en milieu musulman, le Frolinat s'opposait aux Sudistes chrétiens du Président tchadien Tombalbaye.
- **HCR** : Haut commissariat aux réfugiés.
- **JEM** : *Justice and Equality Movement*. Mouvement rebelle du Darfour, principalement composé de *Zaghawa.* Ses dirigeants ont été liés, dans le passé, au mouvement islamiste soudanais.
- **MINUS**: Mission des Nations Unies au Soudan.
- **MSF** : Médecins sans frontières.
- **MUAS**: Mission de l'Union africaine au Soudan.
- **NIF** : *National Islamic Front*. Nouvelle appellation des Frères musulmans du Soudan après la chute de la dictature de Nimeiry en 1985. Après avoir organisé le coup d'Etat de juin 1989, ils changent de nouveau de nom pour s'appeler d'abord le Conseil du salut national puis le Congrès national ou patriotique.
- **OCHA** : Bureau de coordination des Affaires humanitaires aux Nations Unies.
- United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs.
- **PAM** : Programme alimentaire mondial.
- **PMA** : Pays les moins avancés.
- **SLM/A** : *Sudan Liberation Movement/Army*. Mouvement rebelle du Darfour. Apparu en 2003 sous le nom de Front de libération du Darfour, c'est le plus important des mouvements rebelles. Il recrute dans toutes les ethnies mais le noyau dur est constitué de *Four.* Ce mouvement est laïc.
- **SPLM/A** : *Sudan People's Liberation Movement/Army*. Mouvement rebelle du Sud-Soudan crée en 1983 par le colonel John Garang.
- **UA** : Union africaine.